

Projet d'agrandissement de l'installation de GNL Tilbury- phase 2

Résumé de la description détaillée du Projet

Rév. 0

Janvier 2022

Table des matières

Glossaire	vii
Acronymes et abréviations.....	ix
1. Introduction	1-1
1.1 Renseignements sur le promoteur.....	1-4
1.1.1 Personnes-ressources du Projet.....	1-4
1.1.2 Vue d'ensemble de l'entreprise	1-4
1.1.3 Installation de GNL à Tilbury	1-6
2. Aperçu du Projet.....	2-1
2.1 Raison d'être du Projet.....	2-2
2.2 Composants du Projet.....	2-3
2.3 Coût prévu du Projet.....	2-6
2.4 Exigences en infrastructures.....	2-7
2.5 Calendrier du Projet	2-7
2.7 Solutions de rechange au Projet.....	2-8
2.7.1 Analyse de la résilience des services publics de gaz et stockage du GNL.....	2-8
2.8 Autres moyens de réaliser le Projet.....	2-10
3. Lieu du Projet.....	3-1
4. Limites spatiales.....	4-1
5. Usage des terres et des eaux	5-1
6. Émissions, rejets et déchets.....	6-1
7. Phases de construction, d'exploitation et de mise hors service.....	7-1
7.1 Phases de construction et d'exploitation du Projet.....	7-1
7.2 Mise hors service et remise en état.....	7-2
8. Contexte réglementaire	8-1
8.1 <i>Environmental Assessment Act</i> de la Colombie-Britannique (Loi sur l'évaluation environnementale de la C.-B.)	8-1
8.2 <i>Loi sur l'évaluation d'impact fédérale</i>	8-1
9. Participation fédérale — Soutien financier, exigences territoriales et législatives.....	9-1
10. Effets sur l'environnement, l'économie, la société, la culture et la santé	10-1
10.1 Effets environnementaux sur les terres fédérales, dans une province autre que la Colombie-Britannique ou à l'extérieur du Canada.....	10-1
10.2 Environnement atmosphérique.....	10-1
10.2.1 Climat et qualité de l'air.....	10-1
10.2.2 Gaz à effet de serre	10-1
10.2.3 Bruit	10-2
10.3 Environnement physique	10-2
10.3.1 Géologie et sols.....	10-2
10.3.2 Sols et eaux souterraines contaminés.....	10-3
10.3.3 Réseau hydrographique et système aquatique	10-3

10.4	Environnement biologique.....	10-4
10.4.1	Végétation.....	10-4
10.4.2	Faune et habitat de la faune.....	10-4
10.4.3	Poisson et habitat du poisson.....	10-5
10.5	Conditions du bien-être humain et communautaire.....	10-6
10.5.1	Conditions socioculturelles.....	10-6
10.5.2	Conditions économiques.....	10-8
10.5.3	Conditions des ressources archéologiques et patrimoniales.....	10-9
10.5.4	Conditions de santé.....	10-9
10.6	Effets cumulatifs prévus.....	10-10
10.7	Accidents et défaillances.....	10-10
10.8	Effets de l'environnement sur le Projet.....	10-11
10.9	Stratégies de gestion et d'atténuation.....	10-12
11.	Activités de mobilisation avec les nations autochtones.....	11-1
11.1	Identification des nations autochtones.....	11-1
11.1.1	Nations autochtones non officiellement identifiées à titre de nations autochtones participantes.....	11-2
11.1.2	Nations autochtones identifiées dans le Résumé conjoint des enjeux et des activités de mobilisation.....	11-2
11.2	Résumé de l'information concernant les terres des nations autochtones.....	11-3
11.2.1	Première Nation de Chawathil.....	11-3
11.2.2	Première Nation Cheam.....	11-3
11.2.3	Tribus Cowichan.....	11-4
11.2.4	Première Nation Halalt.....	11-4
11.2.5	Première Nation de Katzie.....	11-5
11.2.6	Première Nation de Kwantlen.....	11-5
11.2.7	Première Nation Kwikwetlem.....	11-5
11.2.8	Leq'á:mel.....	11-6
11.2.9	Première Nation de Lyackson.....	11-6
11.2.10	Première Nation de Malahat.....	11-6
11.2.11	Première Nation de Matsqui.....	11-7
11.2.12	Nation métisse de la Colombie-Britannique.....	11-7
11.2.13	Bande indienne de Musqueam.....	11-7
11.2.14	Première Nation Pauquachin.....	11-8
11.2.15	Tribu Penelakut.....	11-8
11.2.16	Première Nation de Popkum.....	11-8
11.2.17	Bande de Seabird Island.....	11-9
11.2.18	Première Nation Semiahmoo.....	11-9
11.2.19	Première Nation Shxw'ōwhámél.....	11-9
11.2.20	Première Nation Skawahlook (Sq'ewá:lxw).....	11-10
11.2.21	Première Nation de Skowkale (Sq'ewqéyl-l).....	11-10
11.2.22	Première Nation Snuneymuxw.....	11-10
11.2.23	Sol'h Téméxw Stewardship Alliance.....	11-11
11.2.24	Première Nation Soowahlie.....	11-11

11.2.25	Nation Squamish	11-11
11.2.26	Nation Stó:lō.....	11-12
11.2.27	Première Nation Stz'uminus.....	11-12
11.2.28	Première Nation Tsartlip.....	11-13
11.2.29	Première Nation Tsawout.....	11-13
11.2.30	Première Nation de Tsawwassen.....	11-13
11.2.31	Première Nation Tseycum.....	11-14
11.2.32	Nation Tsleil-Waututh	11-14
11.2.33	Nation Ts'uubaa-asatx (Première Nation de Lake Cowichan).....	11-14
11.3	Résumé de la mobilisation préliminaire	11-15
11.3.1	Principaux enjeux soulevés.....	11-15
11.4	Résumé des activités de mobilisation planifiées avec les nations autochtones	11-18
11.5	Évaluation préliminaire des effets potentiels sur les nations autochtones découlant des activités du Projet.....	11-19
12.	Mobilisation avec les gouvernements, le public et d'autres parties	12-1
12.1	Résumé des activités de mobilisation préliminaire	12-1
12.2	Gouvernements	12-1
12.3	Public et autres parties intéressées.....	12-4
13.	Bibliographie	13-1

Annexes

- A Emplacements des territoires autochtones traditionnels, des terres visées par des traités et des réserves

Tableaux

1-1	Renseignements sur le Projet et personnes-ressources	1-4
1-2	Installations existantes et installations de la phase 1 de Tilbury	1-6
1-3	Composants du déchargement de matériel faisant partie du Projet d'agrandissement des installations GNL à Tilbury, phase 2.....	1-9
2-1	Installations proposées pour la phase 2 de Tilbury	2-1
2-2	Résumé des avantages du Projet.....	2-3
2-3	Composants du Projet.....	2-4
2-4	Calendrier préliminaire du projet.....	2-7
2-5	Options de rechange évaluées pour la résilience du réseau	2-10
4-1	Limites spatiales préliminaires.....	4-1
7-1	Description des activités du Projet.....	7-1
10-1	Estimation préliminaire des émissions nettes de GES par phase	10-2
10-2	Statistiques démographiques de Metro Vancouver et Delta en 2016	10-6
10-3	Degré de scolarité dans Metro Vancouver	10-7
10-4	Taux de chômage en Colombie-Britannique, de février à décembre 2020	10-8
10-5	Tendances de l'emploi en Colombie-Britannique, de février à décembre 2020	10-8
10-6	Liste préliminaire des scénarios potentiels d'accidents et de défaillances	10-11
10-7	Effets potentiels de l'environnement sur le Projet.....	10-12
11-1	Résumé des principaux enjeux soulevés par les nations autochtones.....	11-16

11-2	Détermination préliminaire des effets potentiels des activités du Projet sur les intérêts autochtones	11-20
12-1	Organismes gouvernementaux visés par les activités de mobilisation de FortisBC.....	12-2

Figures

1-1	Aperçu du Projet	1-3
1-2	Installations existantes et installations de la phase 1	1-8
2-1	Phase 2 – Installations du Projet	2-2
2-2	Illustration des installations du Projet, phase 2	2-6
2-3	Principaux éléments d'un réseau gazier résilient.....	2-9
3-1	Vue de l'installation Tilbury avec la phase 1A à l'avant-plan et le réservoir d'origine à l'arrière-plan.....	3-1
3-2	Plan du Site du Projet.....	3-2
5-1	Usage des terres environnantes et communautés voisines	5-3

Glossaire

Depuis la description initiale du Projet (DIP), un glossaire a été ajouté afin de définir les termes employés dans la description détaillée du Projet (DDP) proposé d'agrandissement des installations GNL à Tilbury, phase 2 (le Projet proposé).

Capacité de liquéfaction – Jusqu'à 7 700 tonnes par jour de capacité supplémentaire de liquéfaction de GNL.

Chargement de camions – Deux baies supplémentaires de chargement de camions de GNL seront ajoutées dans un lieu adjacent aux deux baies actuelles, construites dans le cadre de la phase 1A du projet. La construction des baies supplémentaires devrait se terminer à la fin de 2022.

Demande de projet – Demande d'évaluation environnementale (EE) pour le Projet proposé.

Empreinte du Projet – L'empreinte du Projet s'étend sur la zone directement perturbée par les travaux de construction du Projet, notamment les travaux matériels et les activités connexes.

Énergie acquise – Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la production d'électricité, de chaleur, de vapeur ou de refroidissement, achetée ou acquise auprès d'un tiers pour le Projet proposé. Ce terme remplace le terme « émissions indirectes » dans l'Évaluation stratégique des changements climatiques (2020) d'Environnement et Changement climatique Canada.

éq. CO₂ – Ou équivalent en dioxyde de carbone, unité standard de mesure de l'empreinte carbone.

Évaluation – Demande de certificat d'évaluation environnementale en vertu de l'*Environmental Assessment Act* de la Colombie-Britannique (2108) (Loi sur l'évaluation environnementale de la C.-B.), également connue sous le nom d'étude d'impact dans la *Loi sur l'évaluation d'impact* du Canada (2019).

Installation de déchargement de matériel (IDM) – Jetée de terre modernisée proposée (décrite précédemment). La modernisation ou la mise à niveau de la jetée de terre existante devrait se concrétiser dans le cadre du projet de jetée maritime sur l'île Tilbury et des travaux d'agrandissement de la phase 1. Des mises à niveau supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour répondre aux besoins propres au Projet. La conception technique de l'IDM est en cours. Les mises à niveau proposées pourraient inclure la surface de la jetée et les hautes terres, et pourraient comprendre l'amélioration du nivellement, de la force portante et de la digue ainsi que l'aménagement de nouvelles structures dans l'eau (comme des pieux) faisant partie de la conception technique. La conception technique pourrait intégrer des mesures d'atténuation afin d'amenuiser les effets sur les systèmes aquatiques environnants. L'IDM fera l'objet de l'obtention de permis avant d'être mise à niveau.

Jetée de terre existante – Jetée existante, adjacente à la propriété de FortisBC et faisant partie de la parcelle de la Couronne, au numéro d'identification de la parcelle (NIP) 6936210. Certaines structures physiques se trouvent sur cette jetée, mais elle peut être utilisée pour des tâches de chargement et de déchargement. Advenant que la jetée de terre existante soit modernisée dans le cadre du projet de jetée maritime sur l'île Tilbury ou pour les besoins de la phase 1, elle deviendra l'installation de déchargement de matériel, ou IDM (définie ci-dessous).

Jetée maritime sur l'île Tilbury – Jetée proposée dans le cadre du projet de jetée maritime sur l'île Tilbury. Cette jetée maritime comprend des composants temporaires et des composants permanents. Un poste de soutage flottant temporaire sera construit avant l'aménagement de la jetée maritime permanente configurée en tandem.

Les émissions nettes de GES émanant d'un projet sont définies comme suit : émissions nettes de GES = émissions directes de GES + émissions de GES provenant de l'énergie acquise - dioxyde de carbone capté et stocké - émissions de GES évitées au pays - crédits compensatoires (équation 1 de l'Évaluation stratégique des changements climatiques (2020) d'Environnement et Changement climatique Canada)

Phase 1A – L'agrandissement de la phase 1 a été approuvé par le gouvernement de la Colombie-Britannique au moyen du décret n° 557/2013 (*Order-in-Council 557/2013*) de la Colombie-Britannique, directive n° 5 (*Direction No. 5*) à la British Columbia Utilities Commission (Commission des services publics de la C.-B.), en vertu de la *Utilities Commission Act* (Loi sur la Commission des services publics). La phase 1A a été construite de 2014 à 2018 et elle est en exploitation depuis 2018. La phase 1A comprend la liquéfaction de gaz naturel d'environ 700 tonnes par jour et un réservoir de stockage de GNL (réservoir de la phase 1) d'une capacité d'environ 46 000 mètres cubes (m³) (1,1 pétajoule [PJ]). Elle a reçu les permis d'installation de la B.C. Oil and Gas Commission (Commission des hydrocarbures de la C.-B.) ainsi que les droits d'émission de Metro Vancouver.

Phase 1B – L'agrandissement de la phase 1 a été approuvé par le gouvernement de la Colombie-Britannique au moyen du décret n° 557/2013 (*Order-in-Council 557/2013*) de la Colombie-Britannique, directive n° 5 (*Direction No. 5*) à la British Columbia Utilities Commission (Commission des services publics de la C.-B.), en vertu de la *Utilities Commission Act* (Loi sur la Commission des services publics). Les installations de la phase B1 en sont aux étapes de la conception technique et de l'ingénierie. La date de mise en service la plus proche est fixée à 2025.

Première usine – Première installation de GNL à Tilbury construite à Delta, sur l'île Tilbury, en Colombie-Britannique, en exploitation depuis 1971. Cette première installation contient un réservoir de liquéfaction et de stockage, des vaporisateurs de GNL pour la regazéification, des interconnexions (alimentation et émission de gaz), un lieu pour le stockage du réfrigérant de liquéfaction, et un lieu pour le chargement de camions.

Projet de jetée maritime sur l'île Tilbury – Le Tilbury Jetty Limited Partnership propose la construction d'une jetée maritime (jetée maritime sur l'île Tilbury) à côté du Site du Projet proposé pour fournir du GNL au secteur du transport maritime et de l'exportation. Le projet de jetée maritime sur l'île Tilbury est séparé et distinct de la première usine, des installations d'agrandissement de la phase 1 et du Projet proposé. Le projet de jetée maritime sur l'île Tilbury fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale fédérale et provinciale combinée, dans le cadre d'un processus provincial substitutif dirigé par le B.C. Environmental Assessment Office (Bureau des évaluations environnementales de la C.-B.). Le processus d'évaluation de la jetée maritime sur l'île Tilbury a commencé en mai 2015 et la demande est en cours d'examen.

Réservoir de stockage – Nouveau réservoir de stockage de GNL doté d'un volume utile de 142 400 m³, environ 3,5 PJ.

Site du Projet – 7651 Hopcott Road, sur l'île Tilbury, à Delta, en Colombie-Britannique. Le nom cadastral du site de Tilbury est comme suit : Lot 1 District Lot 135 Group 2 New Westminster District Plan EPP28232 except Plan EPP 36476. PID : 029-263-301.

Zone du Projet – Zone générale relative au Site du Projet proposé. Ce terme désigne la zone générale et non pas le Site du Projet proposé, l'empreinte (définie ci-dessous), ou la zone d'étude locale et la zone d'étude régionale.

Acronymes et abréviations

À déterminer	à déterminer
AEIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada
B.C. EAA	<i>Environmental Assessment Act</i> de la Colombie-Britannique (Loi sur l'évaluation environnementale de la C.-B.)
BEE de la C.-B	British Columbia Environmental Assessment Office (Bureau des évaluations environnementales de la Colombie-Britannique)
B.C. ENV	ministère de l'Environnement et de la Stratégie du changement climatique de la Colombie-Britannique
B.C. MEMLCI	ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Innovation à faibles émissions de carbone de la Colombie-Britannique
B.C. MFLNRORD	ministère des Forêts, des Terres, de l'Exploitation des ressources naturelles et du Développement rural de la Colombie-Britannique
B.C. MoTI	ministère des Transports et de l'Infrastructure de la Colombie-Britannique
B.C. OGC	British Columbia Oil and Gas Commission (Commission des hydrocarbures de la Colombie-Britannique)
BCUC	British Columbia Utilities Commission (Commission des services publics de la Colombie-Britannique)
BDZC	base de données des zones de consultation
°C	degré(s) Celsius
C.-B.	Colombie-Britannique
CCNP	certificat de commodité et de nécessité publiques
CEE	certificat d'évaluation environnementale
CO	monoxyde de carbone
CO ₂	dioxyde de carbone ou gaz carbonique
CCT	Comité consultatif technique
CTS	réseau de transport côtier
CV	composante valorisée
DDP	description détaillée du Projet
Delta	Ville de Delta
DIP	description initiale du Projet
DNUDPA	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
EAG	évaluation archéologique générale
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
EE	évaluation environnementale
EEC	évaluation des effets cumulatifs

Résumé de la description détaillée du Projet

EI	évaluation d'impact
EIA	évaluation de l'impact archéologique
EID	exigences en informations liées à la demande
EIP	étude d'ingénierie préliminaire
EPS	évaluation préliminaire du Site
éq. CO ₂	équivalent en dioxyde de carbone par an
éq. tCO ₂	équivalent de tonnes de dioxyde de carbone
éq. tCO ₂ /an	équivalent de tonnes de dioxyde de carbone par an
ETP	équivalent temps plein
FBC	FortisBC Inc. (fournisseur d'électricité)
FEGC	Femmes et Égalité des genres Canada
FEI	FortisBC Energy Inc. (fournisseur de gaz)
FHI	FortisBC Holdings Inc.
FortisBC	FortisBC Holdings Inc. et sa filiale de gaz naturel FortisBC Energy Inc.
GES	gaz à effet de serre
GNL	gaz naturel liquéfié
HC	hydrocarbure
IC	intensité carbone
IDM	installation de déchargement du matériel
km	kilomètre
kV	kilovolt
<i>LEI</i>	<i>Loi sur l'évaluation d'impact</i>
<i>LEP</i>	<i>Loi sur les espèces en péril</i>
m	mètre
m ³	mètre cube
MAL	membre de l'Assemblée législative
mASL	mètres au-dessus du niveau de la mer
MFR	mesure de faible revenu
mm	millimètre
MP	matière particulaire
MPC	milliard de pieds cubes
MPO	Pêches et Océans Canada
MTD	meilleure technologie disponible
mtpa	million de tonnes per an
NO _x	oxydes d'azote

OBE	séisme normal admissible (Operating Basis Earthquake)
ODC	décret (Order-In-Council)
OQAA	objectif de qualité de l'air ambiant
PCA	principaux contaminants atmosphériques
Phase 1A	phase 1A de l'agrandissement de la production et du stockage, en exploitation depuis 2018
PIB	produit intérieur brut
PIP	permis d'inspection du patrimoine
PJ	pétajoule
Première usine	installation de production et de stockage originale, en exploitation depuis 1971
Projet proposé	Projet proposé d'agrandissement de l'installation de GNL Tilbury, phase 2
Richmond	Ville de Richmond
RNCan	Ressources naturelles Canada
RTA	réserve de terres agricoles
SAE	spécialiste agréé de l'environnement
Site du Projet proposé	7651 Hopcott Road, sur l'île Tilbury, dans la Ville de Delta, en Colombie-Britannique
S. O.	sans objet
SO _x	oxydes de soufre
SPPE	secteur potentiellement préoccupant pour l'environnement
SSE	séisme majoré de sécurité (Safe Shutdown Earthquake)
t/j	tonne par jour
TJLP	Tilbury Jetty Limited Partnership
VMS	vitesse maximale du sol
ZICO	zone importante pour la conservation des oiseaux
ZEL	zone d'étude locale
ZER	zone d'étude régionale

1. Introduction

FortisBC Holdings Inc., accompagnée de sa filiale réglementée de gaz naturel FortisBC Energy Inc. (collectivement dénommées FortisBC), propose d'agrandir son installation de gaz naturel liquéfié (GNL) située au 7651, Hopcott Road, sur l'île Tilbury, dans la Ville de Delta (Delta), en Colombie-Britannique (C.-B.) (figure 1-1) (Site du Projet). Le Projet proposé d'agrandissement des installations GNL à Tilbury, phase 2 (le Projet proposé) comprend l'agrandissement d'un réservoir de stockage de GNL doté d'un volume utile de 142 400 mètres cubes (m³) (environ 3,5 pétajoules [PJ]) et une augmentation de la capacité de liquéfaction qui pourra porter la production de GNL à 7 700 tonnes par jour (t/j). Le Site du Projet proposé sera approvisionné en gaz naturel par des canalisations de gaz qui existent déjà. Il sera branché aux installations existantes et proposées de GNL sur l'île Tilbury, y compris le projet de jetée maritime sur l'île Tilbury.

Ce projet vise à augmenter la capacité de stockage et de production du GNL dans le but de rehausser la résilience du réseau de gaz naturel de FortisBC (c'est-à-dire, accroître sa capacité de résistance et sa capacité à gérer les besoins urgents d'approvisionnement et à s'en rétablir) et d'améliorer la sécurité d'approvisionnement des quelque 1,1 million de clients gaziers de FortisBC en C.-B. L'augmentation proposée de la capacité de liquéfaction du Projet permettra aussi de desservir le marché du transport maritime local advenant que celui-ci dépasse la capacité des installations de la phase 1 de FortisBC. Le Projet proposé constitue également l'occasion de remplacer l'infrastructure existante par des technologies actuelles, dans le respect du programme CleanBC du gouvernement de la Colombie-Britannique.

Le Site du Projet proposé sera approvisionné en gaz naturel par des canalisations de gaz qui existent déjà. Il sera branché aux installations existantes et proposées de GNL sur l'île Tilbury et à la jetée maritime sur l'île Tilbury. Tous les composants permanents proposés pour ce Projet cadrent avec les limites proposées pour le Site du Projet.

Le Projet proposé est susceptible d'être examiné en vertu de l'*Environmental Assessment Act* de la Colombie-Britannique (B.C. *EAA*) (*Reviewable Projects Regulation*) (Règlement sur les projets susceptibles de révision, Loi sur l'évaluation environnementale de la C.-B.) et en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (*LEI*) et le *Règlement sur les activités concrètes* du Canada actuellement en vigueur. La demande de certificat d'évaluation environnementale (CEE) faite pour le projet de jetée maritime sur l'île Tilbury (présentée en mars 2019) constitue l'évaluation environnementale (EE) la plus proche et la plus récente par rapport au Site du Projet proposé. Les renseignements découlant de cette EE seront examinés, après quoi tous les renseignements pertinents seront intégrés à la demande de Projet proposé préparée dans le cadre du Projet proposé actuel.

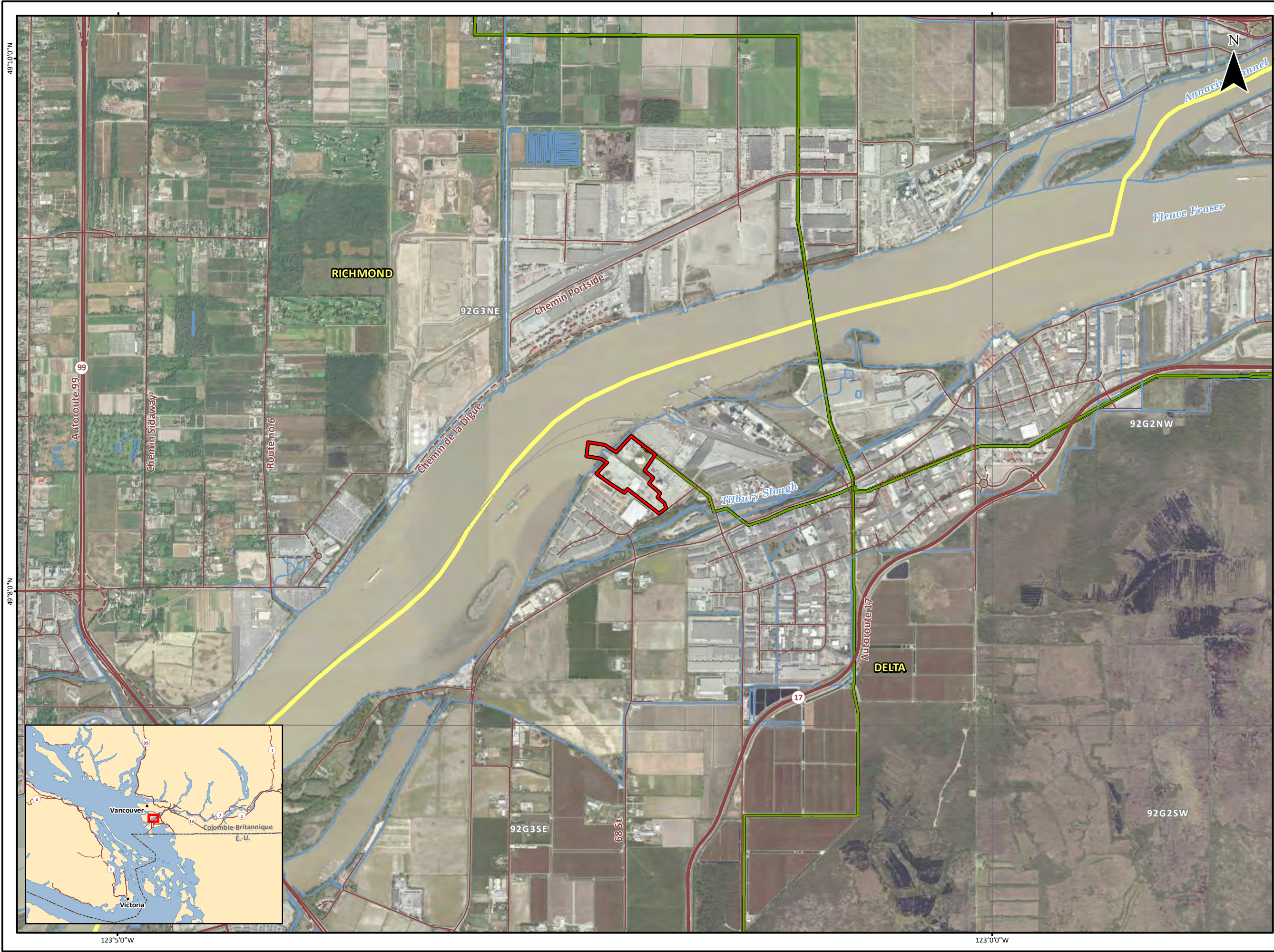


FIGURE 1-1
LOCALISATION RÉGIONALE
PROJET D'AGRANDISSEMENT
DES INSTALLATIONS
GNL À TILBURY, PHASE 2

Composants du Projet proposé

Empreinte du Projet proposé

Données de base

Pipeline existant de FortisBC

Grande route

Route

Route d'accès aux ressources

Chemin de fer

Cours d'eau

Municipalité

Plan d'eau

Site du projet au Système national de
référence cartographique (SNRC): 092G03
49° 8' 27.4" N 123° 2' 4.8" W

ÉCHELLE : 1:25 000
0 200 400 600 800 1,000 m
(Tous les emplacements sont approximatifs.)

Jacobs

Numéro de projet CE778100

UTM Zone 10 Nord, NAD 1983.
Pipeline existant de FortisBC : FortisBC 2012; Transport : BC
FLNRD 2012; Districts régionaux et municipalités : BC FLNRD,
2017; Frontières politiques : ESRI 2005, USNMA 2000; Hydrologie :
BC FLNRD 2011; Crédits de la couche de service : Source : Esri,
Maxar, GeoEye, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA,
USGS, AeroGRID, IGN et ensemble des utilisateurs de GIS. Sources :
Esri, Airbus DS, USGS, NGA, NASA, CGIAR, N Robinson, NCEAS, NLS,
OS, NMA, Geodatasys, Rijkswaterstaat, GSA, Geoland, FEMA,
Intermap et ensemble des utilisateurs de GIS.

Bien qu'il n'existe aucune raison de croire qu'il existe des erreurs dans les
données utilisées pour générer ce produit ou dans le produit même, les
utilisateurs de ces données sont informés du fait que les données pourraient

Cartographié par : SL Vérifié par : TW

1.1 Renseignements sur le promoteur

1.1.1 Personnes-ressources du Projet

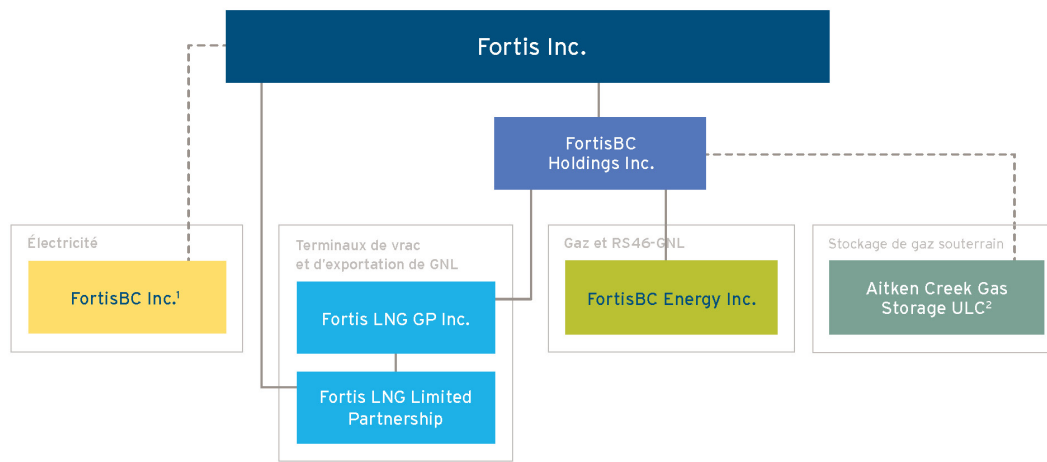
Tableau 1-1. Renseignements sur le Projet et personnes-ressources

Intitulé du Projet	Projet d'agrandissement des installations GNL à Tilbury, phase 2
Promoteur	FortisBC Holdings Inc. et sa filiale réglementée de gaz naturel FortisBC Energy Inc. (collectivement dénommées FortisBC)
Adresse du promoteur	16705 Fraser Highway Surrey (Colombie-Britannique) V4N 0E8
Site Web du promoteur	http://www.fortisbc.com
Site Web du Projet	https://talkingenergy.ca/tilburyphase2
Président et chef de la direction du promoteur	Roger Dall'Antonia
Personnes-ressources pour l'évaluation environnementale	Andrew Hamilton Chargé principal de projet Tél. : 778-222-7983 Courriel : andrew.hamilton@fortisbc.com

1.1.2 Vue d'ensemble de l'entreprise

Fortis Inc. est une société canadienne inscrite à la bourse, cotée à la TSX et à la NYSE. Elle est également la société mère du promoteur. FortisBC Holdings Inc. (FHI) est une société établie en C.-B. Elle possède des filiales dans les domaines du gaz naturel, du GNL et des énergies de remplacement en C.-B. Fortis Inc. est également la société mère de FortisBC Inc. (FBC), un fournisseur d'électricité exerçant ses activités en C.-B. FortisBC Energy Inc. (FEI) est un fournisseur de gaz naturel et est propriétaire et exploitant de l'installation de GNL sur l'île Tilbury. Elle est aussi une filiale de FHI. Les sociétés britanno-colombiennes appartenant à Fortis Inc. (dont FHI, FEI et FBC) comptent des effectifs de plus de 2 400 personnes s'occupant de la livraison de gaz naturel, d'électricité et d'énergies renouvelables à plus de 1,1 million de clients répartis dans 135 localités de la C.-B. FBC possède et exploite environ 7 260 kilomètres (km) de lignes de transport et de distribution d'électricité, et quatre centrales hydroélectriques. FEI possède et exploite environ 49 000 km de pipelines de transport et de distribution de gaz naturel ainsi que deux installations de production et de stockage de GNL. Aitken Creek Gas Storage ULC possède la plus grande installation de stockage souterrain de gaz naturel de la C.-B.

Structure organisationnelle de FortisBC



¹FortisBC Inc. est une filiale en propriété exclusive de FortisBC Pacific Holdings Inc., qui est une filiale en propriété exclusive de Fortis West Inc. Fortis West Inc. est une filiale en propriété exclusive de Fortis Inc.
²Aitken Creek Gas Storage ULC est une filiale en propriété exclusive de FortisBC Midstream Inc. (qui est une filiale en propriété exclusive de FortisBC Holdings Inc.).

1.1.2.1 Rôle de FortisBC à titre d'entité réglementée au sein de la province

FEI est un service public réglementé en vertu de la *Utilities Commission Act* (Loi sur la Commission des services publics). À ce titre, elle doit fournir et entretenir ses biens et ses équipements de sorte qu'ils soient dans un état propice à la fourniture d'un service au public, état que la Commission considère, à tous les égards, comme adéquat, sécuritaire, efficace, juste et raisonnable. Les services publics réglementés offerts par FortisBC fournissent plus d'énergie aux clients de la C.-B. que toute autre société de la province. Pendant les journées les plus froides de l'année, ils peuvent fournir jusqu'à la moitié des besoins énergétiques de la province. Les réseaux de gaz et d'électricité de la société fonctionnent de pair pour fournir des services énergétiques fiables aux Britannico-Colombiens. Ils sont conçus de manière à donner lieu à la résilience du réseau énergétique global de la province.

1.1.2.2 Engagement envers la durabilité

Nous mettons l'accent sur la durabilité, en donnant la priorité à la santé et au bien-être de nos clients, de nos collectivités, de l'environnement et de nos employés, aujourd'hui et demain. Afin d'illustrer son engagement envers les objectifs climatiques de la C.-B., FortisBC a élaboré le *Clean Growth Pathway* (sentier de croissance propre) à l'horizon 2050. Ce plan définit quatre domaines clés permettant à FortisBC d'aider le gouvernement à atteindre ses objectifs en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES) et à diminuer les émissions mondiales de GES.

- Efficacité énergétique – Viser une plus grande efficacité énergétique grâce à des remises et à des technologies novatrices
- Gaz renouvelable – Soutenir la croissance des gaz renouvelables dans notre réseau, jusqu'à 15 pour cent de notre approvisionnement
- Transport à faibles émissions de carbone – Investir dans des véhicules et infrastructures à faibles émissions de carbone et à zéro carbone
- GNL comme carburant marin et pour les marchés mondiaux – Positionner la C.B. comme fournisseur essentiel, sur les plans national et international, de GNL afin de diminuer les émissions mondiales de GES

Chacun de ces domaines présente de grandes possibilités de réduire les émissions de GES et de rehausser les investissements et la croissance dans la province. Ils font l'objet d'une description plus élaborée dans la sous-section 1.1.2.2 de la description détaillée du Projet (DDP).

S'appuyant sur son Clean Growth Pathway, FortisBC a annoncé sa cible 30BY30 en septembre 2019, selon laquelle elle s'engage à réduire les émissions de GES de ses clients de 30 pour cent d'ici 2030. FortisBC s'affaire actuellement à développer des moyens de mise en œuvre pour atteindre cette cible, en se concentrant sur les quatre domaines dont il est question ci-dessus.

1.1.3 Installation de GNL à Tilbury

Cela fait 50 ans que l'installation de GNL à Tilbury fournit des services de stockage de gaz naturel aux clients, de manière fiable et sécuritaire. Cette installation joue un rôle dans la sécurité de l'approvisionnement, dans la fiabilité et dans la souplesse opérationnelle auprès des clients gaziers de FortisBC. Dans cette optique, FortisBC a continué d'investir dans l'installation de Tilbury, et ce, depuis ses débuts. L'installation de GNL à Tilbury joue un rôle vital dans la résilience du réseau de gaz naturel de la C.-B., tel qu'indiqué dans l'étude de Guidehouse réalisée en 2020 :

« Par une journée très froide, comme celle enregistrée le 14 janvier 2020, lorsque les températures du Lower Mainland ont frôlé les -10 degrés Celsius, l'énergie livrée peut atteindre le double de l'énergie livrée par une journée d'hiver moyenne, et elle peut être plus élevée que pendant la journée la plus froide de 2019 dans une mesure de 50 %. Dans le réseau gazier, l'heure de pointe a atteint l'équivalent de plus de 18 000 MW de la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité. Cela correspond à environ 60 % de plus que la charge de pointe du réseau électrique pendant cette même journée, et 50 % de plus que l'ensemble de la capacité de production d'hydroélectricité par BC Hydro (11 900 MW). » [traduction libre]

Le tableau 1-2 présente le résumé des installations existantes et des installations de la phase 1 de Tilbury. Elles font l'objet d'une description plus élaborée dans la sous-section 1.1.2.6 de la DDP.

Tableau 1-2. Installations existantes et installations de la phase 1 de Tilbury

Phase / Agrandissement	Description	Date de mise en service	Taille	Propriétaire	Principal organisme de réglementation
Première usine de Tilbury (installations existantes)	Première installation de GNL	1971	Réservoir : 28 000 m ³ (0,69 PJ) GNL : 60 t/j	FEI	Commission des services publics de la C.-B. (BCUC) / Commission des hydrocarbures de la C.-B. (B.C. OGC)
Tilbury 1A (installations existantes)	Réservoir de stockage, installations de déchargement et de liquéfaction	2018	Réservoir : 46 000 m ³ (1,1 PJ) GNL : 700 t/j	FEI	Commission des services publics de la C.-B. (BCUC) / Commission des hydrocarbures de la C.-B. (B.C. OGC) / Metro Vancouver (émissions)

Tableau 1-2. Installations existantes et installations de la phase 1 de Tilbury

Phase / Agrandissement	Description	Date de mise en service	Taille	Propriétaire	Principal organisme de réglementation
Tilbury 1B ^a (installations planifiées)	Liquéfaction supplémentaire et installations d'émission de gaz	2024 - 2025	GNL : jusqu'à 2 000 t/j	FEI	Commission des services publics de la C.-B. (BCUC) / Commission des hydrocarbures de la C.-B. (B.C. OGC) / Metro Vancouver (émissions)
Tilbury 1B – Ligne électrique (installations planifiées)	Approvisionnement électrique supplémentaire de la sous- station Arnott de BC Hydro à l'installation de GNL à Tilbury	2023 - 2024	6 km de ligne électrique 230 kV	À déterminer	Commission des services publics de la C.-B. (BCUC)
Agrandissement du réseau de transport côtier de gaz CTS Tilbury Gate Station (installations planifiées)	Modernisation des installations de transport de gaz entre Tilbury Gate Station et l'installation de GNL à Tilbury	2023 - 2024	1 à 3 km, conduite de transport de gaz naturel de 30 pouces	FEI	Commission des services publics de la C.-B. (BCUC) / Commission des hydrocarbures de la C.-B. (B.C. OGC)

^a Au besoin, la jetée de terre existante sera modernisée.

Remarques :

B.C. OGC = British Columbia Oil and Gas Commission

BCUC = British Columbia Utilities Commission

CTS = réseau de transport côtier

kV = kilovolt

À déterminer – Discussions en cours avec BC Hydro

Tilbury – Installations existantes et installations de l'agrandissement phase 1

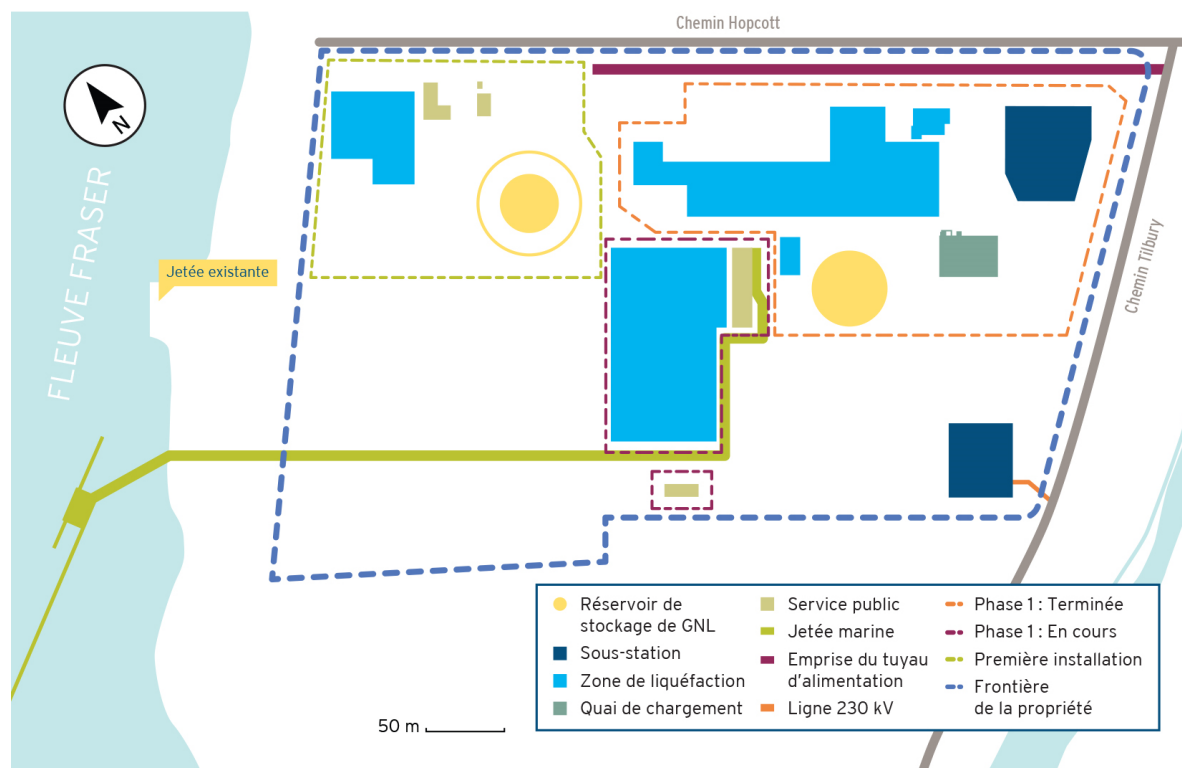


Figure 1-2. Installations existantes et installations de la phase 1

Source : FortisBC

1.1.3.1 Permis actuels

L'installation de GNL à Tilbury possède déjà de nombreux permis d'exploitation. Voici une brève liste des principaux permis délivrés par les organismes de réglementation :

- BC Hydro – ordonnance d'exploitation conjointe (usine et sous-station); branchements au service électrique
- B.C. OGC – permis pour installations et pipelines
- Delta – permis de construction; permis pour bornes-fontaines; permis d'occupation
- Metro Vancouver – permis municipal de gestion de la qualité de l'air
- Ministère des Forêts, des Terres, de l'Exploitation des ressources naturelles et du Développement rural de la Colombie-Britannique – modification du permis d'inspection du patrimoine (PIP)
- Technical Safety BC – divers permis
- WorkSafe BC – avis de projet

1.1.3.2 Jetée maritime de Tilbury

La demande de CEE en vue du projet de jetée maritime sur l'île Tilbury est en cours d'examen dans le cadre d'un processus d'EE distinct. Le promoteur, Tilbury Jetty Limited Partnership (TJLP), société affiliée à FortisBC, propose la construction d'une jetée maritime à côté du Site du Projet proposé afin de faciliter l'approvisionnement de GNL au secteur du transport maritime et aux marchés mondiaux.

Le projet de jetée maritime sur l'île Tilbury fait l'objet d'une évaluation environnementale fédérale et provinciale combinée depuis 2015, dans le cadre d'un processus provincial substitutif dirigé par le B.C. Environmental Assessment Office (BEE de la C.-B.).

L'EE du projet de jetée maritime sur l'île Tilbury est assortie d'évaluations pour les activités d'expédition et de chargement, tenant compte des capacités de production de la phase 1 et du Projet proposé de GNL. L'évaluation prend en considération toutes les incidences potentielles de la circulation maritime capable de transporter jusqu'à 3,5 millions de tonnes par an (mtpa) de GNL traité par l'installation de Tilbury.

Une jetée de terre qui existe déjà, adjacente aux sites Tilbury de FortisBC (figures 1-2, 2-1 et 3-1), sera modernisée dans le cadre du projet de jetée maritime sur l'île Tilbury. Elle pourrait également subir des améliorations dans le cadre de l'agrandissement de la phase 1. Le tableau 1-3 résume les activités de l'installation de déchargement du matériel (IDM) durant le projet de jetée maritime sur l'île Tilbury et le Projet proposé. FortisBC propose d'utiliser la jetée de terre modernisée, ou l'IDM, pour l'importation des modules et d'autre matériel préassemblé nécessaires au Projet proposé. L'IDM pourrait nécessiter des améliorations afin de répondre aux améliorations du Projet proposé. Celles-ci seront déterminées à mesure que la conception technique du Projet proposé se poursuivra. La portée des améliorations devant être apportées à l'IDM (tableau 1-3) est présentée ci-dessous advenant que des travaux de modernisation s'avèrent nécessaires.

Tableau 1-3. Composants du déchargement de matériel faisant partie du Projet d'agrandissement des installations GNL à Tilbury, phase 2

Installation de déchargement de matériel (IDM)	Portée de l'évaluation environnementale	
	Jetée maritime de Tilbury	Activités possibles liées au Projet d'agrandissement des installations GNL à Tilbury, phase 2
Dragage de capitalisation (et non pas l'entretien)	✓	S. O.
Densification du lit et amélioration du sol	✓	✓
Pieux	✓	✓
Protection riveraine (enrochement, stabilisation)	✓	✓
Nivellement (hautes terres)	✓	✓
Traversée de digue	✓	S. O.
Agrandissement de la plateforme	S. O.	✓
Travaux sur les hautes terres (en dehors de la zone riveraine)	✓	✓
Démolition du dock de construction (terrasse et pieux y compris)	S. O.	✓
Protection contre les affouillements du lit	✓	S. O.

2. Aperçu du Projet

Le Projet proposé consiste à agrandir les installations existantes de la phase 1 grâce à un nouveau réservoir de stockage de GNL doté d'un volume utile de 142 000 m³ (3,5 PJ) (réservoir de stockage) et à des dispositifs de liquéfaction du GNL pouvant atteindre 7 700 t/j (capacité de liquéfaction). Le réservoir de stockage est nécessaire pour assurer la sécurité du service public et sa résilience face aux éventuelles interruptions de l'approvisionnement en gaz naturel dans la région, mais il permettra aussi de répondre à la future demande du marché. Les installations de production du GNL seront construites par phases d'un ou plusieurs « trains de liquéfaction », de sorte à satisfaire la demande du marché. Le Projet proposé, également appelé « phase 2 de Tilbury », est détaillé dans le tableau 2-1.

La capacité de stockage et la capacité de liquéfaction ont été modifiées depuis la présentation de la description initiale du Projet (DIP) à la lumière de travaux d'ingénierie préliminaire et de planification réalisés en 2020. Par conséquent, FortisBC est en mesure d'énoncer avec plus de précision la quantité de stockage de GNL nécessaire pour répondre au besoin d'amélioration de la résilience de son réseau de gaz naturel, si bien que la capacité de liquéfaction a été réduite.

La capacité du réservoir de stockage et la capacité de liquéfaction du Projet proposé ont pour effet de déclencher un examen en vertu de la loi provinciale (*Reviewable Projects Regulation*) (Règlement sur les projets susceptibles de révision) et en vertu de la loi fédérale (LEI – *Règlement sur les activités concrètes*). Le réservoir de stockage est également assujéti à l'approbation de la BCUC. Il fait l'objet d'une demande de certificat de commodité et de nécessité publiques (CCNP) déposée auprès de la BCUC en décembre 2020.

L'aspect technique détaillé du Projet proposé devrait commencer en 2022. Le réservoir de stockage est une priorité, indispensable pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel pour les clients gaziers de FortisBC, notamment des habitations, des entreprises, des écoles, des hôpitaux, des activités gouvernementales, des clients du secteur des transports et des industries.

Tableau 2-1. Installations proposées pour la phase 2 de Tilbury

Composant	Description	Date de mise en service	Taille	Principal organisme de réglementation
Réservoir de stockage	Stockage du GNL	2027 ou plus tôt	Réservoir : 142 400 m ³ capacité utile (3,5 PJ)	BEE de la C.-B (Bureau des évaluations environnementales de la C.-B.) / AEIC seuil et capacité : 136 000 m ³
Capacité de liquéfaction	Trains de liquéfaction de GNL	2028+	Jusqu'à 7 700 t/j	AEIC seuil et capacité : 3 000 t/j

Remarques :

^a GNL à 23,9 gigajoules/m³ de densité énergétique

AEIC = Agence d'évaluation d'impact du Canada

En tout, la capacité de stockage de GNL pour le Site proposé pourrait atteindre 216 000 m³, ce qui correspond à la capacité du réservoir de stockage, du réservoir de stockage de la première usine et du réservoir de stockage de la phase 1A. Le réservoir de stockage de la première usine a été dimensionné, conçu, construit et commandé il y a 50 ans afin de satisfaire à la demande de pointe du réseau. Advenant que le réservoir de stockage de la première usine soit enlevé avant la mise en service du réservoir de stockage, la capacité de stockage utile totale de GNL pour le Site du Projet proposé pourrait atteindre 188 000 m³. Pour sa part, la capacité de liquéfaction du Projet proposé permettra d'augmenter la production de GNL au site du Projet proposé, passant ainsi de moins de 3 000 t/j à environ 10 500 t/j, ce qui comprend la capacité de liquéfaction de la première usine.

La figure 2-1 montre les installations de la phase 2 du Projet proposé et l'infrastructure de soutien (les installations existantes et celles de la phase 1 étant en arrière-plan).

Tilbury: Agrandissement proposé de la phase 2

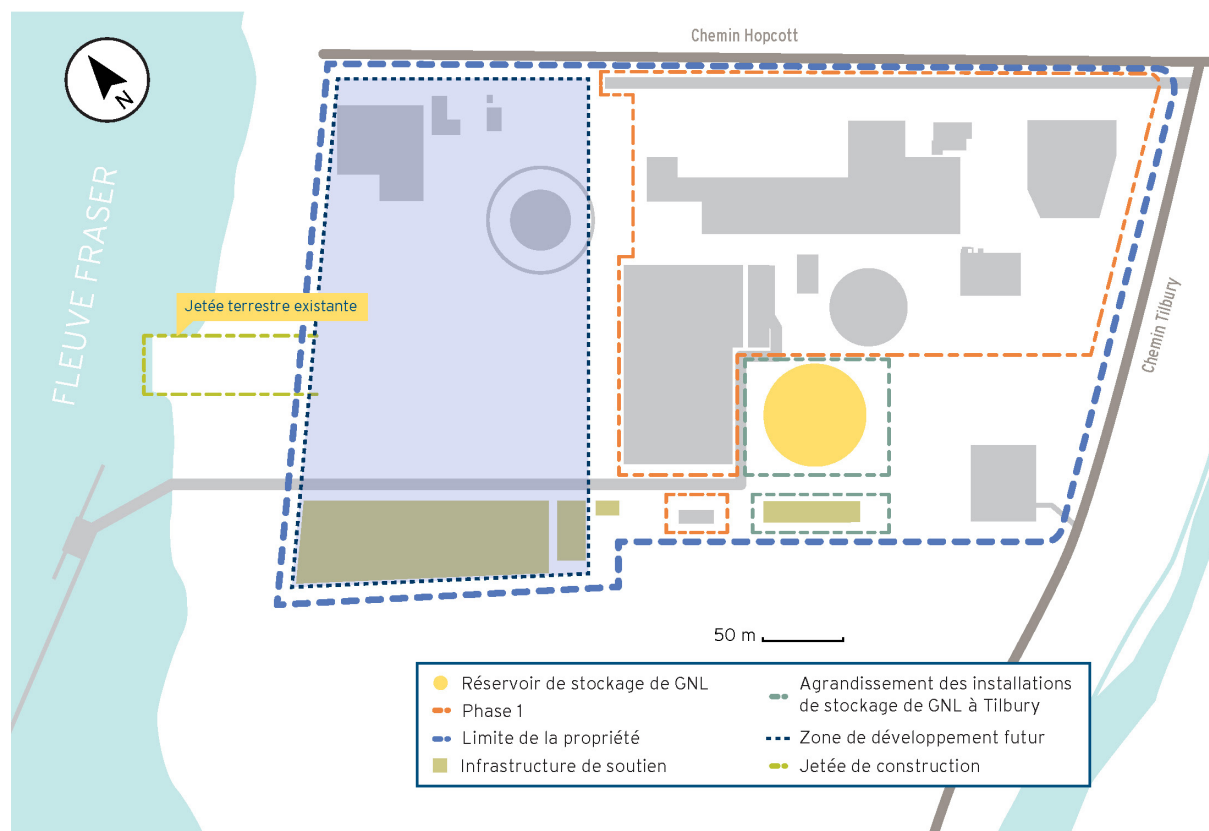


Figure 2-1. Phase 2 – Installations du Projet

Source : FortisBC

2.1 Raison d'être du Projet

La raison d'être du Projet consiste à augmenter la production et le stockage de GNL afin de satisfaire au besoin de résilience énergétique du Lower Mainland et de répondre aux exigences en GNL à titre de combustible à faible intensité carbone, transportable et stockable.

Le Projet proposé devrait entraîner de nombreuses retombées, notamment un approvisionnement énergétique fiable, l'atténuation des émissions de GES et de la pollution atmosphérique, des possibilités économiques, des occasions d'emploi et des recettes fiscales. Le tableau 2-2 présente un résumé de haut niveau des retombées susceptibles de découler du Projet. Ces retombées sont détaillées dans plusieurs sections de la DDP et du présent résumé de la DDP.

Tableau 2-2. Résumé des avantages du Projet

Approvisionnement énergétique résilient	Rehaussement de la capacité du réseau gazier à résister aux événements imprévus et à continuer à fournir un service fiable aux domiciles et aux entreprises du Lower Mainland
Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	Possibilité de réduction des émissions équivalant au retrait de plus de 1,5 million de véhicules de la route, ou de 5 millions de tonnes d'éq. CO ₂ comparativement aux combustibles à base de pétrole
Atténuation de la pollution atmosphérique	Possibilité de réduction des émissions de MP grâce aux GNL dans une mesure de 99 %, de SO _x dans une mesure de 99 % et de NO _x dans une mesure de 95 % comparativement aux combustibles à base de pétrole
Possibilités économiques	Ajout possible d'environ 1,7 milliard de dollars au PIB de la C.-B. pendant les travaux de construction, et ajout estimatif de 700 millions de dollars dans le cadre de l'exploitation annuelle
Occasions d'emploi	Création, pendant la construction, de plus de 6 000 emplois ETP directs et de 110 ETP pendant l'exploitation
Recettes fiscales	Possibilité de recettes fiscales d'environ 300 millions de dollars pendant les travaux de construction pour les gouvernements locaux, et d'environ 280 millions de dollars annuellement pour les gouvernements fédéral et provincial pendant l'exploitation

Remarques :

éq. CO₂ = équivalent en dioxyde de carbone

ETP = équivalent temps plein

PIB = produit intérieur brut

NO_x = oxydes d'azote

MP = matière particulaire

SO_x = oxydes de soufre

2.2 Composants du Projet

Le tableau 2-3 présente une description des composants du Projet proposé pendant les phases de la construction et de l'exploitation. Les aires de réception des matériaux et de stockage seront situées soit à l'intérieur du Site du Projet proposé, soit sur des terrains déjà perturbés, comme des sites industriels adjacents. La livraison des modules d'équipement se fera le long du fleuve Fraser, dans des couloirs de navigation établis, en fonction des exigences des autorités pertinentes, dont Transports Canada. De plus amples détails seront fournis dans la demande de Projet proposé, d'après la planification détaillée du Projet proposé. La figure 2-2 illustre les installations du Projet proposé de même que l'infrastructure de soutien.

Tableau 2-3. Composants du Projet

Composant du Projet	Description du composant
<i>Composants temporaires des travaux de construction</i>	
IDM	- Le déchargement des modules d'équipement préassemblés devra se faire depuis le fleuve Fraser. La jetée de terre existante qui sera modernisée dans le cadre du projet de jetée maritime sur l'île Tilbury, et qui risque d'être modernisée dans le cadre des projets de la phase 1, pourrait nécessiter des mises à niveau supplémentaires pour permettre le déchargement par barge des modules d'équipement du Projet proposé pendant la phase de construction. Les mises à niveau supplémentaires et éventuelles devraient se concentrer sur la surface de la jetée et les hautes terres, et pourraient comprendre l'amélioration du nivellement, de la force portante et de la digue. - Au moment de rédiger ces lignes, les particularités techniques et les activités de construction de l'IDM n'étaient toujours pas précisées. Les mises à niveau proposées pourraient inclure la surface de la jetée et les hautes terres, et pourraient comprendre l'amélioration du nivellement, de la force portante et de la digue ainsi que l'aménagement de nouvelles structures dans l'eau (comme des pieux et des murs de soutènement) faisant partie de la conception technique. Elles sont par conséquent incluses. La conception technique pourrait intégrer des mesures d'atténuation afin d'amenuiser les effets sur les systèmes aquatiques environnants. Les mises à niveau pourraient être conservées une fois le Projet proposé achevé, à des fins d'utilisation future.
Livraison des matériaux de construction	Outre la voie fluviale par laquelle les modules d'équipement de grand volume seront livrés, les routes existantes et les points d'accès au Site du Projet proposé seront mis à contribution.
Entreposage des matériaux et bâtis provisoires	Outre la propriété de FortisBC, des zones de réception, de stockage et d'assemblage hors site seront nécessaires, en particulier au cours des phases avancées de la construction et lors des chevauchements de phases. Les possibilités qui s'offrent à proximité et les options préférées seront déterminées, évaluées et explorées en fonction des besoins.
Infrastructures et services de construction	- Des bureaux, des postes de premiers soins et des postes de sécurité temporaires seront nécessaires pendant les travaux de construction. - Les services publics raccordés au Site du Projet proposé seront utilisés (comme l'électricité et l'eau). Dans les zones non desservies par ces services, l'électricité et l'éclairage seront fournis par des groupes électrogènes mobiles ou par des stations temporaires. L'approvisionnement en électricité sera fourni par la sous-station Arnott de BC Hydro. D'autres mises à niveau à l'approvisionnement en électricité sont prévues pour la phase 1B, ce qui comprend l'aménagement d'une ligne électrique d'environ 6 km et de 230 kV à partir de la sous-station Arnott de BC Hydro. Cette mise à niveau tiendra compte des exigences du Projet proposé, et ce, afin de minimiser ou d'éviter la nécessité de faire d'autres mises à niveau, dans le but de réduire les coûts, les perturbations et les incidences.
Gestion de l'eau et essais hydrauliques	Des essais hydrauliques seront nécessaires sur le réservoir de GNL et certaines tuyauteries. Les volumes d'eau consommés et rejetés seront grands. Par conséquent, il faudra peut-être recourir aux eaux fluviales, ce qui nécessitera leur filtration et leur traitement avant les essais hydrologiques (pour éviter toute contamination), et après les essais pour que l'eau rejetée dans le fleuve soit dans un état acceptable pour son environnement. L'emplacement de la source et du rejet de l'eau sera confirmé une fois les travaux de conception effectués. Cet emplacement sera présenté dans la demande de Projet proposé. En outre, il faudra des systèmes de gestion des eaux pluviales sur le Site du Projet proposé pendant la phase de construction.
Préparation du sol	Les composants du réservoir de stockage de GNL comprennent l'aménagement du sol et des fondations.

Tableau 2-3. Composants du Projet

Composant du Projet	Description du composant
Composants de l'exploitation	
Stockage du GNL	Le stockage du GNL se fera à l'aide d'un nouveau réservoir de stockage complet d'une capacité utile de 142 400 m³ (3,5 PJ). Les composants du réservoir de stockage de GNL sont : construction à double paroi (confinement complet), pompes à GNL, système de gestion des gaz d'évaporation, y compris les compresseurs de gaz, la tuyauterie isolée, les escaliers d'accès, l'éclairage, l'instrumentation ainsi que les systèmes de contrôle et de sécurité.
Réception du gaz naturel	Des canalisations de gaz et des emprises appartenant déjà à FortisBC serviront à acheminer le gaz naturel au Site du Projet proposé. De l'équipement de comptage, de distribution et de contrôle supplémentaire sera nécessaire pour distribuer le gaz aux unités de liquéfaction du Site du Projet proposé.
Traitement et liquéfaction du gaz naturel	- Il est prévu de construire ces installations en trains ou en phases en fonction de la demande du marché, la capacité totale installée pouvant atteindre jusqu'à 7 700 t/j. - En partant de l'équipement de comptage, de distribution et de commande, le gaz naturel passera par les dispositifs de prétraitement pour en éliminer les composants incompatibles avec la liquéfaction cryogénique. Les dispositifs de prétraitement effectueront la filtration, la séparation, la compression et l'adsorption. - Combustion de flux de déchets avec récupération d'énergie pour assurer la régénération thermique de certains processus de prétraitement, y compris l'oxydation thermique continue et la combustion périodique (torchage) des gaz d'échappement. - Compresseurs frigorifiques à entraînement électrique et refroidissement par air dans le processus de liquéfaction. - Système de déchargement, de stockage, et eau d'appoint du réfrigérant. - Dispositifs générateurs d'air et d'azote pour instruments, dispositif d'eau de chauffage, dispositifs électroniques pour système de contrôle et de sécurité, systèmes de traitement des eaux pluviales et des eaux usées, systèmes d'eau potable et d'eau déminéralisée. - Systèmes de gestion du transfert de GNL et des gaz d'évaporation. - Systèmes d'intervention en cas d'incendie, de sécurité, d'urgence et de protection conçus pour respecter les normes en vigueur, voire les dépasser.
Infrastructure de soutien	Les dispositifs suivants seront installés pour toute la durée de vie du Projet proposé, et contribueront à l'exploitation de l'installation en toute sécurité : - Administration du Site, salle(s) de contrôle, nivellement du Site, chaussées, éclairage, installations de sécurité et de sûreté. - Installations de stockage et de manutention d'hydrocarbures (HC) et de produits chimiques liquides (y compris chargement de camions). - Branchement aux réseaux d'alimentation de BC Hydro ou de FortisBC. - Ajouts aux réseaux d'eau potable, d'eau d'incendie, d'eaux usées et d'eaux pluviales à partir des réseaux existants sur le Site du Projet proposé.



Figure 2-2. Illustration des installations du Projet, phase 2

Source : Jacobs Consultancy Canada Inc. (Jacobs)

2.3 Coût prévu du Projet

À l'heure actuelle, le coût estimatif du Projet proposé varie de 3 à 3,5 milliards de dollars. Cette estimation comprend tous les coûts de construction connus, dont les coûts relatifs aux structures, à l'ingénierie, à la machinerie et à l'équipement, ainsi que tous les services professionnels liés à la construction. Les coûts estimatifs seront raffinés à mesure que les détails de conception et d'ingénierie seront peaufinés. Les activités de construction devraient s'échelonner sur trois à six ans. Lorsque les travaux de construction seront terminés, les coûts d'exploitation annuels devraient être de l'ordre d'environ 250 millions de dollars. Ce chiffre ne comprend pas le coût du gaz d'alimentation.

Les dépenses se rapportant à la construction et à l'exploitation du Projet proposé auront un effet direct, indirect et induit sur les économies locale, régionale, provinciale et nationale. Ces effets estimatifs sont énoncés à la sous-section 10.5.1 de ce document.

Les coûts de mise hors service en fin de durée de vie de l'installation sont estimés à 210 millions de dollars, en se fondant sur l'hypothèse voulant que le terrain ait toujours une vocation industrielle à ce moment-là.

2.4 Exigences en infrastructures

Le Site du Projet proposé est utilisé pour le traitement et le stockage du gaz naturel depuis près de 50 ans. Il est situé dans un milieu largement industriel, adjacent au fleuve Fraser. Grand nombre des services publics et des infrastructures nécessaires sont présents ou faciles à agrandir. Il existe des routes d'accès, et celles-ci ont été mises à niveau récemment afin de supporter la circulation des camions et de les rattacher aux grandes artères de transport, y compris la route périphérique South Fraser (route 17).

Le déchargement des modules d'équipement préassemblés devra se faire depuis le fleuve Fraser pour le Projet proposé, ce qui comprendrait aussi des barges et des navires de transport maritime le long du fleuve Fraser. De six à huit livraisons de navires de charge pourraient s'avérer nécessaires pendant la période de construction. Ces livraisons devraient parvenir au Site du Projet proposé depuis le phare Sand Heads à l'embouchure du fleuve Fraser, le long du chenal de transport du bras sud du fleuve Fraser. Les livraisons respecteront les exigences des autorités pertinentes, dont Transports Canada. Une jetée de terre existante sur le fleuve Fraser, reliée au Site du Projet proposé de FortisBC, sera modernisée dans le cadre du projet proposé de jetée maritime sur l'île Tilbury aux fins des travaux de construction. L'IDM du Projet proposé pourrait faire l'objet d'autres mises à niveau en vue du déchargement par barge des modules d'équipement, et ce, afin d'être en mesure de recevoir le poids et la taille des modules du Projet proposé.

L'approvisionnement en électricité du Site du Projet proposé est déjà en place (fourni par BC Hydro). Un approvisionnement en électricité supplémentaire est planifié pour les installations de la phase 1. Cet approvisionnement suffira également aux besoins du Projet proposé.

Pendant les premières étapes de la construction, des zones de réception, de stockage et d'assemblage des matériaux pourront être supportées sur le site même du Projet proposé. Cependant, il faudra aménager de telles zones à proximité du Site du Projet proposé au fil des travaux, lorsque l'espace sera plus restreint.

2.5 Calendrier du Projet

Le calendrier préliminaire du Projet est présenté au tableau 2-4.

Tableau 2-4. Calendrier préliminaire du projet

Tâches	Dates
Soumis la DIP au BEE de la C.-B et à l'AEIC en vue de démarrer l'évaluation	27 février 2020
Soumettre la DDP au BEE de la C.-B	T3 2021
Soumettre la DDP à l'AEIC	T4 2021
Décision du BEE de la C.-B relativement à l'état de préparation	T4 2021
Délivrance d'une ordonnance de processus par le BEE de la C.-B	T2 2022
Décision de substitution par le BEE de la C.-B et l'AEIC	T4 2021 – T1 2022
Ébauche de la demande au BEE de la C.-B en vertu du processus de substitution (demandé)	T2 2022
Demande définitive au BEE de la C.-B en vertu du processus de substitution	T4 2022
Délivrance du CEE	T1-T2 2023
Permis (permis synchrones ou concurrents avec l'EE)	2022 à 2025
Construction du réservoir de stockage de GNL	2025 ou plus tôt
Mise en service du réservoir de stockage de GNL	2027 ou plus tôt

Tableau 2-4. Calendrier préliminaire du projet

Tâches	Dates
Construction progressive des installations de liquéfaction de GNL	2026 ou plus tard
Mise en service des installations de liquéfaction de GNL	2028
Mise hors service	60 ans ou plus

Remarque :

Les dates de mise en service de la phase 1A et de la phase 1B figurent au tableau 1-2. Les installations existantes et les installations de la phase 1 de Tilbury sont indépendantes du Projet proposé.

2.7 Solutions de rechange au Projet

Cette section résume les principaux composants du Projet proposé pour lesquels des substituts et diverses options ont été examinés, notamment :

- Type de stockage de GNL
- Emplacement du stockage
- Volume de stockage
- Technologie de liquéfaction
- Technologie de refroidissement

La raison d'être du Projet d'agrandissement des installations GNL à Tilbury consiste à la fois à augmenter la production et le stockage de GNL afin de satisfaire au besoin de résilience énergétique du Lower Mainland et à répondre aux exigences en GNL à titre de combustible à faible IC, transportable et stockable. Le résumé des solutions de rechange permettant d'atteindre ce double objectif est présenté ci-dessous. Ces options de rechange tiennent compte d'un certain nombre de facteurs dans le cadre de l'EE, dont la rétroaction reçue pendant la mobilisation continue, les études préliminaires d'ingénierie et de faisabilité technique, les considérations financières et l'impact environnemental potentiel. Le processus d'examen et de sélection de solutions de rechange a également tenu compte des incidences environnementales découlant des choix de technologies et de développement, prenant principalement la forme d'émissions dans l'atmosphère.

2.7.1 Analyse de la résilience des services publics de gaz et stockage du GNL

Tel qu'indiqué dans la demande de CCNP présentée à la BCUC, FortisBC a déterminé que l'aménagement d'un nouveau réservoir de stockage de GNL au site de GNL à Tilbury s'avère la seule option viable, des points de vue technique et économique, d'atteindre l'objectif de renforcement de la résilience de son réseau gazier du Lower Mainland (BCUC 2021). Une analyse plus poussée a permis de déterminer qu'un réservoir de 3 milliards de pieds cubes (MPC) (capacité de 142 400 m³) constitue la taille de réservoir la plus susceptible de permettre d'atteindre sa résilience, tout en lui donnant la souplesse de répondre à la croissance de la demande. L'analyse du réseau s'est penchée sur trois éléments clés de la résilience du réseau : la diversité des canalisations, le stockage et la gestion de la charge (figure 2-3).

- 1) **Gestion de la charge** – L'aptitude à gérer la charge en cas de rupture d'approvisionnement permet à un service public d'effectuer un arrêt contrôlé du réseau et de maintenir l'approvisionnement au plus grand nombre de clients possible.
- 2) **Diversité des canalisations et de l'approvisionnement** – Un plus grand accès aux pipelines régionaux permet d'améliorer l'aptitude de FortisBC à faire la collecte du gaz et à le distribuer à ses clients de manière fiable.

- 3) **Grande capacité de stockage** – L'accès au stockage au sein même du réseau d'un service public améliore son aptitude à gérer les changements, prévus ou imprévus, en matière d'approvisionnement pendant une certaine période. Le stockage souterrain et le GNL constituent deux moyens courants de stocker le gaz du réseau gazier.

L'analyse a permis de déterminer et d'évaluer les options à la disposition de FortisBC pour assurer la résilience du réseau afin d'atténuer les risques futurs de rupture d'approvisionnement de gaz dans la région, ce qui a également pour effet de réduire le risque d'importantes répercussions sur les plans social, économique et des services publics sur les clients.

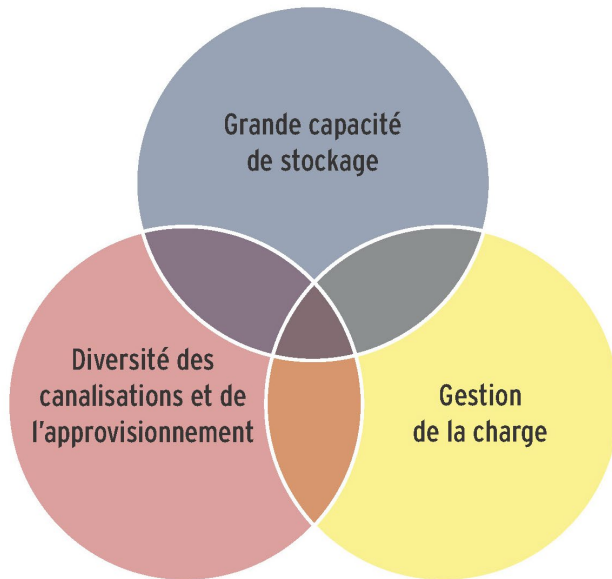


Figure 2-3. Principaux éléments d'un réseau gazier résilient

Source : Demande de CCNP de FortisBC

Selon l'analyse de résilience du réseau, la meilleure façon de donner lieu à cette résilience, c'est en ajoutant une installation de stockage du GNL. Une analyse plus approfondie a également permis de déterminer qu'une installation de stockage « faisant partie du réseau même », à proximité des utilisateurs finaux, constituait la solution optimale. Les trois options de rechange présentées au tableau 2-5 ont été évaluées.

Tableau 2-5. Options de rechange évaluées pour la résilience du réseau

Option	Description	Recommandée	Commentaires
1	Gestion de la charge	Oui, mais pas comme solution de rechange à la grande capacité de stockage	La gestion de la charge aide la résilience en réduisant la consommation en cas d'approvisionnement restreint, mais sans approvisionnement supplémentaire, de nombreux clients n'auraient pas de service.
2	Diversité des canalisations	Oui, mais pas comme solution de rechange à la grande capacité de stockage	L'agrandissement des réseaux régionaux actuels n'aurait pas beaucoup d'effet sur la résilience de FortisBC parce qu'il n'y aurait toujours qu'un seul point d'approvisionnement. L'aménagement de nouvelles canalisations régionales augmenterait la résilience grâce à la diversification de l'approvisionnement. Cependant, il faudrait tout de même une installation de stockage pour assurer la résilience en cas de panne d'un des réseaux pipeliniers.
3	Grande capacité de stockage	Oui	Une installation de stockage du GNL faisant partie du réseau donne lieu à un approvisionnement supplémentaire à proximité du client. Cette installation serait également en aval des points de défaillance. Elle pourrait être aménagée sur une friche industrielle et restreindrait l'empreinte du Projet proposé.

Selon l'analyse de résilience du réseau, pour donner lieu à la résilience du réseau, il faut ajouter une installation de stockage du GNL. Une analyse plus approfondie a également permis de déterminer qu'une installation de stockage « faisant partie du réseau même », à proximité des utilisateurs finaux (c'est-à-dire aussi loin que possible, géographiquement parlant, en aval des points de défaillance potentiels) représentait la solution optimale.

2.8 Autres moyens de réaliser le Projet

FortisBC est constamment à la recherche de possibilités d'aider ses clients à économiser de l'énergie et de l'argent, dans le respect des objectifs de la Province en matière d'action climatique, pour aider à assurer des lendemains plus propres, en meilleure santé. Pendant la mobilisation préliminaire, FortisBC a reçu des commentaires concernant l'utilisation des meilleures technologies disponibles (MTD) et les technologies émergentes pour maximiser les réductions de GES et l'efficacité énergétique.

Des options de rechange ont été évaluées pour divers composants du Projet proposé afin d'en déterminer les effets potentiels, les risques et les incertitudes :

- Type de stockage et emplacement – Puisque les options sont restreintes en raison de l'infrastructure et de l'empreinte actuelles, le type de stockage préféré et son emplacement consistent à remplacer les installations de la première usine par de nouvelles installations de stockage et de regazéification plus grandes, faisant partie du réseau même, à Tilbury. Cette méthode permet de remplacer la première usine sous-dimensionnée, qui a presque atteint sa durée de vie opérationnelle, par une infrastructure efficace et de taille adéquate.
- Volume de stockage – Deux options ont été évaluées, l'installation de stockage de 3 MPC étant l'option privilégiée parce qu'elle permet de supporter une certaine augmentation éventuelle de la charge, offre de la souplesse du point de vue opérationnel et donne lieu à une meilleure utilisation du capital en raison des économies d'échelle, comparativement à une installation de stockage de 2 MPC.
- Technologie de liquéfaction – Dans le cas des trains de liquéfaction, la méthode de compression alimentée au gaz et la méthode à entraînement électrique ont été considérées. L'examen préalable a permis de déterminer que la méthode à entraînement électrique constitue l'option préférée parce que

cette technologie est fiable et éprouvée. Par surcroît, elle n'est pas assortie d'émissions directes de GES, de NO_x ou de SO_x.

- Technologie de refroidissement – La technologie de refroidissement de l'air et de l'eau a été considérée, et c'est le refroidissement de l'air qui a été choisi comme méthode de préférence. Le refroidissement de l'air est couramment employé dans le cadre de la production de GNL. Le caractère économique de son cycle de vie est bien compris, et ses effets sur l'environnement sont minimales en raison du manque d'émissions.
- Technologie du torchage – Quatre types de techniques de torchage ont été considérées, soit le torchage multipoint au sol, le torchage au sol en milieu clos, le torchage surélevé et une combinaison de techniques de torchage hybride. Le torchage au sol en milieu clos est peu visible et demande peu d'espace. Il est avantageux du point de vue de la production d'émissions. Actuellement, le torchage au sol en milieu clos, ou une forme hybride de ce type de torchage, et le torchage surélevé constituent les options privilégiées. Le choix de technique de torchage se fera à la lumière des études d'ingénierie et de conception, de modélisation de la qualité de l'air et de la mobilisation.
- Autres méthodes de construction – La planification préliminaire des travaux de construction a permis de déterminer que la technique de construction modulaire hors site des trains de liquéfaction constitue la méthode privilégiée, comparativement à leur construction sur place. Les options de transport du matériel tiendront compte de nombreux facteurs, comme la sécurité, la logistique de la construction, la circulation routière et maritime ainsi que les émissions.

3. Lieu du Projet

Le Site du Projet proposé se trouve sur une propriété privée appartenant à FortisBC, occupée par l'installation actuelle de GNL sur l'île Tilbury, dans le parc industriel de Tilbury, adjacent au fleuve Fraser, à Delta (figure 3-2). Le nom cadastral du site de Tilbury est comme suit : Lot 1 District Lot 135 Group 2 New Westminster District Plan EPP28232 except Plan EPP 36476. PID : 029-263-301.

FortisBC exploite actuellement une installation de GNL qui occupe la partie septentrionale de la propriété sise au 7651 Hopcott Road (plus près du fleuve Fraser). Les coordonnées du centre approximatif du Site du Projet proposé sont 49 08' 28" N et 123 01' 57" W. Son altitude est d'environ 1 mètre au-dessus du niveau de la mer (mASL). L'IDM construite dans le cadre de la phase 1B pourrait servir dans le cadre de la construction du Projet proposé. L'IDM se situe le long du fleuve Fraser et est adjacente à la propriété de FortisBC (permis d'utilisation des eaux numéro 2005596, Diversion ID PD191626, WELL DRILL/TRANSPRT MGMT).

Les propriétés voisines sont principalement exploitées à des fins industrielles, le résident le plus proche se trouvant à environ 450 mètres au sud-ouest du Site du Projet proposé, bien que la zone résidentielle la plus près se trouve à environ 3 km. Parmi les autres entreprises qui s'y situent, notons le salon funéraire et crématorium Riverside et l'abri communautaire pour animaux Delta. L'accès du public au Site du Projet proposé est limité, bien que la digue située au nord de la propriété, le long du fleuve Fraser, soit utilisée par le public. Il n'y a pas d'accès récréatif par voie terrestre au Site du Projet proposé.



Figure 3-1. Vue de l'installation Tilbury avec la phase 1A à l'avant-plan et le réservoir d'origine à l'arrière-plan

Le Projet proposé se situe sur le territoire traditionnel des peuples Salish de la Côte. La zone du Projet proposé comprend le chevauchement de territoires traditionnels de plus de 35 nations autochtones se trouvant dans le territoire traditionnel élargi des peuples Salish de la Côte (figures 1A et 3B de l'annexe A). La liste complète des nations autochtones dont le territoire traditionnel établi ou revendiqué chevauche l'empreinte du Projet proposé se trouve à la section 11.



FIGURE 3-2
PLAN DU SITE
PROJET D'AGRANDISSEMENT
DES INSTALLATIONS
GNL À TILBURY, PHASE 2

Composants du Projet proposé

- Emprise du Projet proposé
- Installation de déchargement de matériel

Données de base

- Pipeline existant de FortisBC
- Route
- Chemin de fer
- Limite de la parcelle
- Municipalité
- Plan d'eau

Site du projet au Système national de
référence cartographique (SNRC): 092G03
49° 8' 27.4" N 123° 2' 4.8" W

ÉCHELLE : 1:3 500
0 50 100 150 m
(Tous les emplacements sont approximatifs.)

Jacobs

Numéro de projet CE778100

UTM Zone 10 Nord, NAD 1983.
Jetée maritime proposée : Ausenco mars 2019; Pipeline existant :
FortisBC 2012; Transport : BC FLNRD 2012; Districts régionaux et
municipalités : BC FLNRD 2017; Frontières politiques : ESRI 2005,
USNIMA 2000; Hydrologie : BC FLNRD 2011; Crédits de la couche
de service : Source : Esri, Maxar, GeoEye, Earthstar Geographics,
CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AeroGRID, IGN et ensemble des
utilisateurs de GIS.

Bien qu'il n'existe aucune raison de croire qu'il existe des erreurs dans les
données utilisées pour générer ce produit ou dans le produit même, les
utilisateurs de ces données sont informés du fait que les données pourraient

Cartographié par : SL Vérifié par : TW

4. Limites spatiales

Le tableau 4-1 a été mis à jour pour tenir compte des limites spatiales des principales composantes valorisées (CV). Les CV choisies et leurs limites spatiales ont été déterminées par des spécialistes du domaine. Elles seront peaufinées durant la phase de planification du processus.

Tableau 4-1. Limites spatiales préliminaires

Composante valorisée	Limite et justification de la ZEL	Limite et justification de la ZER
Qualité de l'air	Pour la qualité de l'air, la ZEL couvre un domaine de 20 km sur 20 km, centré sur le Projet proposé.	Pour la qualité de l'air, la ZER couvre une superficie de 30 km sur 30 km centrée sur le Projet proposé. Elle s'étend vers la côte du côté ouest, vers la frontière américaine au sud, vers Vancouver et Burnaby au nord, et vers Surrey à l'est.
Environnement acoustique	Du point de vue acoustique, la ZEL se définit comme une zone de 1,5 km de largeur, tout autour du périmètre de la zone du Projet proposé. Le village historique de Tl'uq̓tinus ainsi que des parties de Delta et Richmond font partie de cette zone d'étude.	Du point de vue acoustique, la ZEL se définit comme une zone de 3 km de largeur, tout autour du périmètre de la zone du Projet proposé.
Eaux de surface	Les eaux de surface de la ZEL comprennent une zone de 100 m en amont et de 200 m en aval de l'empreinte du Projet proposé. La ZEL comprend aussi 100 m en amont et 200 m en aval dans le Tilbury Slough, depuis la sortie du ponceau qui évacue les eaux pluviales du Site du Projet proposé.	Les eaux de surface de la ZER comprennent la partie du fleuve Fraser située à environ 500 m en amont et à 1 000 m en aval de l'empreinte du Projet proposé. La ZER comprend aussi 500 m en amont et 1 000 m en aval dans le Tilbury Slough, depuis la sortie du ponceau qui évacue les eaux pluviales du Site du Projet proposé.
Eau souterraine	L'eau souterraine de la ZEL comprend l'empreinte terrestre du Site du Projet proposé.	L'eau souterraine de la ZER comprend l'étendue cartographiée de l'aquifère faisant partie du Site du Projet proposé.
Sol	L'empreinte du Projet proposé ainsi qu'une zone tampon de 100 m autour de l'empreinte du Projet proposé et une zone tampon de 50 m autour des routes de camions, entre la route et le Site du Projet proposé.	Le sol de la ZER et celui de la ZEL sont pareils.
Végétation	La végétation de la ZEL est la végétation qui se trouve dans l'empreinte du Projet proposé ainsi que dans une zone tampon de 100 m autour de l'empreinte du Projet proposé. Elle comprend l'habitat aquatique et l'habitat terrestre. La végétation de la ZEL comprend aussi 100 m en amont et 200 m en aval dans le Tilbury Slough, depuis la sortie du ponceau qui évacue les eaux pluviales du Site du Projet proposé.	La végétation de la ZER est la végétation qui se trouve dans une zone tampon de 1 km autour de l'empreinte du Projet proposé. Elle comprend l'habitat aquatique et l'habitat terrestre.
Faune et habitat de la faune	La faune et l'habitat de la faune de la ZEL sont ceux qui se trouvent dans l'empreinte du Projet proposé ainsi que dans une zone tampon de 300 m autour de l'empreinte du Projet proposé. Elle comprend l'habitat aquatique et l'habitat terrestre.	La faune et l'habitat de la faune de la ZER sont ceux qui se trouvent dans l'empreinte du Projet proposé ainsi que dans la zone de la faune et de l'habitat faunique de la ZEL. Elle comprend l'habitat aquatique et l'habitat terrestre. La faune et l'habitat faunique de la ZEL comprennent également la partie du fleuve Fraser située à 300 m en aval et à 2 km en amont de l'empreinte du Projet proposé, ce qui comprend une zone tampon de 50 m depuis la ligne des hautes eaux, de part et d'autre.

Tableau 4-1. Limites spatiales préliminaires

Composante valorisée	Limite et justification de la ZEL	Limite et justification de la ZER
Poisson et habitat du poisson	Le poisson et l'habitat du poisson de la ZEL comprennent la partie du fleuve Fraser située à 100 m en amont et à 200 m en aval de l'empreinte du Projet proposé. Le poisson et l'habitat du poisson de la ZEL comprennent aussi 100 m en amont et 200 m en aval dans le Tilbury Slough, depuis la sortie du ponton qui évacue les eaux pluviales du Site du Projet proposé.	Le poisson et l'habitat du poisson de la ZER comprennent la partie du fleuve Fraser située à 500 m en amont et à 1 000 m en aval de l'empreinte du Projet proposé. La ZER comprend aussi 500 m en amont et 1 000 m en aval dans le Tilbury Slough, depuis la sortie du ponton qui évacue les eaux pluviales du Site du Projet proposé.
Emploi et économie	En matière d'emploi et d'économie, la ZEL couvre la région de Metro Vancouver.	En matière d'emploi et d'économie, la ZER couvre la même région que la ZEL.
Usage des terres et des ressources	En matière d'usage des terres et des ressources, la ZEL comprendra la Ville de Delta, qui compte trois collectivités urbaines : Ladner (centre administratif), Tsawwassen et Delta-Nord. L'usage des terres et des ressources de la ZEL comprendra toutes les terres ayant un point de vue potentiel des composants du Projet proposé, pour les effets potentiels de ces points de vue. Cela comprend la zone à l'avant-plan (moins de 1 km de la limite du Projet proposé) et la zone située juste derrière (entre 1 et 5 km des limites du Projet proposé). Lorsque l'usage des terres et des ressources est susceptible d'être affecté par les changements relatifs à l'environnement acoustique de la CV, la ZEL de l'environnement acoustique de la CV pourrait faire partie de l'évaluation de l'usage des terres et des ressources.	En matière d'usage des terres et des ressources, la ZER comprendra la région de Metro Vancouver.
Infrastructures et services	La Ville de Delta, comprenant Ladner (centre administratif), Tsawwassen et Delta-Nord. En matière d'infrastructures et de services, les limites de la ZEL peuvent être adaptées pour tenir compte d'autres secteurs au-delà de la Ville de Delta s'ils sont susceptibles d'être affectés par les exigences en infrastructures et en services directement liées au Projet proposé (comme les digues, les lieux d'enfouissement, les services d'intervention d'urgence). Pour les infrastructures et les services, la ZEL tiendra compte de l'infrastructure de protection contre les inondations le long du fleuve Fraser, dans un secteur susceptible d'être affecté par l'usage du fleuve Fraser aux fins de construction du Projet proposé. Cela comprendrait l'infrastructure de protection contre les inondations le long des parties pertinentes de la rive du fleuve Fraser.	En matière d'infrastructure et de services, la ZER comprendra la région de Metro Vancouver.
Ressources archéologiques et patrimoniales	En matière de ressources archéologiques et patrimoniales, la ZEL comprend la zone de terrain perturbé par le Projet proposé et une zone tampon de 100 m autour du Site du Projet proposé.	En matière de ressources archéologiques et patrimoniales, la ZER comprendra les ressources archéologiques et patrimoniales de la ZEL et le bras sud du fleuve Fraser, en aval depuis le Site du Projet proposé jusqu'à Sand Heads, et en amont jusqu'à l'île Annacis. Elle s'étendra sur 1 km à l'intérieur des terres, des rives nord et sud du fleuve.

Tableau 4-1. Limites spatiales préliminaires

Composante valorisée	Limite et justification de la ZEL	Limite et justification de la ZER
Culture	En matière de culture, la ZEL comprendra la Ville de Delta, qui compte trois collectivités urbaines : Ladner (centre administratif), Tsawwassen et Delta-Nord. La ZEL comprendra les limites des CV qui touchent les intérêts autochtones, dont les CV de la faune et de l'habitat de la faune, de la végétation, de la qualité de l'air, de l'environnement acoustique, des eaux de surface, des infrastructures et des services, de l'usage des terres et des ressources, du poisson et de l'habitat du poisson ainsi que des ressources archéologiques et patrimoniales.	En matière de culture, la ZER comprendra la région de Metro Vancouver. En matière de culture, la ZER comprendra également les limites des CV qui touchent les intérêts des Autochtones, notamment la faune et l'habitat de la faune, la végétation, la qualité de l'air, l'environnement acoustique, les eaux de surface, les infrastructures et les services, l'usage des terres et des ressources, le poisson et l'habitat du poisson ainsi que les ressources archéologiques et patrimoniales.
Santé humaine	Qualité de l'air – En matière d'évaluation des risques potentiels pour la santé humaine découlant des changements éventuels à la qualité de l'air, la ZEL comprendra les mêmes critères que la CV de la qualité de l'air. Aliments traditionnels – En matière de risques pour la santé relativement à la qualité et à la quantité des aliments traditionnels, la ZEL comprendra les mêmes critères que la CV de l'usage des terres et des ressources ainsi que la CV des espèces susceptibles d'être récoltées (c'est-à-dire la CV de la végétation, la CV de la faune et de l'habitat de la faune, et la CV du poisson et de l'habitat du poisson). Sol, sédiments, eau souterraine et eaux de surface – Les risques pour la santé relativement à la qualité du sol et des sédiments et aux contaminants se trouvant dans l'eau souterraine seront évalués pour l'empreinte du Projet proposé. En matière de risques pour la santé relativement à la qualité des eaux de surface, la ZEL des eaux de surface sera utilisée de même que les zones qui chevauchent les activités et les usages de la terre. Déterminants sociaux de la santé – Les limites spatiales de l'évaluation des changements caractérisant les déterminants sociaux de la santé, le bien-être y compris, comprendront les limites spatiales des CV connexes, comme la CV de l'emploi et de l'économie (en raison du lien potentiel entre le revenu, la santé ou le bien-être) et la CV des infrastructures et des services (en raison du lien potentiel entre l'accès aux services, la santé et le bien-être). En matière d'effets sur la santé liés aux changements caractérisant l'environnement acoustique, la ZEL correspond à l'empreinte plus 1,5 km.	Qualité de l'air – En matière d'évaluation des risques potentiels pour la santé humaine découlant des changements éventuels à la qualité de l'air, la ZER comprendra les mêmes critères que la CV de la qualité de l'air. Aliments traditionnels – En matière de risques sur la santé relativement à la qualité et à la quantité des aliments traditionnels, la ZER comprendra les mêmes critères que la CV de l'usage des terres et des ressources ainsi que la CV des espèces susceptibles d'être récoltées (c'est-à-dire la CV de la végétation, la CV de la faune et de l'habitat de la faune, et la CV du poisson et de l'habitat du poisson). Sol, sédiments, eau souterraine et eaux de surface – Les risques pour la santé relativement à la qualité du sol et des sédiments et aux contaminants se trouvant dans l'eau souterraine seront évalués pour l'empreinte du Projet proposé. En matière d'évaluation des risques pour la santé relativement à la qualité de l'eau, la ZER des eaux de surface sera utilisée de même que les zones qui chevauchent les activités et les usages de la terre. Déterminants sociaux de la santé – Les lignes directrices du gouvernement fédéral en matière d'évaluation des effets sur la santé comprennent des facteurs comme les déterminants sociaux de la santé, dont le bien-être. Les limites spatiales de l'évaluation des changements caractérisant les déterminants sociaux de la santé, le bien-être y compris, comprendront les limites spatiales des CV connexes, comme la CV de l'emploi et de l'économie (en raison du lien potentiel entre le revenu, la santé ou le bien-être) et la CV des infrastructures et des services (en raison du lien potentiel entre l'accès aux services, la santé et le bien-être). En matière d'effets sur la santé relativement à l'environnement acoustique, la ZER correspond à l'empreinte plus 5 km (comparativement à l'empreinte plus 3 km pour la CV de l'environnement acoustique). En matière de composante santé pour l'environnement acoustique, la ZER a été élargie pour inclure la possibilité de récepteurs sensibles à proximité, récepteurs susceptibles d'être affectés. En matière d'évaluation des risques pour la santé relativement à la qualité de l'eau, la ZER des eaux de surface sera utilisée de même que les zones qui chevauchent les activités et les usages de la terre.

Tableau 4-1. Limites spatiales préliminaires

Composante valorisée	Limite et justification de la ZEL	Limite et justification de la ZER
Nations autochtones identifiées – CV	Aucune CV n'a été déterminée pour les nations autochtones jusqu'à maintenant. La ZEL des CV demandées par les nations autochtones sera définie advenant que des CV soient identifiées pour les nations autochtones.	Aucune CV n'a été déterminée pour les nations autochtones jusqu'à maintenant. La ZER des CV demandées par les nations autochtones sera définie advenant que des CV soient identifiées pour les nations autochtones.

Remarques :

ZEL = zone d'étude locale

m = mètre

ZER = zone d'étude régionale

Richmond = Ville de Richmond

5. Usage des terres et des eaux

Le Site du Projet proposé se situe à l'intérieur des limites du gouvernement local de Delta sur l'île Tilbury, sur la rive sud du bras sud du fleuve Fraser (figure 1-1).

Le Site du Projet proposé se trouve sur des servitudes faisant partie de la propriété de FortisBC au 7651 Hopcott Road et occupe des terres à vocation industrielle. Ces terres seront désignées comme I7 (industriel spécial), ce qui permet la fabrication, le traitement, la finition et le stockage du gaz naturel. Il n'y a pas d'accès récréatif terrestre au Site du Projet proposé. Par ailleurs, le Site est situé hors des parcs provinciaux, des zones de conservation, des réserves de terres agricoles ou des réserves écologiques. La zone continentale située au sud de l'île Tilbury est principalement composée de terres agricoles et de terres industrielles à l'intérieur de Delta (Delta 2019). Parmi les usages importants autres qu'agricoles, notons la tourbière Burns, zone de conservation écologique d'importance critique, des zones résidentielles unifamiliales, des parcs, des parcs régionaux, un espace découvert, un secteur industriel et un secteur portuaire avec terminaux.

Le fleuve Fraser et la zone environnante revêtent une grande importance pour les nations autochtones de ce territoire. Depuis toujours, les nations autochtones y ont des camps de pêche, des établissements, des terrains de chasse, des lieux d'échange, des lieux spirituels et des lieux pour autres usages traditionnels, tant sur les rives du fleuve Fraser que dans les hautes terres de Tsawwassen et de Delta-Nord. Les sites archéologiques qui s'y trouvent figurent parmi les sites connus les plus anciens de la province. Les nations autochtones continuent d'utiliser et d'occuper le fleuve Fraser et la zone environnante à ces fins.

Le fleuve Fraser est une importante voie de transport. Il est utilisé par de nombreuses installations industrielles et par les terminaux qui manutentionnent des marchandises comme des billes, de l'acier, de la machinerie et des marchandises industrielles générales. Le fleuve Fraser a aussi des usages autochtones, commerciaux et récréatifs, notamment la navigation de plaisance, la pêche, le tourisme et le transport maritime. Par exemple, de nombreuses activités se déroulent sur le fleuve Fraser, tant pour les gens de la région que pour les touristes, comme des croisières, des visites écologiques de l'estuaire, des voyages de pêche guidés et des cours de kayak (Tourism Vancouver 2020). Deux clubs récréatifs, soit un club d'aviron et un club de canot, comptent des membres dans la région (Delta Outrigger Canoe Club 2020; Delta Deas Rowing Club 2020).

Les effets sur l'utilisation et la disponibilité du fleuve Fraser devraient être négligeables, car l'intensification du trafic fluvial et les travaux de construction découlant de la modernisation de l'IDM devraient constituer une augmentation minimale du trafic fluvial existant. De six à huit livraisons de navires de charge pourraient s'avérer nécessaires pendant la période de construction de trois ans. Certaines livraisons supplémentaires d'agrégat et de matériaux de construction pourraient également s'avérer nécessaires. Pendant la construction, y compris la livraison des modules d'équipement, le transport maritime le long du fleuve Fraser se ferait dans des couloirs de navigation établis, en fonction des exigences des autorités pertinentes, dont Transports Canada. Les voies de navigation existantes, les exigences de sécurité et la communication avec les autres usagers du fleuve devraient permettre de bien gérer les effets potentiels sur la sécurité de la navigation et l'usage du fleuve par les utilisateurs récréatifs et commerciaux.

Les effets que pourrait avoir le Projet proposé (notamment l'accroissement du trafic maritime lors des travaux de construction) sur les droits des nations autochtones, y compris sur l'usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles, sont abordés à la sous-section 11.4 de ce document.

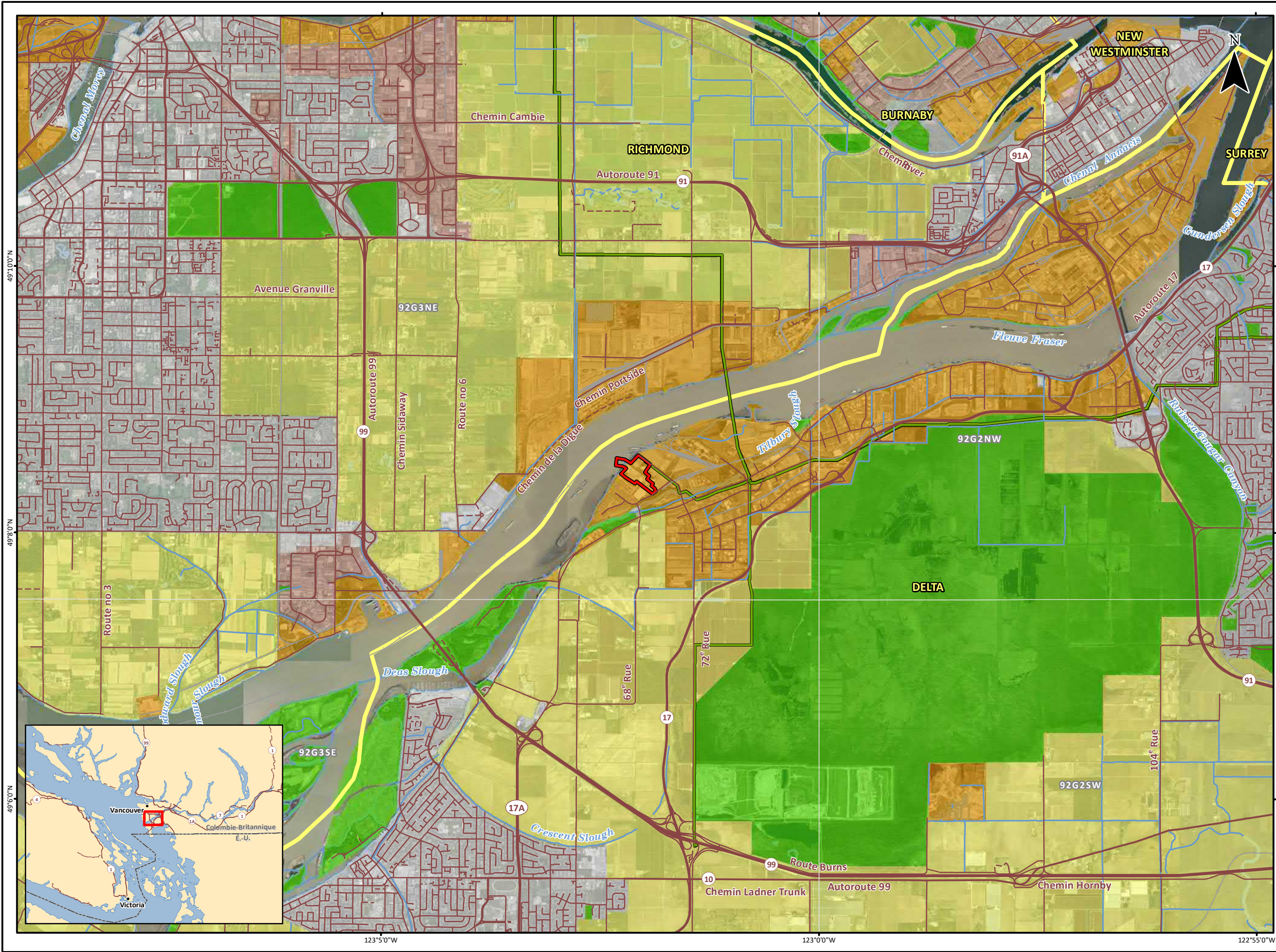


FIGURE 5-1
USAGE DES TERRES
ENVIRONNANTES ET
COMMUNAUTÉS VOISINES
PROJET D'AGRANDISSEMENT
DES INSTALLATIONS
GNL À TILBURY, PHASE 2

Composants du Projet proposé

Emprise du projet proposé

Données de base

- Pipeline existant de FortisBC
- Grande route
- Route revêtue
- Route secondaire
- Chemin de fer
- Cours d'eau
- Municipalité
- Plan d'eau

Désignations de l'usage des terres
Metro 2040

- Urbaine générale
- Industrielle
- Emploi mixte
- Conservation et récréation
- Agricole

Site du projet au Système national de
référence cartographique (SNRC): 092G03
49° 8' 27.4" N 123° 2' 4.8" W

ÉCHELLE : 1:50 000
0 500 1,000 1,500 2,000 m
(Tous les emplacements sont approximatifs.)

Jacobs

Numéro de projet CE778100

UTM Zone 10 Nord, NAD 1983.
Désignation de l'usage des terres Metro 2040 : Metro Vancouver,
2018; Pipeline existant de FortisBC : FortisBC 2012; Transport : BC
FLNRD 2012; Districts régionaux et municipalités : BC FLNRD
2017; Frontières politiques : ESRI 2005, USNIMA 2000; Hydrologie :
BC FLNRD 2011; Crédits de la couche de service : Source : Esri,
Maxar, GeoEye, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA,
USGS, AeroGRID, IGN et ensemble des utilisateurs de GIS.

Bien qu'il n'existe aucune raison de croire qu'il existe des erreurs dans les
données utilisées pour générer ce produit ou dans le produit même, les
utilisateurs de ces données sont informés du fait que les données pourraient

Cartographié par : SL Vérifié par : TW

6. Émissions, rejets et déchets

Les activités liées à toutes les phases du Projet proposé ont la possibilité de produire des émissions, des rejets et des déchets, dont des émissions atmosphériques et des rejets d'eau et de déchets solides.

Le résumé des émissions, des rejets et des déchets découlant du Projet proposé figure ci-dessous. Ils peuvent comprendre ce qui suit, sans s'y limiter :

- émissions de lumière, de bruit et de vibrations
- émissions de contaminants atmosphériques et de GES
- limon et terre provenant des routes, des zones de réception et des zones de stockage de la terre
- déchets sanitaires
- eaux de construction (comme l'eau émanant du réservoir de stockage et des hydrotests des trains de liquéfaction, l'eau de lavage des équipements et des installations, ainsi que les eaux de ruissellement provenant des dispositifs de suppression de la poussière)
- ruissellements des eaux pluviales
- ruissellements des eaux d'incendie en cas d'urgence
- déchets solides (comme les déchets ménagers et industriels issus de l'exploitation des installations)
- déchets dangereux (comme les huiles moteur et hydrauliques usagées, les filtres contaminés, les produits de nettoyage chimiques usés et les peintures)

La sous-section 10.2.2 de ce document présente une estimation des émissions annuelles nettes de GES par phase du Projet proposé.

7. Phases de construction, d'exploitation et de mise hors service

7.1 Phases de construction et d'exploitation du Projet

Le tableau 7-1 présente les activités du Projet proposé en matière de préparation du chantier, de construction et d'exploitation du Projet. La plupart des activités liées au Projet proposé se dérouleront dans les limites de la propriété du Site du Projet proposé. Les aires de réception des matériaux et de stockage seront situées soit à l'intérieur du Site du Projet proposé, soit sur des terrains déjà perturbés, comme des sites industriels adjacents ou des installations de stockage externes. Advenant que la mise à niveau de l'IDM s'avère nécessaire, des activités auront lieu à proximité du Site du Projet proposé. La livraison de certains modules d'équipement se fera le long du fleuve Fraser, dans des couloirs de navigation établis, en fonction des exigences des autorités pertinentes, dont Transports Canada.

Tableau 7-1. Description des activités du Projet

Préparation du chantier
- Planification du Site par phases - Mobilisation de l'équipement de construction, des bureaux temporaires et des matériaux sur le Site, par camion ou sur le fleuve - Nettoyage, remplissage et nivellement de l'ancienne friche aménagée - Aménagement des services publics nécessaire à la construction, dont l'alimentation en électricité et en eau ainsi que les services de téléphone, de bureau et d'Internet - Déplacement et amélioration des mesures de contrôle des eaux pluviales, de l'érosion et des sédiments - Préparation du sol, évaluations géotechniques et archéologiques, et autorisation de travaux sur le Site pour améliorer la portance du sol (pourrait comprendre le préchargement et la stabilisation géotechnique du sol)
Construction
- Aménagement du sol et travaux de génie civil, y compris fondations et structures - Construction de transformateurs abaisseurs de tension à partir d'une sous-station de 230 kV, y compris les lignes électriques connexes sur le Site du Projet proposé - Construction du réservoir de stockage de GNL; installation de la tuyauterie et de l'instrumentation, des systèmes de contrôle et de l'équipement électrique, des pompes dans le réservoir et des compresseurs à évaporation correspondants; branchement à la tuyauterie à l'usine existante et à la jetée maritime de GNL Tilbury Pacific - Construction de l'interface d'alimentation en gaz et des systèmes de prétraitement - Modernisation et renforcement de l'IDM au besoin - Transport des modules d'équipement le long du fleuve Fraser, amarrage à l'IDM et déchargement sur site; environ six à huit livraisons de navires de charge pour le Projet prévues pendant la période de construction de trois ans; avec possibilité de certaines livraisons supplémentaires d'agrégat et de matériaux de construction, livraisons parvenant vraisemblablement au Site du Projet depuis le phare Sand Heads à l'embouchure du fleuve Fraser, le long du chenal de transport du bras sud du fleuve Fraser - Transport, mise en place et montage final des modules des trains de liquéfaction - Construction d'un oxydant thermique ou de torches pour la combustion des déchets et des courants d'évacuation d'urgence; avant la construction des torches, évacuation dans l'atmosphère (c'est-à-dire dans un lieu sûr) des courants d'échappement provenant des soupapes de sécurité pression et des soupapes d'extraction pendant les scénarios de perturbation et d'urgence - Branchement des trains de liquéfaction au réservoir de GNL, aux dispositifs d'alimentation, aux services publics, et aux systèmes de sécurité et de contrôle - Construction de bureaux d'administration, de contrôle, et d'installations de maintenance, de services publics et de sécurité - Mise en service de l'équipement en plusieurs phases, y compris la purge, le refroidissement et le remplissage initiaux des lignes de GNL et du réservoir - Mise hors service des infrastructures temporaires comme les bureaux de construction, l'entrepôt, l'alimentation électrique temporaire, les dépôts de carburant et les centrales de dosage - Nettoyage du site, mise en place du dispositif de sécurité

Tableau 7-1. Description des activités du Projet

Exploitation
▪ Réception du gaz naturel par canalisation depuis la station de comptage de gaz naturel FortisBC ▪ Prétraitement du gaz naturel pour en éliminer les composants incompatibles avec le procédé de liquéfaction ▪ Stockage des réfrigérants ▪ Liquéfaction du gaz naturel (par moteurs de compression électriques et refroidissement à l'air) ▪ Transfert et stockage du GNL ▪ Gestion des gaz de combustion du GNL ▪ Transfert du GNL stocké au réseau de distribution (regazéification et émission existantes, jetée maritime de GNL) ▪ Contrôle, inspection et maintenance des composants du Projet

7.2 Mise hors service et remise en état

Le Site du Projet proposé est classé comme zone à usage industriel. Par conséquent, à la fin de sa période d'exploitation (de 40 à 60 ans), les installations du Projet proposé pourraient être mises hors service conformément à la réglementation en vigueur à ce moment-là, notamment les permis de B.C. OGC (Commission des hydrocarbures de la C.-B.), en tenant compte des utilisations préconisées pour le sol à ce moment-là.

La mise hors service pourrait comprendre les travaux suivants :

- Désactivation, purge et démantèlement des installations de GNL
- Réorientation et recyclage des matériaux et de l'équipement
- Remise en état du Site du Projet proposé pour un autre usage

Le Site du Projet proposé sera alors préparé pour son usage futur. Le calendrier des travaux de mise hors service sera fixé durant l'étude d'ingénierie préliminaire (EIP).

8. Contexte réglementaire

Les sections suivantes décrivent le contexte législatif et réglementaire du Projet proposé, y compris la B.C. EAA (Loi sur l'évaluation environnementale de la C.-B.), la LEI fédérale et les autres autorisations et permis prévus. Le Projet proposé tient compte d'accords internationaux comme le *Pacific Coast Action Plan on Climate and Energy* du Pacific Coast Collaborative et la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA). Le Projet proposé constitue également l'occasion de mettre à niveau l'infrastructure existante de façon à l'adapter aux normes de conception et aux technologies actuelles et de l'aligner avec les nouvelles politiques environnementales (comme le programme CleanBC du gouvernement de la Colombie-Britannique).

8.1 *Environmental Assessment Act* de la Colombie-Britannique (Loi sur l'évaluation environnementale de la C.-B.)

Le Projet proposé déclenchera une évaluation environnementale (EE) provinciale, conformément à la B.C. EAA (Loi sur l'évaluation environnementale de la C.-B.), car il dépasse le seuil de déclenchement comme suit :

« la modification augmente la capacité du Projet à stocker une ou plusieurs sources d'énergie, autres que l'électricité, d'une quantité qui peut générer par combustion 3 PJ d'énergie ou plus ou, dans le cas du gaz naturel liquéfié, d'une quantité de 136 000 m³ ou plus ». (Règlement sur les projets susceptibles de révision, partie 4, tableau 8, colonne 3, critère (1)(b)) (Gouvernement de la Colombie-Britannique 2018).

Le Projet proposé comprend l'ajout d'une capacité de stockage utile pouvant atteindre 142 400 m³ (3,5 PJ), ce qui aurait pour effet d'augmenter la capacité de stockage totale du Site du Projet proposé à 216 400 m³ (5,3 PJ) en tenant compte du réservoir de la première usine de Tilbury, qui se chiffre à plus de 136 000 m³.

FortisBC a donné au Bureau des évaluations environnementales de la C.-B. (BEE de la C.-B.) un aperçu du Projet proposé, et a lancé des discussions sur le processus d'EE, son calendrier et ses consultations. La DIP a été remise au Bureau des évaluations environnementales de la C.-B. (BEE de la C.-B.) le 11 février 2020. La DIP a été acceptée et approuvée par le Bureau des évaluations environnementales de la C.-B. (BEE de la C.-B.) le 27 février 2020 en vertu de l'article 13(3)(a) de la B.C. EAA (Loi sur l'évaluation environnementale de la C.-B.).

8.2 *Loi sur l'évaluation d'impact fédérale*

Le Projet proposé sera également soumis au processus fédéral d'évaluation d'impact (EI), prévu par la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Le paragraphe 38(d) du *Règlement sur les activités concrètes* stipule que :

38 *« L'agrandissement d'une raffinerie ou d'une installation ci-après qui, selon le cas : d) d'une installation existante de liquéfaction, de stockage ou de regazéification de gaz naturel liquéfié, entraînerait une augmentation de la capacité de traitement ou de stockage de gaz naturel liquéfié de 50 % ou plus et porterait, selon le cas, sa capacité de traitement totale à 3 000 t/jour ou plus ou sa capacité de stockage totale à 136 000 m³ ou plus. » (Gouvernement du Canada 2019)*

FortisBC a donné à l'AEIC un aperçu du Projet proposé, et a lancé des discussions sur l'étude d'impact, son calendrier et ses consultations. La DIP a été remise à l'AEIC le 11 février 2020.

Le Projet proposé prévoit d'augmenter la capacité de liquéfaction à 7 700 t/j, pour une capacité de production totale de GNL à l'installation de 10 460 t/j. Le Projet proposé augmentera de plus de 50 % la capacité de traitement du GNL, ce qui la portera à plus de 3 000 t/j.

Le Projet proposé augmentera la capacité de stockage utile de GNL à 142 400 m³ (3,5 PJ), ce qui portera la capacité de stockage totale de l'installation de GNL à 216 400 m³ (5,5 PJ). Le Projet proposé augmentera la capacité de stockage de GNL de plus de 50 %, et portera la capacité de stockage totale de GNL à plus de 136 000 m³. Par conséquent, le Projet proposé est considéré comme une activité concrète, conformément au *Règlement sur les activités concrètes*. Il est donc susceptible de révision en vertu de la *LEI*.

Étant donné que les deux EE sont déclenchées, soit l'évaluation fédérale et l'évaluation provinciale, FortisBC a fait une demande de substitution en mars 2020. La Province demandera au ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique d'approuver la substitution de l'évaluation fédérale par l'évaluation provinciale. Si la substitution est approuvée, le BEE de la C.-B (Bureau des évaluations environnementales de la C.-B.) s'occupera de la demande de Projet proposé conformément aux conditions énoncées dans la décision de substitution. À la fin des évaluations, le BEE de la C.-B remettra son rapport aussi bien au ministre provincial qu'au ministre fédéral.

La sous-section 8.3 de la DDP présente la liste des autres permis et autorisations susceptibles d'être exigés pour le Projet proposé.

9. Participation fédérale — Soutien financier, exigences territoriales et législatives

Aucune terre fédérale ou réserve fédérale ne sera exploitée pour mener à bien le Projet proposé. Le Projet ne nécessitera aucun soutien financier du gouvernement fédéral. Il se situe dans une zone qui n'a pas fait l'objet d'études environnementales fédérales et régionales. Pendant la phase de construction, il se peut que l'équipement et les fournitures soient livrés au Site du Projet proposé par le fleuve Fraser. La partie du fleuve Fraser adjacente au Site du Projet proposé relève de la Province. Les terres fédérales les plus proches du Site du Projet proposé se trouvent sur l'extrémité sud de l'île Tilbury. Il s'agit de bandes étroites dans la zone rivulaire du fleuve Fraser et d'un chenal latéral. Le lot le plus proche est à 150 m au sud-ouest. Il englobe une partie de la digue de l'île Tilbury, qui sert également de sentier piétonnier public. De l'autre côté du fleuve Fraser, droit devant le Site du Projet proposé, se trouve un complexe de lots industriels sur l'île Lulu, lots qui appartiennent à l'État fédéral (à environ 900 m au nord). Les entreprises accolées au fleuve comprennent Lulu Island Terminal, Coast 2000 Terminals et Westran Portside Terminal. Les permis et les autorisations qu'il pourrait falloir demander au gouvernement fédéral sont énumérés aux sous-sections 8.2 et 8.3 de la DDP.

10. Effets sur l'environnement, l'économie, la société, la culture et la santé

Cette section présente un aperçu des effets potentiels de la construction, de l'exploitation et de la mise hors service du Projet proposé sur l'environnement, l'économie, la société, la culture et la santé, ainsi que des mesures d'atténuation prévues, telles qu'elles sont actuellement comprises.

10.1 Effets environnementaux sur les terres fédérales, dans une province autre que la Colombie-Britannique ou à l'extérieur du Canada

Le Site du Projet proposé est situé sur un terrain privé appartenant à FortisBC, à l'intérieur des limites du gouvernement local de la Ville de Delta et le long d'une partie du fleuve Fraser, dans le territoire provincial. Les changements potentiels que produira le Projet proposé sur l'environnement ne devraient pas interagir avec des terres fédérales, une province autre que la C.-B. ou l'extérieur du Canada, ni avoir une incidence sur ceux-ci. Les effets potentiels transfrontaliers à la frontière de la C.-B. seront déterminés lors de l'élaboration de la demande de Projet proposé, mais pourraient englober, par exemple, la qualité de l'air et les émissions de GES.

10.2 Environnement atmosphérique

10.2.1 Climat et qualité de l'air

De manière générale, le Site du Projet proposé connaît des températures douces avec de faibles variations au cours des saisons, en raison de sa proximité de l'océan Pacifique. Dans ce secteur, les températures quotidiennes moyennes varient de 2 degrés Celsius (°C) pendant les mois d'hiver à 19 °C pendant l'été. En moyenne, les précipitations mensuelles fluctuent de 37 millimètres (mm) en juillet à 199 mm en novembre (d'après le calcul des normales climatiques pour le Richmond Nature Park produit par Environnement et Changement climatique Canada [ECCC]). Généralement, les vents viennent de l'est et du nord-est pendant l'hiver, tandis qu'au printemps et à l'été, et à l'automne dans une moindre mesure, la brise de mer vient ajouter des vents de l'ouest et du sud aux vents dominants de l'est. Le changement climatique se traduit par une chaleur extrême plus fréquente et par la présence de fumée de feux irréprimés pendant l'été, ce qui a entraîné des concentrations élevées de matière particulaire (MP_{2,5}) et de matière particulaire grossière (MP₁₀) au sol ces dernières années.

L'île Tilbury fait partie de la région de Metro Vancouver, dotée d'un important réseau de surveillance de la qualité de l'air. De manière générale, la qualité de l'air est bonne. Les concentrations de principaux contaminants atmosphériques (PCA) se situent au-dessous des objectifs de qualité de l'air ambiant (OQAA) de Metro Vancouver. Toutefois, le Site du Projet proposé se situe dans une zone à prédominance industrielle, où se trouvent des contaminants atmosphériques découlant des activités industrielles environnantes et du trafic maritime.

En matière de qualité de l'air, le Projet proposé pourrait avoir les effets suivants :

- des effets sur la qualité de l'air en raison de la poussière de construction; et
- des émissions de PCA découlant de l'exploitation.

10.2.2 Gaz à effet de serre

Les activités liées à toutes les phases du Projet proposé peuvent émettre des GES directement ou entraîner l'émission indirecte de GES. Ceux-ci pourraient avoir des incidences sur l'environnement en raison de la

Résumé de la description détaillée du Projet

modification du forçage radiatif et de l'acidité des océans. Dans cette section, les émissions de GES sont indiquées en éq. CO₂e, soit la quantité de dioxyde de carbone (CO₂) qui entraînerait le même forçage radiatif sur une période de 100 ans.

Le tableau 10-1 présente les estimations d'émissions annuelles nettes de GES par phase du Projet proposé.

Tableau 10-1. Estimation préliminaire des émissions nettes de GES par phase

Phase	Durée (en années)	Émissions directes (éq. tCO ₂ /an)	Émissions de GES liées à l'énergie acquise (éq. tCO ₂ /an)	Émissions nettes (éq. tCO ₂ /an)
Construction	3 à 6 années	5 060	0	5 060
Exploitation	40 à 60 années	191 000	43 100	234 000
Mise hors service	2	S. O.	0	S. O.

Remarques :

Les valeurs ont été arrondies par un nombre à trois chiffres significatifs afin de refléter les premiers stades des renseignements descriptifs. Il se peut que les totaux ne correspondent pas aux valeurs présentées en raison des erreurs d'arrondissement.

Ces estimations sont préliminaires et sont établies en fonction de la conception du Projet proposé, telle qu'envisagée en ce moment, avant de passer au stade des travaux de conception détaillée.

Au cours des trois années de construction, les émissions moyennes annuelles directes de GES sont estimées à environ 5 060 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone par année (éq. tCO₂/an), pour un total d'environ 15 180 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (éq. tCO₂). Advenant que les travaux de construction se prolongent (jusqu'à six années, par exemple), les émissions annuelles attribuables à la construction diminueront.

S. O. = aucune information n'est disponible pour l'instant, mais il est possible de raisonnablement présumer que les émissions seront inférieures aux travaux de construction.

Les émissions nettes de GES découlant du Projet proposé durant l'exploitation sont estimées à un éq. 234 000 tCO₂ moyennant une pleine production de 7 700 j/d, soit 2,5 mtpa, ce qui correspond à une IC de 0,09 tCO₂/tGNL.

10.2.3 Bruit

Dans le secteur avoisinant l'installation de Tilbury, l'environnement sonore actuel est dominé par les activités industrielles existantes sur l'île Tilbury et par le réseau routier local, principalement Hopcott Road, Tilbury Road, River Road et la route périphérique South Fraser. Tout bruit ambiant supplémentaire pourrait venir des activités maritimes le long du fleuve Fraser et des activités industrielles de Richmond, directement en face de l'installation de Tilbury, de l'autre côté du fleuve Fraser.

10.3 Environnement physique

10.3.1 Géologie et sols

De manière générale, les matériaux de surface au Site du Projet proposé prennent la forme de dépôts de plaine inondable et de dépôts deltaïques composés de couches très épaisses de limon, de sable et d'argile. Ces matériaux non consolidés sont déposés en couches et sont d'une profondeur pouvant atteindre 200 m sous la surface de la terre. Le profil stratigraphique du sol du Site du Projet proposé laisse voir des couches de limon ou d'argile à une profondeur d'environ 5 m, de profonds dépôts superposés (~ 25 m) de sable du fleuve Fraser, se trouvant par-dessus des dépôts marins très profonds (> 100 m) (Golder 2013).

L'élévation du Site du Projet proposé est d'environ 1 mASL, ce qui est typique des sites de plaines inondables. Sa nappe phréatique et ses sols fluctuants sont saturés pendant les mois d'hiver en raison du mauvais drainage, de la topographie plane et dense, et des sols de texture fine (Green et Klinka 1994).

Les effets potentiels attribuables au Projet proposé sur les sols comprennent la génération et la mobilisation de sédiments.

FortisBC contrôlera la production et la mobilisation des sédiments au moyen de mesures de lutte contre l'érosion et de récupération des sédiments ou d'installations de dépôt de sédiments. Les eaux souterraines et les eaux de surface seront contrôlées au moyen de mesures comme l'isolement ou l'endiguement du Site du Projet proposé, ou encore, l'installation de pompes dans les aires de travail.

10.3.2 Sols et eaux souterraines contaminés

Le Site du Projet a fait l'objet de nombreuses études environnementales et de nombreux efforts de remise en état de 1991 à 2014. Un certificat de conformité lui a été décerné en vertu du Règlement sur les sites contaminés de la C.-B. (*Contaminated Sites Regulation*) pour la partie ouest du Site du Projet proposé, anciennement le site de la scierie. Depuis, des infrastructures ont été ajoutées à ce site dans le cadre de l'agrandissement de la phase 1 de l'installation de GNL à Tilbury. L'évaluation environnementale sommaire réalisée dans le cadre de la demande de CCNP a permis de déceler huit secteurs potentiellement préoccupants pour l'environnement (SPPE) ainsi que les contaminants préoccupants potentiels correspondants pour le Site du Projet proposé. En 2020-2021, une évaluation préliminaire du Site (EPS) de stades 1 et 2 a été effectuée, ce qui a permis de déterminer des SPPE pour le Site du Projet proposé. Une EPS de stade 2 est planifiée pour le Site du Projet proposé en 2021 afin d'étudier les sols, les eaux souterraines et les vapeurs émanant du sol.

10.3.3 Réseau hydrographique et système aquatique

La limite de la propriété se situe entre 20 et 30 m au sud-est du fleuve Fraser. Une digue entretenue par la Ville de Delta est située entre le Site du Projet et le fleuve Fraser. La jetée de terre existante dépasse la digue sur une distance d'environ 74 m, dans le fleuve.

La partie sud de la propriété se trouve à environ 100 m au nord du Tilbury Slough, un chenal latéral du fleuve Fraser. Le Site du Projet proposé a été pour l'essentiel défriché à des fins industrielles. Il ne contient aucun cours d'eau naturel. Une série de fossés de drainage se trouve sur la propriété. Ils permettent de drainer les eaux de surface émanant du Site du Projet proposé. Les eaux drainées du Site se rendent au Tilbury Slough en passant par un ponceau se trouvant dans la partie sud-ouest de la propriété.

En matière d'environnement aquatique, le Projet proposé pourrait avoir les effets suivants, ce qui comprend des changements localisés :

- direction du courant
- vitesse
- affouillements
- sédimentation

Des mesures de lutte contre la sédimentation et l'érosion seront mises en œuvre pour atténuer les effets sur la qualité de l'eau de l'environnement aquatique découlant des activités de construction.

10.4 Environnement biologique

10.4.1 Végétation

Le Projet proposé se trouve dans la zone côtière biogéoclimatique du Douglas taxifolié, bien qu'il soit aussi caractérisé par une transition à la zone côtière de la pruche de l'Ouest. Dans la zone côtière biogéoclimatique du Douglas taxifolié, les étés sont chauds et secs, et les hivers, doux et humides (DeLong et al. 1991). L'empreinte du Projet proposé a été autrefois déboisée de sa forêt naturelle, et fortement perturbée, l'essentiel du Site du Projet proposé étant utilisé à des fins industrielles.

Parmi les secteurs végétalisés, notons la zone rivulaire du Tilbury Slough le long du périmètre sud-est du Site du Projet proposé de même qu'une petite partie de la végétation rivulaire du fleuve Fraser.

Le Tilbury Slough est caractérisé par une végétation rivulaire dominée par des espèces indigènes et non indigènes comme le peuplier de l'Ouest (*Populus balsamifera* ssp. *trichocarpa*), l'aulne rouge (*Alnus rubra*), la quenouille à feuilles larges (*Typha latifolia*), l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*) et la ronce discolorée (*Rubus armeniacus*). Là où le Tilbury Slough n'est pas drainé, il y a des accumulations d'eau stagnante et un peuplement de plantes de zone humide.

La végétation rivulaire se trouvant le long du fleuve Fraser prend la forme d'une jeune forêt à dominance feuillue dotée d'un sous-étage à dominance d'espèces végétales courantes dans les sites perturbés et les sites rivulaires. Les deux fossés de drainage sont caractérisés par des espèces d'herbes et de graminées non indigènes.

Le Projet proposé pourrait avoir des effets sur la végétation, y compris la réduction à court terme de la végétation des cours d'eau et de la végétation rivulaire.

Les effets potentiels du Projet proposé sur les communautés végétales des hautes terres faisant partie de l'empreinte du Projet seraient restreints parce que presque toute la végétation indigène a déjà été enlevée de l'empreinte du Projet proposé. Les travaux de construction n'auront pas d'incidences sur la végétation rivulaire se trouvant le long du Tilbury Slough.

10.4.2 Faune et habitat de la faune

Dans la zone visée par le Projet proposé, la faune est principalement limitée à la zone rivulaire du Tilbury Slough et au long du fleuve Fraser. L'empreinte du Projet proposé se situe dans une partie industrialisée du fleuve Fraser. L'habitat des hautes terres est principalement couvert de surfaces anthropiques dures. La majorité de l'habitat de la faune de la zone du Projet proposé a été altérée par le développement industriel et agricole. Au site de Tilbury même, il existe peu, voire pas du tout, d'habitat convenable à la faune.

L'empreinte du Projet proposé est entourée de la zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) BC017 : Boundary Bay – Roberts Bank – Sturgeon Bank (estuaire du fleuve Fraser) (IBA Canada 2021). Cette ZICO abrite les populations de 15 espèces importantes sur la planète ou sur le continent, dont le canard d'Amérique, le canard pilet, le canard colvert, la bernache cravant, l'oie des neiges, le cygne trompette, le bécasseau d'Alaska, le pluvier argenté, le grand héron du Pacifique, le grèbe élégant, le grèbe jougris, le goéland à ailes grises, le goéland de Thayer et le goéland cendré. De plus, la ZICO abrite un nombre appréciable d'effraies des clochers et de faucons pèlerins d'importance nationale.

Les petits segments de forêt rivulaire se trouvant le long du fleuve Fraser et du Tilbury Slough servent d'habitat de reproduction, de nidification et d'alimentation à une variété d'oiseaux migrateurs, de gibier d'eau et de rapaces, y compris des espèces d'oiseaux au statut de conservation particulier. Dans

l'empreinte du Projet proposé, il y a peu d'habitats de reproduction et de nidification convenables pour les oiseaux parce que la majorité du Site du Projet a été altérée du point de vue anthropique.

Bien que le Tilbury Slough renferme un habitat rivulaire et de l'eau à faible courant, il ne présente pas d'habitat convenable pour la majorité des espèces amphibiennes et des espèces de tortues indigènes en raison de ses eaux salées ou saumâtres. Une espèce amphibienne non indigène (c'est-à-dire la grenouille verte) devrait être présente dans le Tilbury Slough. Cependant, l'habitat amphibien convenable dans l'empreinte du Projet proposé est limité.

En matière de faune et d'habitat de la faune, le Projet proposé pourrait avoir les effets suivants :

- déplacement temporaire de petits mammifères et d'oiseaux pendant les travaux de construction;
- réduction de l'habitat de nidification et d'alimentation susceptible de convenir aux oiseaux migrateurs en raison de l'enlèvement de la végétation; et
- évitement de l'endroit par les oiseaux migrateurs pendant les travaux de construction.

Ces effets potentiels sont considérés comme minimes, car le site est déjà gravement perturbé, et la surface de l'habitat végétalisé qui sera affecté est petite. Les travaux de construction n'auront pas d'incidences sur l'habitat rivulaire se trouvant au long du Tilbury Slough.

10.4.3 Poisson et habitat du poisson

La limite de la propriété est adjacente à la zone rivulaire du fleuve Fraser, mais elle est séparée par une digue entretenue par la Ville de Delta. Cependant, l'IDM dépasse la digue et se prolonge dans le fleuve. La partie sud de la propriété se trouve à environ 100 m au nord du Tilbury Slough, un chenal latéral du fleuve Fraser.

L'estuaire du fleuve Fraser abrite 78 espèces de poissons, dont sept espèces de saumon et plusieurs espèces inscrites aux listes rouge et bleue de la Province, ainsi que des espèces en péril au palier fédéral, notamment l'esturgeon blanc (population du bas Fraser) (*Acipenser transmontanus*). Les habitats riverains à proximité du Site du Projet peuvent constituer des habitats de croissance importants pour un certain nombre de salmonidés et d'esturgeons blancs juvéniles. Les salmonidés dont la conservation est préoccupante migrent au-delà du Site du Projet proposé dans le fleuve Fraser, y compris des adultes reproducteurs et des saumoneaux en migration. Il y a aussi vraisemblablement des habitats migratoires importants pour l'eulachon dans le fleuve Fraser, dans une zone adjacente au Site du Projet proposé.

Les interactions potentielles entre le Projet proposé, le poisson et l'habitat du poisson sont principalement attribuables à la modernisation possible de l'IDM, pour le déchargement du matériel durant les travaux de construction. Les mises à niveau supplémentaires et éventuelles devraient se concentrer sur la surface de la jetée et les hautes terres, et pourraient comprendre l'amélioration du nivellement, de la force portante et de la digue. Au moment de rédiger ces lignes, les particularités techniques et les activités de construction de l'IDM n'étaient toujours pas précisées. Advenant que des ouvrages s'avèrent nécessaires dans l'eau, les activités susceptibles d'avoir des incidences sur le poisson et l'habitat du poisson pourraient comprendre la préparation du Site du Projet proposé, l'enlèvement des structures actuelles, le remblayage, l'enlèvement de la végétation rivulaire des cours d'eau, la construction de pieux et de l'IDM temporaires de même que le trafic maritime accru.

En matière de poisson et d'habitat du poisson, le Projet proposé pourrait avoir les effets suivants :

- altération ou perte de l'habitat du poisson et des habitats d'invertébrés benthiques;
- perturbation de l'utilisation des habitats; et
- mort ou blessure des poissons.

Le trafic maritime accru découlant de la construction du Projet proposé ne devrait pas avoir d'effets sur les poissons ou sur leur habitat.

Certains mammifères marins susceptibles d'être présents dans la ZEL du poisson et de l'habitat du poisson comprennent l'otarie de Steller (*Eumetopias jubatus*) (répertoriée comme espèce préoccupante au tableau 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et inscrite à la liste bleue de la C.-B.), le phoque commun (*Phoca vitulina*) et l'otarie de Californie (*Zalophus californianus*) (tous deux sur la liste jaune de la C.-B.) (B.C. CDC 2021). Le phoque commun est très courant et est susceptible de se retrouver dans la ZEL du poisson et de l'habitat du poisson, tandis que l'otarie de Steller n'est pas susceptible d'y être présente.

Les otaries se rassemblent dans l'estuaire du fleuve Fraser pendant la remontée de l'eulachon. Des groupements de plus d'une centaine d'otaries de Californie ont été observés aussi loin qu'à 50 km en amont de l'embouchure (probablement en amont du site de Tilbury) (Bigg 1985).

En matière de mammifères marins, le Projet proposé pourrait avoir les effets suivants :

- déplacement temporaire des mammifères marins se servant des zones adjacentes avoisinantes durant les travaux de construction, mais il y a un habitat de rechange dans les environs; et
- possibilité de collision avec les mammifères marins, bien que ce risque semble très faible.

Les effets potentiels sont donc considérés comme minimes.

10.5 Conditions du bien-être humain et communautaire

Les sous-sections suivantes donnent un aperçu des effets socioéconomiques potentiels du Projet proposé. Ces sous-sections ont été rédigées à la lumière des résultats de la mobilisation préliminaire.

10.5.1 Conditions socioculturelles

Au recensement de 2016, Metro Vancouver comptait une population variée, dont 48,6 % de la population était de souche européenne, 2,5 % de souche autochtone et le reste, soit 48,9 %, étant d'antécédents minoritaires visibles (Statistique Canada 2017a).

La population de Delta se répartissait comme suit : 60 % de souche européenne, 33,4 % de souche asiatique, dont 17,3 % des Indes orientales, 8,1 % de souche chinoise et 3 % de souche philippine. Parmi les 2 710 personnes autochtones s'y trouvant en 2016, 52 % provenaient de nations autochtones, et 48 % étaient Métis (Statistique Canada 2017b).

Le tableau 10-2 donne un aperçu des statistiques des populations de Delta et de Metro Vancouver au recensement de 2016.

Tableau 10-2. Statistiques démographiques de Metro Vancouver et Delta en 2016

	Population totale	Hommes	Femmes	Âge moyen
Delta	102 238	50 125	52 110	42 ans
Metro Vancouver	2 463 431	1 202 175	1 261 255	41 ans

Source : Statistique Canada 2017a

La population de Metro Vancouver de plus de 25 ans est très instruite. La majorité des gens a fait des études postsecondaires, et les femmes sont plus susceptibles d'être plus instruites que les hommes. Plus de 68 % de la population ont fait des études postsecondaires (tableau 10-3).

Tableau 10-3. Degré de scolarité dans Metro Vancouver

	Total	H	F
Plus haut certificat, diplôme ou grade pour la population âgée de 25 à 64 ans dans les ménages privés – données-échantillons 25 %, note de bas de page 146 des données de recensement	1 392 440	671 970	720 470
Aucun certificat, diplôme ou grade	111 575	58 090	53 480
Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence, note de bas de page 147 des données de recensement	339 185	168 975	170 210
Certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires	941 685	444 905	496 780

Source : Statistique Canada 2017a

Selon les données préliminaires recueillies au début de la pandémie de la COVID-19, Delta compte la plus faible population de sans-abris comparativement aux autres gouvernements locaux de la région.

Le réseau de transport complexe de Delta répond aux besoins des personnes moins valides, des piétons, des cyclistes, de la circulation locale, des navetteurs et du déplacement des marchandises (Delta 1029). Les plans et les prévisions de gestion de la circulation de Delta et de Metro Vancouver feront l'objet d'un examen dans le cadre de la demande de Projet proposé afin de mieux comprendre les effets de la circulation du Projet proposé sur la circulation régionale et locale. Parmi les autres infrastructures qui seront évaluées dans le cadre de la demande de Projet proposé, notons les systèmes d'eaux pluviales et d'égouts sanitaires, le système de protection contre les inondations ainsi que d'autres services locaux et régionaux.

10.5.1.1 Effets potentiels du projet sur les conditions sociales, économiques et culturelles

D'après la compréhension initiale du Projet proposé, les effets potentiels suivants, positifs et négatifs, sur les conditions sociales, économiques et culturelles sont en voie d'être pris en considération à des fins d'inclusion dans la demande :

- plus grand nombre d'emplois, de contrats commerciaux et de contributions fiscales en raison du Projet proposé
- augmentation du prix de biens essentiels découlant de l'activité économique accrue attribuable au Projet proposé
- modification des activités traditionnelles, récréatives, agricoles ou des activités de loisirs rurales ainsi que modification des autres usages des terres et des ressources en raison des changements réels ou perçus attribués au Projet proposé en matière de bruit, de vues et d'émissions atmosphériques
- modification de l'accès maritime et des activités maritimes de pêche, de tourisme et de navigation de plaisance en raison des changements réels ou perçus en matière de bruit, de vues, d'émissions atmosphériques, d'accès ou de trafic maritime
- modification de la circulation et de l'accès des véhicules, y compris l'infrastructure communautaire d'intervention en cas d'urgence, pendant la phase de construction, en raison du Projet proposé
- emplacement des zones de réception se rapportant à la construction, adjacentes au Projet proposé, et statut de l'appartenance de ces zones
- effets du Projet proposé en matière de qualité de l'air, de bruit et de luminosité
- modification des pratiques autochtones ou d'autres pratiques traditionnelles en raison de la modification de l'usage des terres et des ressources
- modification du transfert intergénérationnel des connaissances en raison du changement des expériences dans les environnements terrestres et maritimes

FortisBC se propose de continuer son engagement à trouver des moyens d'avantager la communauté locale et d'atténuer les effets négatifs potentiels, en portant une attention particulière aux divers sous-groupes de la population susceptibles de ressentir des effets différentiels. FortisBC entend également continuer les activités de mobilisation afin de comprendre les effets positifs potentiels et les obstacles susceptibles d'empêcher les sous-groupes vulnérables de la population d'avoir accès à ces effets positifs. Par ailleurs, la collecte des données destinées au processus de préparation de la demande permettra d'identifier les groupes susceptibles d'être affectés de manière différente.

10.5.2 Conditions économiques

Le Site du Projet proposé se situe dans la Ville de Delta, faisant partie de Metro Vancouver. La municipalité couvre un territoire de 180 kilomètres carrés et comprend environ 103 000 résidents répartis dans trois communautés résidentielles : Delta-Nord, Ladner et Tsawwassen (Statistique Canada 2017c).

L'économie de la Ville de Delta est diversifiée. Elle comprend de nombreuses industries, dont celles de l'aérospatiale, de la fabrication, des communications et du tourisme. À Delta, le nombre d'emplois se chiffrait à 51 820, et son taux de chômage à 5,3 %, comparativement à la moyenne provinciale de 6,7 % (Statistique Canada 2017c). En raison de la COVID-19, la Ville de Delta a connu des pertes d'emplois et de revenus considérables. Cependant, les données sont toujours en train d'être compilées afin de comprendre pleinement les effets de cette pandémie. À l'échelle de la C.-B., le taux de chômage est passé de 4,4 % en février 2020 à 13,3 % en juillet.

À Delta, le revenu moyen des ménages est plus élevé que la moyenne nationale dans une mesure d'environ 30 % (Statistique Canada 2017c). Toujours à Delta, le revenu médian total des ménages se chiffrait à 92 200 \$ en 2015, comparativement à un revenu moyen total de 111 900 \$. Par ailleurs, il y avait un nombre relativement mince de familles à faible revenu, en bas de la mesure de faible revenu (MRF), calculée comme la moitié du revenu médian, et qui se veut un indicateur du seuil de pauvreté. Les tableaux 10-4 et 10-5 illustrent les taux de chômage et les tendances de l'emploi en C.-B., de février à décembre 2020.

Tableau 10-4. Taux de chômage en Colombie-Britannique, de février à décembre 2020

	Colombie-Britannique										
	Févr. 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juill. 2020	Août 2020	Sept. 2020	Oct. 2020	Nov. 2020	Déc. 2020
Taux de chômage, en %	4,4	5,3	7,5	10,7	13,1	13,3	10,1	8,4	8,0	7,1	7,2

Source : WorkBC 2020

Tableau 10-5. Tendances de l'emploi en Colombie-Britannique, de février à décembre 2020

	Févr. 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juill. 2020		Sept. 2020	Oct. 2020	Nov. 2020	Déc. 2020
Emploi total, variation en pourcentage	-0,3	-5,2	-11,0	+2,0	+5,4	+3,0	+0,6	+2,3	+1,4	+1,0	+0,2
Construction, variation en pourcentage	+0,9	-2,6	-14,6	-0,7	+4,1	+2,4	+1,8	-6,8	-0,4	+2,9	+3,2

Source : WorkBC 2020

Le Projet proposé devrait avoir pour effet d'augmenter l'activité économique, la demande des entreprises, l'emploi, les revenus du travail et les revenus du gouvernement au moyen de taxes et de redevances, en plus d'améliorer la capacité de la main-d'œuvre et des entreprises.

Le Projet proposé devrait ajouter environ 1,7 milliard de dollars au PIB de la C.-B. Les travaux de construction devraient créer plus de 6 000 emplois ETP directs¹ en C.-B. La phase de la construction se traduira par des recettes fiscales d'environ 300 millions de dollars pour les gouvernements locaux de la province.

Lorsque l'installation sera entièrement opérationnelle, les ventes annuelles de GNL devraient représenter la somme d'environ 0,7 milliard de dollars annuellement au PIB de la C.-B., et créer environ 110 emplois ETP dans la province. Annuellement, les recettes fiscales totales découlant de l'exploitation du Projet proposé devraient dépasser 87 millions de dollars en C.-B., et 196 millions de dollars au Canada.

10.5.3 Conditions des ressources archéologiques et patrimoniales

Une évaluation de l'impact archéologique (EIA) a été réalisée en vertu d'un permis d'inspection du patrimoine (PIP) afin d'évaluer le potentiel archéologique, de consigner et d'évaluer les sites archéologiques, et de fournir des recommandations de gestion quant au secteur sud-est de l'installation existante en vue de l'agrandissement de la phase 1A de Tilbury. Bien que cette évaluation effectuée en vertu d'une EIA n'ait pas permis de trouver de vestiges archéologiques importants, la modification du sol par les travaux du Projet est susceptible de toucher les lieux archéologiques ou historiques qui n'ont pas fait l'objet d'une telle évaluation, de même que leurs caractéristiques et leurs artefacts.

Étant donné que les zones à potentiel patrimonial n'ont pas toutes fait l'objet d'une évaluation informatisée ou d'une inspection sur le terrain, il subsiste un déficit de données, et un doute que des ressources patrimoniales détectables puissent être présentes et potentiellement affectées par les activités d'agrandissement. FortisBC a effectué une évaluation archéologique générale (EAG) afin de donner lieu à une analyse informatisée du potentiel archéologique de l'ensemble du Projet proposé. Elle effectuera en outre une EIA en ce qui a trait aux activités de construction liées à l'agrandissement. Si des ressources patrimoniales sont découvertes lors d'études ultérieures, l'évitement (c'est-à-dire la reconception des composants de l'agrandissement) des ressources patrimoniales constituera la principale mesure d'atténuation, dans la mesure du possible.

10.5.4 Conditions de santé

La construction du Projet proposé entraînera une augmentation à court terme des niveaux de bruit, des émissions atmosphériques générées par le fonctionnement des équipements, l'accroissement du trafic maritime lors des travaux de construction, et de la poussière engendrée par la circulation routière. FortisBC fera l'acquisition des permis relatifs à la qualité de l'air auprès de Metro Vancouver, y compris les permis des moteurs diesel à usage non routier. Le Projet proposé devra cadrer avec les OQAA de Metro Vancouver, les OQAA du Canada et les OQAA de la C.-B. FortisBC tiendra compte des effets potentiels sur la santé découlant des changements de qualité de l'air dans sa demande de Projet proposé.

Les effets des contaminants sur la santé seront vraisemblablement une source de préoccupation communautaire, surtout pour les nations autochtones et les personnes qui récoltent les aliments traditionnels. Selon une étude réalisée par la Commission Cohen, il existe de nombreux produits chimiques dans les eaux de surface et dans les sédiments des fonds marins du fleuve Fraser qui présentent des risques potentiels aux populations de saumon rouge. Cependant, cette étude doit être approfondie

¹ Les emplois se rapportent aux employés à plein temps, exprimés en années-personnes.

afin d'en déterminer les effets potentiels sur la santé humaine (Commission d'enquête sur le déclin des populations de saumon rouge du fleuve Fraser [Canada] 2012).

La méthodologie de l'évaluation du risque à la santé humaine sera utilisée dans le cadre du Projet proposé pour évaluer les effets potentiels de toutes les phases du Projet proposé sur la CV de la santé humaine. Dans sa demande de Projet proposé, FortisBC tiendra compte des effets potentiels sur la santé découlant des changements de la qualité de l'air, du bruit et des contaminants, y compris les changements en matière de moyens de subsistance et les effets potentiels sur l'agriculture.

10.6 Effets cumulatifs prévus

La demande comprendra une évaluation des effets cumulatifs (EEC). Cette évaluation permettra de déterminer les effets cumulatifs potentiels pour chaque CV pour laquelle des effets négatifs ont été cernés. Cette évaluation estimera les effets environnementaux et socioéconomiques résiduels directement imputables au Projet proposé, en conjonction avec les effets résiduels qui découleront probablement des autres projets et activités qui ont été menés ou le seront dans les zones d'étude du Projet proposé.

La demande de Projet proposé et l'EEC seront éclairées par ce qui suit :

- les plans d'utilisation des sols approuvés, qui désignent les activités les plus adéquates sur le territoire;
- les études de base et les données historiques qui prennent en compte les effets des aménagements passés et établissent les conditions actuelles, y compris les connaissances autochtones;
- le chevauchement potentiel des effets attribuables aux aménagements actuels;
- le projet raisonnablement prévisible.

Les effets potentiels transfrontaliers à la frontière de la C.-B. seront déterminés lors de l'élaboration de la demande de Projet proposé, mais pourraient englober, par exemple, la qualité de l'air et les émissions de GES.

10.7 Accidents et défaillances

FortisBC s'engage à concevoir, construire et exploiter le Projet proposé de manière sécuritaire et responsable du point de vue environnemental, dans le respect des collectivités où elle est présente.

L'installation de Tilbury est exploitée de façon sécuritaire à Delta depuis le début des années 1970. L'installation de Tilbury est dotée de procédures et de mesures de sécurité lui permettant d'empêcher et de gérer les déversements, les fuites et les nuages de vapeur. En cas d'urgence, elle a aussi la capacité d'interrompre ses activités automatiquement. Cette installation est munie de systèmes complets d'intervention et de lutte contre les incendies sur place, indépendants du service des incendies. De plus, l'installation fait l'objet d'une surveillance constante, l'année durant, par du personnel chevronné sur place qui produit du GNL depuis des décennies. Ces systèmes de sécurité seront évalués et améliorés dans le cadre du Projet proposé afin de donner lieu à l'exploitation continuellement sécuritaire de l'installation. Les dysfonctionnements ou les accidents dont la demande de Projet proposé tient compte figurent au tableau 10-6.

Tableau 10-6. Liste préliminaire des scénarios potentiels d'accidents et de défaillances

Scénario	Cote de risque préliminaire*
Incendie ou explosion	Faible
Événements assortis de déversements de matières dangereuses (comme les combustibles à base d'hydrocarbures, les lubrifiants et le béton) dans des habitats écosensibles	Faible à moyenne
Collision de véhicules terrestres	Moyenne
Défaillance du confinement de GNL	Faible
Liquides inflammables, solvants ou gaz sous pression émanant de tuyaux ou d'équipement rompus pendant la mise en service ou l'exploitation, susceptibles de créer un risque de surpression, d'incendie, de rejet de gaz toxique, et de blessure au personnel	Faible
Interruption imprévue de l'installation, y compris en raison d'un torchage d'urgence, de la perturbation d'un procédé ou d'une panne de courant	Faible
Collision d'une embarcation fluviale ou d'une embarcation maritime destinée aux travaux de construction avec le sol, d'autres embarcations, des installations maritimes ou fluviales, des mammifères marins, des organismes aquatiques et la perte potentielle de fret	Faible à moyenne

* Cette liste préliminaire utilise la formule de cote des risques (vraisemblance x conséquence = cote de risque). Une évaluation complète des risques sera effectuée, conformément aux lignes directrices de la gestion des risques de la fonction publique de la C.-B. (Province de la C.-B. 2019), pour la demande de Projet proposé.

La conception des installations de GNL, leur construction, leur exploitation et leur entretien doivent respecter des normes et des codes rigoureux. La phase de conception technique comprend la détermination des risques, des études de risque et d'exploitation, ainsi que des études sur le niveau d'intégrité et de sécurité. L'obtention des permis se fait par l'intermédiaire de la B.C. OGC (Commission des hydrocarbures de la C.-B.), y compris l'examen de la conception et l'évaluation des risques. Cette commission pourrait aussi exiger un rapport d'étude sur l'évaluation quantitative des risques.

Les mesures d'atténuation du Projet proposé doivent respecter la hiérarchie des mesures d'atténuation. La première étape de la hiérarchie des mesures d'atténuation est composée de mesures prises pour éviter de créer des effets dès le départ. Une autre étape préventive importante de cette hiérarchie consiste à respecter les normes et les codes de conception, de construction et d'exploitation des installations énoncés par les gouvernements locaux, provinciaux, fédéraux et internationaux. Le respect de ces mesures aide à assurer la sécurité des installations en raison de l'adoption de méthodes éprouvées et acceptées. Après avoir évité tous les effets potentiels possibles grâce aux considérations propres au choix de l'emplacement et aux travaux de conception, des mesures d'atténuation supplémentaires doivent être prises pour minimiser les effets potentiels afin qu'ils atteignent des niveaux acceptables.

Des plans de gestion des urgences sont également préparés afin d'aboutir à des plans d'intervention répondant aux normes et aux codes industriels, en partenariat avec les intervenants locaux en cas d'urgence. Ces plans doivent être mis à jour en s'appuyant sur la modélisation et les mesures d'atténuation appropriées. La formation et les exercices de mise en situation d'urgence sont effectués avec les intervenants en cas d'urgence, afin de vérifier si les plans d'intervention en cas d'urgence sont bien en place tout au long du Projet, et s'ils sont efficaces.

10.8 Effets de l'environnement sur le Projet

FortisBC comprend que les effets potentiels de l'environnement sur le Projet proposé doivent être pris en compte et atténués de manière adéquate, dans la mesure du possible. Cette sous-section présente une liste préliminaire des facteurs environnementaux susceptibles d'avoir des conséquences sur le Projet

proposé. La demande de Projet proposé comprendra une évaluation des facteurs environnementaux susceptibles d'avoir des conséquences possibles sur le Projet proposé, notamment, mais sans s'y limiter, en ce qui a trait aux risques naturels et aux influences de la nature comme les inondations, les tremblements de terre, les tsunamis, les tempêtes de vent, les sécheresses, les feux irréguliers et la pandémie. La demande de Projet proposé comprendra des mesures de prévention, d'atténuation et d'intervention pour les effets potentiels de l'environnement, y compris des mesures d'adaptation au changement climatique. Grâce à la planification, l'élaboration de l'ébauche des exigences en informations liées à la demande (EID) permettra de déterminer la liste complète des effets à évaluer dans le cadre de la demande de Projet proposé.

Le tableau 10-7 présente le résumé des effets potentiels de l'environnement sur le Projet proposé.

Tableau 10-7. Effets potentiels de l'environnement sur le Projet

Composant	Impact environnemental potentiel
Séismicité	Les valeurs de la vitesse maximale du sol (VMS) ont été calculées pour le Site du Projet proposé afin d'obtenir une indication de l'aléa sismique. Les valeurs ont été établies pour un sol ferme (sol de type C) et tiennent compte de la nouvelle ligne directrice en matière de période de récurrence. La VMS du Site proposé est de 0,564 mètre par seconde, ce qui signifie que l'aléa sismique est élevé. Cette donnée a été confirmée par la carte de l'aléa sismique (RNCAN, 2010), qui classe l'aléa sismique du Lower Mainland comme élevé.
Conception sismique et atténuation	Deux niveaux de mouvement de tremblement de terre doivent être pris en considération au moment de concevoir des installations, soit le séisme normal admissible (Operating Basis Earthquake, ou OBE) et le séisme majoré de sécurité (Safe Shutdown Earthquake, ou SSE). En présence d'un OBE ou d'un SSE, les structures et les systèmes seront conçus pour rester en exploitation durant le séisme et après celui-ci.
Inondations	La région du Lower Mainland, ce qui comprend le Site du Projet proposé, connaît des risques d'inondation en raison de son emplacement dans les basses terres à proximité du fleuve Fraser. La Ville de Delta administre un vaste réseau de digues et de structures de drainage construites pour protéger le delta des inondations. Une digue se trouve actuellement entre les installations existantes de Tilbury et le fleuve Fraser. Cette digue a été mise à niveau en 2019 afin de respecter les plus récentes normes en matière de tremblements de terre et d'inondations. L'impact d'une inondation sur le Projet proposé sera évalué dans le cadre de la demande de Projet proposé.
Tendances caractérisant le changement climatique	En s'appuyant sur divers modèles et trajectoires futurs, Metro Vancouver a présenté une gamme de projections climatiques pour la région. La conception et l'ingénierie du Projet proposé tiennent compte des tendances prévues en matière de changement climatique dont il est question ci-dessous : ▪ températures plus chaudes; ▪ plus longues périodes sèches pendant les mois d'été; ▪ plus de précipitations pendant l'automne, l'hiver et le printemps; ▪ événements extrêmes plus intenses (comme des ondes de tempêtes, l'élévation du niveau de la mer, les marées hautes).

10.9 Stratégies de gestion et d'atténuation

Des mesures d'atténuation préliminaires ont été déterminées afin de prévenir ou d'atténuer les effets potentiels liés au Projet proposé. Elles peuvent comprendre ce qui suit, sans s'y limiter :

- mesures de conception propres au Projet proposé visant à optimiser l'efficacité et à atténuer les émissions de GES, notamment en recourant à la méthode à entraînement électrique et au refroidissement de l'air pour les unités de liquéfaction et autres unités de traitement
- mesures de lutte contre les érosions et les sédiments

- isolement, endiguement ou installation de pompes dans les aires de travail pour contrôler les eaux souterraines et de surface
- inventaires de la végétation avant le début des travaux de construction pour répertorier les espèces végétales figurant sur les listes fédérales et provinciales; adoption de mesures d'atténuation en fonction des diverses espèces pour lutter contre les herbes nocives (selon les exigences de la *Weed Control Act* (Loi sur la destruction des mauvaises herbes) et prévention de l'étendue des espèces végétales envahissantes
- exigences de conception particulières pour réduire les effets de la construction et de l'exploitation de l'IDM sur l'habitat rivulaire
- ouvrages dans les cours d'eau pendant les périodes particulières de travaux en mer/estuaire de Pêches et Océans Canada pour la protection du poisson et de l'habitat du poisson, soit du 16 juin au 28 février dans la mesure du possible
- réalisation du défrichage en dehors de la période de reproduction des oiseaux, dans la mesure du possible, ou embauche d'un spécialiste agréé de l'environnement (SAE) pour chercher les nids d'oiseaux avant le début des travaux de construction
- réalisation du défrichage en dehors de la période de nidification des oiseaux migrateurs du 26 mars au 9 août, dans la mesure du pratique
- réalisation d'une recherche non envahissante de nids pour trouver les nids d'oiseaux actifs au plus 7 jours avant le début du défrichage si les activités de construction ne peuvent éviter cette période
- établissement d'une zone tampon sans défrichage en présence d'un nid actif
- réalisation d'un programme de sauvetage des amphibiens en cas d'obligation d'éliminer le fossé ou la végétation correspondante

Des programmes de surveillance seront mis en œuvre pendant les phases de la construction et de l'exploitation des installations du Projet proposé afin d'assurer l'efficacité des mesures d'atténuation déployées. Les programmes de surveillance atmosphérique comprendront la surveillance des émissions de poussière et des émissions de cheminée en exploitation, conformément aux exigences des permis. Un programme exhaustif de surveillance du bruit ambiant sera mené à bien à l'aide d'une série de sonomètres afin de définir l'environnement sonore existant. D'autres programmes de surveillance seront également élaborés en collaboration avec les organismes de réglementation. Ces programmes de surveillance seront mis au point en collaboration avec les nations autochtones lors de la préparation de la demande de Projet proposé, et seront affinés tout au long de l'EE. Un programme de gestion de l'environnement sera également mis en place après la conception technique.

11. Activités de mobilisation avec les nations autochtones

11.1 Identification des nations autochtones

L'examen de la base de données des zones de consultation (BDZC) par FortisBC a permis de relever 17 nations autochtones dont les territoires traditionnels établis ou revendiqués chevauchent l'empreinte du Projet proposé. Les nations autochtones supplémentaires initialement déterminées comme ayant un intérêt potentiel dans le Projet proposé sont :

- la nation Squamish – bien qu'elle ne figurait pas dans le rapport de cette base de données et qu'elle n'a pas donné d'avis selon lequel elle désire participer comme nation autochtone en vertu de la B.C. EAA (Loi sur l'évaluation environnementale de la C.-B.), la nation Squamish a été ajoutée à cette liste en raison de son intérêt envers le projet de jetée maritime sur l'île Tilbury, située à proximité du Projet proposé; la Nation métisse de la Colombie-Britannique – FortisBC a ajouté la Nation métisse de la Colombie-Britannique à sa DIP et a remis à cette nation les mises à jour et les avis relatifs au Projet.

Dans leur Résumé conjoint des enjeux et activités de mobilisation, le BEE de la C.-B et l'AEIC (conformément au paragraphe 14(1) de la *LEI*) ont déclaré avoir avisé d'autres nations et organisations autochtones et sollicité leurs commentaires, car leurs intérêts risquent d'être touchés par le Projet proposé (sous-section 11.1.2 de ce document).

En vertu de la B.C. EAA, les nations autochtones peuvent signifier au BEE de la C.-B leur intérêt envers le Projet proposé si elles estiment que le projet en question concerne leurs intérêts. Elles peuvent aussi s'autoidentifier comme nation autochtone participante pour l'évaluation d'un projet. Les nations autochtones participantes ont des droits spécifiques en matière de procédure aux termes de l'EAA, y compris de l'aide financière aux fins de participation, des processus de recherche de consensus, une procédure de communication de consentement ou de refus de consentement à des points de décision clés, et l'accès à des facilités de règlement des différends. Les nations autochtones qui désirent participer au processus de demande à titre de nation autochtone participante doivent signifier leur intérêt au BEE de la C.-B.

Au 6 octobre 2020, 13 nations ou organisations autochtones avaient donné un avis selon lequel elles désiraient participer au processus à titre de nation autochtone en vertu de la B.C. EAA. Il y a lieu de noter que la S'ólh Téméxw Stewardship Alliance représente 15 nations S'ólh Téméxw, dont deux nations autochtones membres, soit la Première Nation de Chawathil et la Première Nation Cheam, qui ont toutes deux signifié leur intention de participer au processus à titre de nation autochtone participante :

- Première Nation de Chawathil
- Première Nation Cheam
- Tribus Cowichan
- Première Nation Halalt
- Première Nation de Kwantlen
- Première Nation de Lyackson
- Bande indienne de Musqueam
- Tribu Penelakut
- S'ólh Téméxw Stewardship Alliance représentant :
 - Première Nation Aitchelitz
 - Première Nation Kwaw'Kwaw'Apilt
 - Première Nation Sq'éwlets (Scowlitz)
 - Village hxwhá:y
 - Première Nation Sq'éwá:lxw (Skawahlook)

- Première Nation de Skowkale
- Première Nation Skwah
- Première Nation Soowahlie
- Première Nation Squiala
- Première Nation Semá:th (Sumas)
- Première Nation Tzeachten
- Première Nation Yakweakwioose
- Première Nation de Yale
- Première Nation Stz'uminus
- Première Nation de Tsawwassen
- Nation Tsleil-Waututh
- Nation Ts'uubaa-asatx (Première Nation de Lake Cowichan)

La sous-section 11.3 de la DDP présente le résumé de l'engagement de FortisBC avec ces nations autochtones. Les cartes des territoires et des zones de consultation de ces nations autochtones figurent à l'annexe A.

11.1.1 Nations autochtones non officiellement identifiées à titre de nations autochtones participantes

D'après l'examen de la BDZC, FortisBC estime que les nations autochtones dont il est question ci-dessous risquent d'être touchées par le Projet proposé même si elles ne s'étaient pas autoidentifiées à titre de nation autochtone participante au 6 octobre 2020.

La sous-section 11.3 de ce document présente le résumé de l'engagement de FortisBC avec ces nations autochtones. Les cartes des territoires et des zones de consultation de ces nations autochtones figurent à l'annexe A.

- Première Nation de Katzie
- Première Nation Leq'á:mel
- Nation métisse de la Colombie-Britannique
- Bande de Seabird Island
- Première Nation Semiahmoo
- Première Nation Shxw'ōwhámél
- Nation Squamish
- Nation Stó:lō

11.1.2 Nations autochtones identifiées dans le Résumé conjoint des enjeux et des activités de mobilisation

Les nations et organisations autochtones supplémentaires identifiées dans le Résumé conjoint des enjeux et des activités de mobilisation et avisées par l'AEIC, le BEE de la C.-B et FortisBC à des fins de sollicitation de commentaires sont les suivantes :

- Première Nation Kwikwetlem
- Première Nation de Malahat
- Première Nation de Matsqui
- Première Nation Pauquachin
- Première Nation de Popkum
- Première Nation Tsartlip
- Première Nation Tsawout
- Première Nation Tseycum

FortisBC a été informée par le BEE de la C.-B et l'AEIC que la Première Nation Snuneymuxw a signifié son intérêt dans le Projet proposé, et que le BEE de la C.-B et l'AEIC feront les suivis nécessaires auprès de la Première Nation Snuneymuxw.

La sous-section 11.3 de ce document présente le résumé de l'engagement de FortisBC avec ces nations autochtones. Les cartes des territoires et des zones de consultation de ces nations autochtones figurent à l'annexe A.

11.2 Résumé de l'information concernant les terres des nations autochtones

Conformément aux exigences du paragraphe 13(e) de l'annexe 2 du *Règlement sur les renseignements et la gestion des délais* en vertu de la *LEI* (AEIC 2019), des renseignements ont été fournis au sujet des territoires traditionnels et/ou des zones de consultation, ainsi qu'au sujet de l'emplacement des réserves de chacune des nations autochtones identifiées en rapport avec le Projet proposé. Chacune des nations autochtones citées ci-dessus possède des droits et des titres ancestraux autochtones ou affirme en détenir sur les terres, les eaux et les ressources de son territoire traditionnel. Cela comprend, mais sans s'y limiter, l'usage des ressources terrestres, des ressources en eau douce, des ressources marines et d'autres ressources faisant partie de ces territoires à des fins traditionnelles (WesPac 2015). Les activités correspondantes comprennent, mais sans s'y limiter, les activités de pêche, de chasse, de piégeage et de cueillette en rapport avec la nourriture, les matériaux, le commerce, les remèdes et les cérémonies traditionnelles (WesPac 2015).

Les cartes des territoires et des zones de consultation de ces nations autochtones figurent à l'annexe A du présent document.

11.2.1 Première Nation de Chawathil

Le territoire traditionnel de la Première Nation de Chawathil se situe près de Hope, dans la vallée du Fraser, dans le territoire traditionnel S'ólh Téméxw du peuple Stó:lō (Chawathil s.d.). La carte du territoire traditionnel de la Première Nation de Chawathil par rapport au Projet proposé se trouve à la figure 1B de l'annexe A.

La Première Nation de Chawathil compte six réserves : Hope 1, Schkam 2, Greenwood Island 3, Chawathil 4, Peckw'xe:yles et Tunnel 6 (AANC 2019). La réserve la plus proche du Site du Projet proposé est celle de Peckw'xe:yles. Elle est partagée par 21 nations Stó:lō, à 55 km de distance, sur la rive nord du fleuve Fraser, dans le district de Mission.

La Première Nation de Chawathil a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.2 Première Nation Cheam

Le territoire traditionnel de la Première Nation Cheam comprend la moitié septentrionale de Chilliwack jusqu'aux montagnes à l'est du lac Wahleach. Il s'étend au nord en passant par la partie sud-est du lac Harrison (y compris l'île Echo et l'île Long), jusqu'aux montagnes au nord-ouest de Spuzzum. Le territoire traditionnel s'étend vers le sud-est jusqu'à Spuzzum, puis redescend vers le sud jusqu'à Choate. Il comprend presque toute la partie du fleuve Fraser se trouvant dans cette zone, exception faite du coude passant par Hope (Cheam Enterprises Inc. 2019). La carte du territoire traditionnel collectif de la Nation Stó:lō et du conseil tribal Stó:lō par rapport au Projet proposé se trouve à la figure 1B de l'annexe A.

La Première Nation Cheam compte deux réserves, Cheam 1 et Tseatah 2, toutes deux situées à l'est de la confluence du fleuve Fraser et de la rivière Harrison. La réserve la plus proche est celle de Cheam 1, à 90,6 km de distance.

La Première Nation Cheam a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.3 Tribus Cowichan

Les tribus Cowichan sont membres de la Nation Quw'utsun (portant anciennement le nom de Cowichan Nation Alliance) (CNA 2019). La zone visée par le titre ancestral autochtone exclusif et historique de la Nation Quw'utsun comprend toute l'île Tilbury (CNA 2019). La Nation Quw'utsun a entamé une action en justice pour récupérer le site du village historique de Tl'uqtnus et d'autres terres à proximité, dans ce qui est présentement Richmond et Delta, notamment le droit de pêcher dans le bras sud du fleuve Fraser (CNA 2019; Ronson 2020). Le site du village historique de Tl'uqtnus se trouve à environ 515 m au nord du Site du Projet proposé, de l'autre côté du fleuve Fraser. Les membres de la Nation Quw'utsun ont signé un accord de gérance avec la Province relativement au bras sud du fleuve Fraser.

Les tribus Cowichan sont membres du groupe du traité Hul'qumi'num aux fins de la négociation de traités (Cowichan Tribes 2020). Le territoire traditionnel central du groupe du traité Hul'qumi'num comprend une partie méridionale de l'île de Vancouver, de Duncan jusqu'au nord de Ladysmith, jusqu'au lac Cowichan à l'ouest, et jusqu'aux îles Gulf à l'est. Le territoire traditionnel maritime s'étend le long du détroit de Georgia tout en englobant un couloir étroit du fleuve Fraser jusqu'à Yale sur le continent, qui comprend la zone du Projet proposé (Traités de C.-B. 2020a). La carte du territoire traditionnel collectif du groupe du traité Hul'qumi'num se trouve à la figure 1A de l'annexe A.

Les tribus Cowichan comptent neuf réserves : Cowichan 1, Cowichan 9, Est Patrolas 4, Kakalatza 6, Kil-Pah-Las 3, Skutz 7, Skutz 8, Theik 2 et Tzart-Lam 5. Sa principale communauté, Cowichan 1, se trouvant à Duncan, en C.-B., est la plus proche du Site du Projet proposé, à 56,6 km de distance, sur l'île de Vancouver.

Les tribus Cowichan ont signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.4 Première Nation Halalt

La Première Nation Halalt fait partie du groupe du traité Hul'qumi'num. Le territoire traditionnel central du groupe du traité Hul'qumi'num comprend une partie méridionale de l'île de Vancouver, de Duncan jusqu'au nord de Ladysmith, jusqu'au lac Cowichan à l'ouest, et jusqu'aux îles Gulf à l'est. Le territoire traditionnel maritime s'étend le long du détroit de Georgia tout en englobant un couloir étroit du fleuve Fraser jusqu'à Yale sur le continent, qui comprend la zone du Projet proposé (Traités de C.-B. 2020a). La carte du territoire traditionnel collectif du groupe du traité Hul'qumi'num se trouve à la figure 1A de l'annexe A.

La Première Nation Halalt est également membre de la Nation Quw'utsun. La Première Nation Halalt a déclaré que le titre ancestral autochtone exclusif et historique de la Nation Quw'utsun comprend toute l'île Tilbury. La Nation Quw'utsun a entamé une action en justice pour récupérer le site du village historique de Tl'uqtnus et d'autres terres à proximité, dans ce qui est présentement Richmond et Delta, notamment le droit de pêcher dans le bras sud du fleuve Fraser (CNA 2019; Ronson 2020). Le site du village historique de Tl'uqtnus se trouve à environ 515 m au nord du Site du Projet proposé, de l'autre côté du fleuve Fraser. Les membres de la Nation Quw'utsun ont signé un accord de gérance avec la Province relativement au bras sud du fleuve Fraser.

La Première Nation Halalt compte deux réserves : Halalt Island 1 et Halalt 2 (AANC 2019). La principale communauté, Halalt 2, se trouve dans la partie sud-est de l'île de Vancouver, à Chemainus. Halalt Island 1 est la plus proche du Site du Projet proposé, sur l'île Willy, à l'est de l'île de Vancouver et à l'embouchure de la rivière Chemainus, à 52,9 km de distance.

La Première Nation Halalt n'a pas signé d'accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.5 Première Nation de Katzie

La Première Nation de Katzie affirme ses droits en matière d'usage traditionnel des terres au sein de son territoire traditionnel, qui comprend Pitt Meadows, Maple Ridge, Coquitlam, Surrey, Langley et New Westminster, notamment la zone du Projet proposé (Traités de C.-B. 2020b). La carte du territoire traditionnel de la Première Nation de Katzie se trouve à la figure 2B de l'annexe A.

La Première Nation de Katzie compte cinq réserves : Barnston Island 3, Graveyard 5, Katzie 1, Katzie 2 et Pitt Lake 4) (AANC 2019). Les réserves de la Première Nation de Katzie se trouvent dans le Lower Mainland à Pitt Meadows, Langley et l'île Barnston. Katzie 1 est la principale communauté et l'île Barnston est la plus proche du Site du Projet proposé, à 24,4 km de distance.

La Première Nation de Katzie a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.6 Première Nation de Kwantlen

Le territoire traditionnel la Première Nation de Kwantlen s'étend de Richmond à New Westminster à l'ouest, de Surrey à Langley au sud, jusqu'à Mission à l'est, et jusqu'à l'extrémité nord du lac Stave (Kwantlen First Nation s.d.). La carte du territoire traditionnel de la Première Nation de Kwantlen se trouve à la figure 1C de l'annexe A.

La Première Nation de Kwantlen compte sept réserves : Langley 2, Langley 3, Langley 4, Langley 5, McMillan Island 6, Peckw'xe:yles et Whonnock 1 (AANC 2019). Les réserves de la Première Nation de Kwantlen sont centrées autour du point de confluence de la rivière Stave et du fleuve Fraser. La principale communauté, McMillan Island, est la plus proche du Site du Projet proposé, dans le fleuve Fraser, au nord de Fort Langley, à 33 km de distance.

La Première Nation de Kwantlen a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021). En 2016, la Première Nation de Kwantlen a signé le Kwantlen Forest Consultation and Revenue Sharing Agreement d'une durée de trois ans.

11.2.7 Première Nation Kwikwetlem

La Première Nation Kwikwetlem compte deux réserves : Coquitlam 1 et Coquitlam 2, toutes deux dans le district de New Westminster, près de la confluence de la rivière Coquitlam et du fleuve Fraser (AANC 2019). Le bureau administratif de la Première Nation Kwikwetlem se trouve à Coquitlam 1, la réserve de la Première Nation Kwikwetlem la plus proche du Site du Projet proposé, à environ 15 km de distance.

La Première Nation Kwikwetlem a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021). En 2019, la Première Nation Kwikwetlem a signé le Forest and Range Consultation and Revenue Sharing Agreement (Gouvernement de la C.-B. 2021a).

11.2.8 Leq'á:mel

La Première Nation Leq'á:mel est membre de l'organisme-cadre de la Nation Stó:lō. Elle participe au processus de traités de la C.-B. en tant que membre de l'association de traités Stó:lō Xwexwilmexw (Traités de C.-B. 2020c). Les cartes de Sol'h Téméxw se trouvent aux figures 1B, 2B et 3B de l'annexe A. Le territoire traditionnel de Leq'á:mel se trouve à environ 70 km du Site du Projet proposé.

Leq'á:mel compte 11 réserves : Aylechootlook 5, Holachten 8, Lackaway 2, Lakahahmen 11, Lakway Cemetery 3, Papekwatchin 4, Peckw'xe:yles, Skweahm 10, Sumas Cemetery, Yaalstrick 1 et Zaitscullachan 9 (AANC 2019). La réserve la plus proche du Site du Projet proposé est celle de Peckw'xe:yles, à 54,667 km de distance, sur la rive nord du fleuve Fraser, dans le district de Mission.

La Première Nation Leq'á:mel a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021). En 2017, la Première Nation Leq'á:mel a signé le Forest and Range Consultation and Revenue Sharing Agreement de même qu'un accord forestier en 2005.

11.2.9 Première Nation de Lyackson

La Première Nation de Lyackson fait partie du groupe du traité Hul'qumi'num. Le territoire traditionnel central du groupe du traité Hul'qumi'num comprend une partie méridionale de l'île de Vancouver, de Duncan jusqu'au nord de Ladysmith, jusqu'au lac Cowichan à l'ouest, et jusqu'aux îles Gulf à l'est. Le territoire traditionnel maritime s'étend le long du détroit de Georgia tout en englobant un couloir étroit du fleuve Fraser jusqu'à Yale sur le continent, qui comprend la zone du Projet proposé (Traités de C.-B. 2020a). La carte du territoire traditionnel collectif du groupe du traité Hul'qumi'num se trouve à la figure 1A de l'annexe A.

La Première Nation de Lyackson est également membre de la Nation Quw'utsun. Le titre ancestral autochtone exclusif et historique de la Nation Quw'utsun comprend toute l'île Tilbury. La Nation Quw'utsun a entamé une action en justice pour récupérer le site du village historique de Tl'uqtinus et d'autres terres à proximité, dans ce qui est présentement Richmond et Delta, notamment le droit de pêcher dans le bras sud du fleuve Fraser (CNA 2019; Ronson 2020). Le site du village historique de Tl'uqtinus se trouve à environ 515 m au nord du Site du Projet proposé, de l'autre côté du fleuve Fraser. Les membres de la Nation Quw'utsun ont signé un accord de gérance avec la Province relativement au bras sud du fleuve Fraser.

La Première Nation de Lyackson compte trois réserves : Lyackson 3, Porlier Pass 5 et Shingle Point 4 (AANC 2019). Ces trois réserves se trouvent sur l'île Valdes, la terre natale de Lyackson, entre l'île Gabriola au nord et l'île Galiano au sud, directement en face de l'embouchure du fleuve Fraser dans le détroit de Georgia. Lyackson 3 est la réserve la plus proche du Site du Projet proposé, à 44,8 km de distance.

La Première Nation de Lyackson n'a pas signé d'accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.10 Première Nation de Malahat

La Première Nation de Malahat compte deux réserves : Goldstream 13 et Malahat 11 (AANC 2019). Les terres de réserve de la Nation de Malahat se trouvent sur les rives sud et ouest de l'inlet Saanich. La Nation de Malahat partage la réserve Goldstream 13 avec la Première Nation Pauquachin, la Première Nation Tsartlip, la Première Nation Tsawout et la Première Nation Tseycum. Malahat 11, à environ 76 km de distance, est la réserve de la Nation de Malahat la plus proche du Site du Projet proposé. Elle se situe à l'embouchure de l'inlet Saanich et est la principale communauté de la Nation de Malahat.

La Première Nation de Malahat a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021). En 2019, la Première Nation de Malahat a signé le Forest Consultation and Revenue Sharing Agreement (Gouvernement de la C.-B. 2021b).

11.2.11 Première Nation de Matsqui

La Première Nation de Matsqui se trouve dans le centre de la vallée du Fraser, près de la localité d'Abbotsford, en C.-B. dans le territoire traditionnel S'ólh Téméxw du peuple Stó:lō. La Première Nation de Matsqui compte cinq réserves : Matsqui 4, Matsqui Main 2, Peckw'xe:yles (Peckquaylis), Sahhacum 1 et Three Islands 3 (AANC 2019). La réserve Peckw'xe:yles (Peckquaylis) est partagée par 21 nations Stó:lō. Matsqui 4, à environ 42 km de distance, est la réserve la plus proche du Site du Projet proposé. Elle est située à la frontière canado-américaine, près du poste frontalier d'Aldergrove. Le bureau administratif de la Première Nation de Matsqui se situe dans la réserve de Matsqui Main 2, adjacente à l'île Matsqui dans le fleuve Fraser, à 49 km de distance du Site du Projet proposé.

La Première Nation de Matsqui a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021). En 2019 et en 2020, la Première Nation de Matsqui a signé le Forest and Range Consultation and Revenue Sharing Agreement (Gouvernement de la C.-B. 2021c).

11.2.12 Nation métisse de la Colombie-Britannique

La Nation métisse de la Colombie-Britannique représente environ 90 000 Métis autoidentifiés des quatre coins de la C.-B., dont 18 000 sont inscrits auprès de la Province (Métis Nation British Columbia 2020). La Nation métisse de la Colombie-Britannique représente également 39 communautés métisses à charge, dont six se trouvent dans le Lower Mainland et trois dans le sud de l'île de Vancouver (Métis Nation British Columbia 2019). Parmi celles-ci, notons la Chilliwack Métis Association, la Fraser Valley Métis Association, la Golden Ears Métis Society, la North Fraser Métis Association, la Nova Métis Heritage Association, la Waceya Métis Society, la Cowichan Valley Métis Association, la Mid-Island Métis Nation Association et la Métis Nation of Greater Victoria Association (Métis Nation British Columbia 2020). L'emplacement de ces associations est présenté à la figure 2A de l'annexe A.

11.2.13 Bande indienne de Musqueam

La zone de consultation de Musqueam chevauche la zone du Projet proposé, et la Déclaration de Musqueam de 1976 affirme les droits autochtones aux terres qui s'étendent de la baie Howe à l'est jusqu'au sommet des terres, notamment le bassin hydrographique qui se déverse dans la baie English, l'inlet Burrard et le bras de mer Indian Arm; au sud, de la rivière Coquitlam au fleuve Fraser; en face, vers la rive sud du fleuve Fraser, et vers l'aval dans le bras sud jusqu'à la mer (Musqueam 1976). La carte du territoire traditionnel de la bande indienne de Musqueam se trouve à la figure 1C de l'annexe A.

La bande indienne de Musqueam compte trois réserves : Musqueam 2, Musqueam 4 et Sea Island 3 (AANC 2019), toutes trois situées le long de la côte ouest du Lower Mainland à Vancouver, Richmond et Delta. Musqueam 2 est la principale communauté. Elle est située à l'embouchure du bras nord du fleuve Fraser, dans la Ville de Vancouver. Musqueam 4 est la réserve la plus proche du Site du Projet proposé, à 9,9 km de distance, près du passage Canoe, dans le bras sud du fleuve Fraser.

La bande indienne de Musqueam a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

La bande indienne de Musqueam possède le droit de pêcher dans le passage Canoe, droit établi par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Sparrow (Cour suprême du Canada 1990).

11.2.14 Première Nation Pauquachin

La Première Nation Pauquachin compte trois réserves : Cole Bay 3, Goldstream 13 et Hatch Point 12 (AANC 2019). Tous les membres de la Première Nation Pauquachin qui habitent dans une réserve résident à Cole Bay 3, située sur les rives de la baie Coles, dans l'inlet Saanich. La réserve Goldstream 13, située à l'extrémité de l'inlet Saanich, est partagée par la Première Nation de Malahat, la Première Nation Tsartlip, la Première Nation Tsawout et la Première Nation Tseycum. Hatch Point 12, située à l'embouchure de l'inlet Saanich, est la réserve de la Première Nation Pauquachin la plus proche du Site du Projet proposé. Elle se trouve à environ 63 km de distance. Cole Bay 3, la principale communauté de la Première Nation Pauquachin, se trouve à 65,7 km de distance du Site du Projet proposé (Pauquachin First Nation 2020).

La Première Nation Pauquachin n'a pas signé d'accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.15 Tribu Penelakut

La tribu Penelakut fait partie du groupe du traité Hul'qumi'num. Le territoire traditionnel central du groupe du traité Hul'qumi'num comprend une partie méridionale de l'île de Vancouver, de Duncan jusqu'au nord de Ladysmith, jusqu'au lac Cowichan à l'ouest, et jusqu'aux îles Gulf à l'est. Le territoire traditionnel maritime s'étend le long du détroit de Georgia tout en englobant un couloir étroit du fleuve Fraser jusqu'à Yale sur le continent, qui comprend la zone du Projet proposé (Traités de C.-B. 2020a). La carte du territoire traditionnel collectif du groupe du traité Hul'qumi'num se trouve à la figure 1A de l'annexe A.

La tribu Penelakut est également membre de la Nation Quw'utsun. Le titre ancestral autochtone exclusif et historique de la Nation Quw'utsun comprend toute l'île Tilbury. La Nation Quw'utsun a entamé une action en justice pour récupérer le site du village historique de Tl'uq̓tinus et d'autres terres à proximité, dans ce qui est présentement Richmond et Delta, notamment le droit de pêcher dans le bras sud du fleuve Fraser (CNA 2019; Ronson 2020). Le site du village historique de Tl'uq̓tinus se trouve à environ 515 m au nord du Site du Projet proposé, de l'autre côté du fleuve Fraser. Les membres de la Nation Quw'utsun ont signé un accord de gérance avec la Province relativement au bras sud du fleuve Fraser.

La tribu Penelakut compte quatre réserves : Galiano Island 9, Penelakut Island 7, Tent Island 8 et Tsussie 6 (AANC 2019). Ces réserves sont situées directement en face de l'embouchure du fleuve Fraser dans le détroit de Georgia sur l'île Galiano, l'île Penelakut, l'île Tent et à Chemainus, dans le sud-est de l'île de Vancouver. Penelakut Island 7 est la principale communauté, et Galiano Island 9 est la plus proche du Site du Projet proposé, à 42,3 km de distance.

La tribu Penelakut a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.16 Première Nation de Popkum

La Première Nation de Popkum se trouve dans la vallée du haut Fraser, près du village de Popkum, en C.-B., dans le territoire traditionnel S'ólh Téméxw du peuple Stó:lō. La Première Nation de Popkum compte trois réserves : Popkum 1, Peckw'xe:yles (Peckquaylis) et Popkum 2 3 (AANC 2019). La réserve Peckw'xe:yles (Peckquaylis) est partagée par 21 nations Stó:lō et elle est la réserve de la Première Nation de Popkum la plus proche du Site du Projet proposé. Elle se situe sur la rive nord du fleuve Fraser, à Mission, en C.-B., à environ 54,5 km de distance du Site du Projet proposé. Le bureau administratif de la Première Nation de Popkum se situe dans la réserve de Popkum 1, sur la rive sud du fleuve Fraser, près de l'île Herring, à environ 92 km de distance du Site du Projet proposé.

La Première Nation de Popkum a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021). En 2016, la Première Nation de Popkum a signé le Forest Consultation and Revenue Sharing Agreement avec la Province de la Colombie-Britannique (Gouvernement de la C.-B. 2021d).

11.2.17 Bande de Seabird Island

La bande de Seabird Island se trouve dans la vallée du haut Fraser, près de la localité d'Agassiz en C.-B., dans le territoire traditionnel S'ólh Téméxw du peuple Stó:lō. La bande de Seabird Island compte deux réserves : Peckw'xe:yles et Seabird Island (AANC 2019). La principale communauté est Seabird Island, dans le district de Kent, sur le fleuve Fraser, à 3 km à l'est d'Agassiz. La réserve la plus proche du Site du Projet proposé est celle de Peckw'xe:yles, une réserve partagée, située à 55 km de distance, sur la rive nord du fleuve Fraser, dans le district de Mission. Son territoire traditionnel s'étend de Langley à l'est jusqu'à Yale (Stó:lō Service Agency s.d.). La carte du territoire traditionnel collectif de S'ólh Téméxw se trouve à la figure 2B de l'annexe A.

La bande de Seabird Island a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.18 Première Nation Semiahmoo

La Première Nation Semiahmoo se situe près de la frontière canado-américaine et de la baie Boundary (AANC 2019). Le territoire traditionnel de la Première Nation Semiahmoo s'étend autour de la baie Boundary, en forme de demi-lune, et comprend des sections de Point Roberts, des rivières Serpentine et Nicomekl, et du lac Terrell (Brown 2014). La carte du territoire traditionnel de la Première Nation Semiahmoo se trouve à la figure 2A de l'annexe A. La Première Nation Semiahmoo compte une réserve, face à la baie Semiahmoo, à la frontière canado-américaine, à environ 1 km au sud-est de White Rock (AANC 2019) et à 22 km de distance du Site du Projet proposé.

La Première Nation Semiahmoo n'a pas signé d'accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.19 Première Nation Shxw'ōwhámél

Culturellement parlant, le peuple Shxw'ōwhámél est Stó:lō et fait partie de la tribu Tiyt, dans le territoire traditionnel S'ólh Téméxw du peuple Stó:lō. Son territoire traditionnel s'étend de Langley à l'est jusqu'à Yale (Stó:lō Service Agency s.d.). La carte du territoire de S'ólh Téméxw se trouve à la figure 2B de l'annexe A.

La Première Nation Shxw'ōwhámél compte quatre réserves : Kuthlath 3, Ohamil 1, Peckw'xe:yles et Wahleach Island 2 (AANC 2019). Ohamil 1 est la principale communauté. Elle est située sur la rive gauche du fleuve Fraser River, à 7 km au nord de Laidlaw. La réserve la plus proche du Site du Projet proposé est celle de Peckw'xe:yles, une réserve partagée, située à 55 km de distance, sur la rive nord du fleuve Fraser, dans le district de Mission.

La Première Nation Shxw'ōwhámél a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.20 Première Nation Skawahlook (Sq'ewá:lxw)

La Première Nation Skawahlook (Sq'ewá:lxw) est membre de la Nation Stó:lō, dans le territoire traditionnel S'ólh Téméxw du peuple Stó:lō. Son territoire traditionnel s'étend de Langley à l'est jusqu'à Yale (Stó:lō Service Agency s.d.). La carte du territoire de S'ólh Téméxw se trouve à la figure 1B de l'annexe A.

La Première Nation Skawahlook compte trois réserves : Peckw'xe:yles, Ruby Creek 2 et Skawahlook 1 (AANC 2019). Ruby Creek 2 est la principale communauté. Elle est située sur la rive droite du fleuve Fraser, adjacente au district de Kent. La réserve la plus proche du Site du Projet proposé est celle de Peckw'xe:yles, une réserve partagée, située à 55 km de distance, sur la rive nord du fleuve Fraser, dans le district de Mission.

La Première Nation Skawahlook (Sq'ewá:lxw) a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.21 Première Nation de Skowkale (Sq'ewqéyl-l)

La Première Nation de Skowkale (Sq'ewqéyl-l) se trouve dans la vallée du haut Fraser, près des localités de Sardis et de Chilliwack, en C.-B., dans le territoire traditionnel S'ólh Téméxw du peuple Stó:lō. La Première Nation de Skowkale (Sq'ewqéyl-l) compte quatre réserves : Grass 15, Skowkale 10, Skowkale 11 et Peckw'xe:yles (Peckquaylis) (AANC 2019). Peckw'xe:yles (Peckquaylis) est une réserve partagée par 21 nations Stó:lō. Elle est la réserve de la Première Nation de Skowkale (Sq'ewqéyl-l) la plus proche du Site du Projet proposé. Elle se situe sur la rive nord du fleuve Fraser, à Mission, en C.-B., à environ 54,5 km de distance du Site du Projet proposé. La Première Nation de Skowkale (Sq'ewqéyl-l) partage aussi les terres de la réserve Grass, les terres de la réserve Peckw'xe:yles à Mission et les terres Coqualeetza. Skowkale 11 et Skowkale 10 se trouvent à environ 92 km de distance du Site du Projet proposé.

Le territoire traditionnel de la Première Nation de Skowkale (Sq'ewqéyl-l) est dans les environs de Chilliwack, en C.-B. (Skowkale First Nation s.d.). La Première Nation Skowkale (Sq'ewqéyl-l) est membre de la Nation Stó:lō, dans le territoire traditionnel S'ólh Téméxw du peuple Stó:lō. Son territoire traditionnel s'étend de Langley à l'est jusqu'à Yale (Stó:lō Service Agency s.d.). La carte du territoire de S'ólh Téméxw se trouve à la figure 1B de l'annexe A.

La Première Nation Skowkale (Sq'ewqéyl-l) a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.22 Première Nation Snuneymuxw

À la demande de la Première Nation Snuneymuxw, le BEE de la C.-B (Bureau des évaluations environnementales de la C.-B.) a remis à FortisBC un résumé à inclure dans cette sous-section.

Le 23 décembre 1854, le peuple Snuneymuxw a signé le traité de 1854 avec la Couronne, constituant un traité au sens de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Ce traité venait confirmer, précisément, la protection des activités de pêche et de chasse des Snuneymuxw. En vertu de ce traité, les Snuneymuxw ont des droits de chasse établis sur les terres inoccupées et de pêche comme c'était le cas autrefois à l'intérieur de leur territoire traditionnel. Par ailleurs, les Snuneymuxw affirment leurs droits ancestraux collectifs constitutionnels et leur titre par rapport au territoire des Snuneymuxw.

Selon les Snuneymuxw, leur territoire traditionnel comprend des zones de terres et d'eaux côtières sur la côte est de l'île de Vancouver, depuis les environs de Courtenay au nord jusqu'à Sidney et aux îles Gulf au

sud, ainsi que d'autres îles adjacentes et eaux environnantes dans le détroit de Georgia, puis l'intérieur des terres jusqu'à Port Alberni et au lac Cowichan sur l'île de Vancouver. Leur territoire s'étend jusqu'au Lower Mainland, le long du fleuve Fraser jusqu'à Chilliwack. Puisque les Snuneymuxw s'adonnaient à des activités saisonnières, en août, ils se rendaient généralement au fleuve Fraser pour la montaison du saumon, et l'automne, ils retournaient à la rivière Nanaimo pour le saumon kéta. Les Snuneymuxw avaient un village de pêche sur la rive sud du fleuve Fraser, en amont de l'extrémité est de l'île Barnston.

11.2.23 Sol'h Téméxw Stewardship Alliance

La Sol'h Téméxw Stewardship Alliance est un organisme-cadre représentant 15 des 30 bandes de la Nation Stó:lō, soit : Première Nation Aitchelitz, Première Nation de Chawathil, Première Nation Cheam, Première Nation Kwaw'kwaw'Apilt, Première Nation Scowlitz, Village Shxwhá:y, Première Nation Skawahlook, Première Nation Skowkale, Première Nation Skwah, Première Nation Soowahlie, Première Nation Squiala, Première Nation Sumas, Première Nation Tzeachten, Première Nation Yakweakwioose et Première Nation de Yale (STSA 2020). Ces communautés comptent de nombreuses réserves réparties dans la vallée du Fraser. Les cartes de Sol'h Téméxw se trouvent aux figures 1B, 2B et 3B de l'annexe A.

Le territoire traditionnel de S'ólh Téméxw s'étend du détroit de Georgia à l'ouest, dans le Lower Mainland du sud-ouest de la C.-B., jusqu'au lac Harrison au nord, à la rivière Coquihalla à l'est, et au-delà de la frontière canado-américaine au sud. Le territoire de S'ólh Téméxw est centralisé dans la vallée du haut Fraser et dans la rivière de la rivière Chilliwack (STSA 2020; Traités de C.-B. 2020d). Le Projet proposé se trouve sur le territoire de S'ólh Téméxw.

La Première Nation Aitchelitz, la Première Nation de Chawathil, la Première Nation Cheam, la Première Nation Kwaw'kwaw'Apilt, le Village Shxwhá:y, la Première Nation Skawahlook, la Première Nation Skowkale, la Première Nation Skwah, la Première Nation Soowahlie, la Première Nation Squiala, la Première Nation Sumas, la Première Nation Tzeachten et la Première Nation Yakweakwioose ont signé des accords-cadres individuels en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021). La Première Nation Scowlitz et la Première Nation de Yale n'ont pas signé d'accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.24 Première Nation Soowahlie

Le territoire traditionnel de la Première Nation Soowahlie se trouve dans la région de la vallée du haut Fraser, au lac Cultus, en C.-B., dans le territoire traditionnel S'ólh Téméxw du peuple Stó:lō. La carte du territoire de S'ólh Téméxw se trouve à la figure 1B de l'annexe A.

La Première Nation Soowahlie compte trois réserves : Grass 15, Peckw'xe:yles et Soowahlie 14 (AANC 2019). Soowahlie 14 est la principale communauté. Elle se trouve sur la rive gauche de la rivière Chilliwack, à 13 km au sud de Chilliwack. La réserve la plus proche du Site du Projet proposé est celle de Peckw'xe:yles, une réserve partagée, située à 55 km de distance, sur la rive nord du fleuve Fraser, dans le district de Mission.

La Première Nation Soowahlie a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021). La Première Nation Scowlitz et la Première Nation de Yale n'ont pas signé d'accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.25 Nation Squamish

Le territoire traditionnel de la Nation Squamish comprend la zone allant de Point Grey au sud jusqu'au ruisseau Roberts à l'ouest, au nord jusqu'aux hauteurs se rendant au cours supérieur de la rivière Elaho, y compris les îles de la baie Howe et de la vallée Squamish; puis au sud-est jusqu'à la confluence des rivières

Soo et Green, au sud le long des hauteurs se rendant à Port Moody, y compris les bassins versants de la rivière Mamquam et du bras de mer Indian Arm, puis à l'ouest dans les hauteurs jusqu'à Point Grey (Squamish Nation 2020). Ce territoire traditionnel comprend les villes de Vancouver, de West Vancouver, de North Vancouver, de Burnaby, de Port Moody, du district de Squamish et de la municipalité de villégiature de Whistler, mais ne comprend pas la zone du Projet proposé (Squamish Nation 2020; Traités de C.-B. 2020e). La carte du territoire traditionnel de la Nation Squamish se trouve à la figure 2B de l'annexe A.

La Nation Squamish compte 24 réserves réparties entre le district régional de Squamish-Lillooet et le district régional de Metro Vancouver, du sud-ouest de Whistler jusqu'à Vancouver, y compris Gibson's Landing et la zone au nord de la baie Howe (AANC 2019). La plus grande proportion de membres de la Nation Squamish réside dans plusieurs réserves urbaines dans la Ville de Vancouver, dans North Vancouver et dans West Vancouver ainsi que dans le district de Squamish (Squamish Nation 2020). La réserve la plus proche du Site du Projet proposé est celle de Kitsilano 6, à 16 km de distance.

La Nation Squamish n'a pas d'accord-cadre actif en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.26 Nation Stó:lō

La Nation Stó:lō, ou le Conseil des chefs de la Nation Stó:lō, est le partenariat politique de 11 Nations Stó:lō. Les membres du Conseil des chefs de la Nation Stó:lō comprennent la Première Nation Aitchelitz, la Première Nation Leq'á:mel, la Première Nation Matsqui, la Première Nation de Popkum, le Village Shxwhá:y, la Première Nation Skawahlook, la Première Nation Skowkale, la Première Nation Squiala, la Première Nation Sumas, la Première Nation Tzeachten et la Première Nation Yakweakwioose (Stó:lō Nation 2018). Le territoire traditionnel du peuple Stó:lō, portant le nom de S'ólh Téméxw, s'étend de Yale jusqu'à Langley, en C.-B. (Stó:lō Nation 2018). Le Projet proposé se trouve sur le territoire de S'ólh Téméxw. Les cartes de S'ólh Téméxw se trouvent aux figures 1B, 2B et 3B de l'annexe A.

La Première Nation Aitchelitz, la Première Nation Leq'á:mel, la Première Nation Matsqui, le Village Shxwhá:y, la Première Nation Skawahlook, la Première Nation Skowkale, la Première Nation Squiala, la Première Nation Sumas, la Première Nation Tzeachten et la Première Nation Yakweakwioos ont signé des accords-cadres individuels en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.27 Première Nation Stz'uminus

Le territoire traditionnel de la Première Nation Stz'uminus comprend les eaux de la mer des Salish jusqu'à Puget Sound, le détroit de Georgia, y compris la partie inférieure de l'île Quadra Island, et le fleuve Fraser jusqu'à Yale. Il comprend aussi une partie du sud-est de l'île de Vancouver, vers l'intérieur jusqu'au lac Cowichan, ainsi que la zone qui correspond maintenant à Richmond, Burnaby et Delta (Stz'uminus First Nation 2020). La carte du territoire traditionnel de la Première Nation Stz'uminus par rapport au Projet proposé se trouve à la figure 1A de l'annexe A.

La Première Nation Stz'uminus est membre de la Nation Quw'utsun. Le titre ancestral autochtone exclusif et historique de la Nation Quw'utsun comprend toute l'île Tilbury. La Nation Quw'utsun a entamé une action en justice pour récupérer le site du village historique de Tl'uqtinus et d'autres terres à proximité, dans ce qui est présentement Richmond et Delta, notamment le droit de pêcher dans le bras sud du fleuve Fraser (CNA 2019; Ronson 2020). Le site du village historique de Tl'uqtinus se trouve à environ 515 m au nord du Site du Projet proposé, de l'autre côté du fleuve Fraser. Les membres de la Nation Quw'utsun ont signé un accord de gérance avec la Province relativement au bras sud du fleuve Fraser.

La Première Nation Stz'uminus compte quatre réserves : Chemainus 13, Oyster Bay 12, Say-la-quas 10 et Squaw-hay-one 11 (AANC 2019). Chemainus 13 est la principale communauté et est la réserve la plus proche du Site du Projet proposé, à 54 km de distance, dans le sud-est de l'île de Vancouver, directement en face de l'embouchure du fleuve Fraser, dans le chenal Stuart.

La Première Nation Stz'uminus a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.28 Première Nation Tsartlip

La Première Nation Tsartlip compte quatre réserves : Goldstream 13, Mayne Island 6, Senanus Island 10 et South Saanich 1 (AANC 2019). La principale communauté de la Première Nation Tsartlip est South Saanich 1, près de la localité de Brentwood Bay, sur l'île de Vancouver. Mayne Island 6 et Senanus Island 10 se trouvent sur les îles Gulf, entre l'île de Vancouver et le Lower Mainland. La réserve de Goldstream 13 est partagée par la Première Nation de Malahat, la Première Nation Pauquachin, la Première Nation Tsawout et la Première Nation Tseycum. Mayne Island 6, à environ 40 km de distance, est la réserve de la Première Nation Tsartlip la plus proche du Site du Projet proposé. Le bureau administratif de la Première Nation Tsartlip se situe dans la réserve de South Saanich 1, à 70,5 km de distance du Site du Projet proposé.

La Première Nation Tsartlip est un signataire original des traités Douglas en 1852 (B.C. AFN 2021a).

L'accord-cadre en vertu de la Loi sur la gestion des terres des premières nations de la Première Nation Tsartlip figure actuellement sur la liste des organismes « inactifs à court terme » (CRGTPN 2021).

11.2.29 Première Nation Tsawout

La Première Nation Tsawout comprend six réserves : Bare Island 9, East Saanich 2, Fulford Harbour 5, Goldstream 13, Pender Island 8 et Saturna Island 7 (AANC 2019). La principale communauté de la Première Nation Tsawout est East Saanich 2, située dans la partie est de la péninsule de Saanich, à environ 67 km de distance du Site du Projet proposé. Bare Island 9, Pender Island et Saturna Island 7 sont des réserves que la Première Nation Tsawout partage avec la Première Nation Tseycum. Ces réserves se trouvent dans les îles Gulf, entre l'île de Vancouver Island et le Lower Mainland. Goldstream 13 est une réserve partagée avec la Première Nation de Malahat, la Première Nation Pauquachin, la Première Nation Tsartlip et la Première Nation Tseycum. La réserve de la Première Nation Tsawout la plus proche du Site du Projet proposé est celle de Saturna Island 7, à 40,5 km de distance.

La Première Nation Tsawout est un signataire original des traités Douglas en 1852 (B.C. AFN 2021b).

La Première Nation Tsawout a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.30 Première Nation de Tsawwassen

La Première Nation de Tsawwassen est l'une des rares nations de traités modernes de la C.-B. L'Accord définitif de la Première Nation de Tsawwassen, entré en vigueur le 3 avril 2009, est un accord tripartite entre le Canada, la C.-B. et la Première Nation de Tsawwassen (Tsawwassen First Nation s.d.; Traités de C.-B. 2020f).

En vertu de l'accord définitif, 724 ha de terres relèvent du contrôle et de la propriété directs de la Première Nation de Tsawwassen. Par ailleurs, elle exerce des droits d'usage des terres traditionnelles sur une superficie de 10 000 km² (indiquée dans l'annexe A de l'accord définitif) (MTPSGC 2010). La zone du

Projet proposé chevauche les droits d'usage traditionnels de la Première Nation de Tsawwassen, mais non pas ses terres. Le point le plus proche de la limite des terres de Tsawwassen se trouve à 10 km du Site du Projet proposé. Le Projet proposé se situe dans la zone de récolte de la faune, la zone de récolte des oiseaux migrateurs et la zone de récolte des poissons et des mollusques bivalves protégées par le traité de la Première Nation de Tsawwassen (Gouvernement de la C.-B. 2007).

Le territoire traditionnel de la Première Nation de Tsawwassen se trouve dans le Lower Mainland. Il s'étend des bassins versants qui alimentent le lac Pitt et la tourbière Burns jusqu'au détroit de Georgia, y compris les îles Salt Spring, Pender et Saturna. Il comprend la zone du Projet proposé (Traité de C.-B. 2020f). La carte de la zone et des terres visées par le traité de la Première Nation de Tsawwassen se trouve à la figure 1A de l'annexe A.

11.2.31 Première Nation Tseycum

La Première Nation Tseycum compte cinq réserves : Bare Island 9, Goldstream 13, Pender Island 8, Saturna Island 8 et Union Bay 4 (AANC 2019). La principale communauté de la Première Nation Tseycum est celle d'Union Bay, située dans la baie Patricia, dans la péninsule de Saanich, à environ 62 km de distance du Site du projet proposé (B.C. AFN 2021c). Bare Island 9, Pender Island 8 et Saturna Island 7 sont des réserves que la Première Nation Tseycum partage avec la Première Nation Tsawout. Elles se trouvent dans les îles Gulf, entre l'île de Vancouver et le Lower Mainland. La Première Nation Tseycum partage la réserve Goldstream 13 avec la Nation de Malahat, la Première Nation Pauquachin, la Première Nation Tsartlip et la Première Nation Tsawout.

La Première Nation Tseycum est un signataire original des traités Douglas historiques en 1852 (B.C. AFN 2021c). La Première Nation Tseycum a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.32 Nation Tsleil-Waututh

Le territoire traditionnel de la Nation Tsleil-Waututh s'étend du fleuve Fraser au sud jusqu'au lac Mamquam au nord (Tsleil-Waututh Nation s.d.). Son territoire traditionnel comprend des bassins versants et des zones de nature sauvage au nord. Maintenant, il comprend aussi les zones urbaines de North Vancouver, Vancouver, Burnaby, Richmond et Delta au sud (CH2M 2015). La carte du territoire tradition de la Nation Tsleil-Waututh se trouve à la figure 1C de l'annexe A. La zone de consultation de la Nation Tsleil-Waututh englobe une grande partie du Lower Mainland (y compris la zone du Projet proposé), qui s'étend du mont Garibaldi et de la vallée Squamish au nord jusqu'à Gibsons à l'ouest, au 49^e parallèle au sud, et du cours inférieur du fleuve Fraser jusqu'aux environs de la rivière Alouette à l'est.

La Nation Tsleil-Waututh compte trois réserves : Burrard Inlet 3, Inlailawatash 4 et Inlailawatash 4A (AANC 2019). Les réserves Inlailawatash 4 et 4A se trouvent à l'embouchure de la rivière Indian et à la pointe du bras de mer Indian Arm de l'inlet Burrard. Burrard Inlet 3 est la principale communauté de la Nation Tsleil-Waututh. C'est la réserve la plus proche du Site du Projet proposé, à 18,4 km de distance, dans North Vancouver, sur la rive de l'inlet Burrard, à environ 2 km à l'est de l'extrémité nord du pont Second Narrows (AANC 2019).

La Nation Tsleil-Waututh a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.2.33 Nation Ts'uubaa-asatx (Première Nation de Lake Cowichan)

La Nation Ts'uubaa-asatx (Première Nation de Lake Cowichan) fait partie du groupe du traité Hul'qumi'num. Le territoire traditionnel central du groupe du traité Hul'qumi'num comprend une partie

méridionale de l'île de Vancouver, de Duncan jusqu'au nord de Ladysmith, jusqu'au lac Cowichan à l'ouest, et jusqu'aux îles Gulf à l'est. Le territoire traditionnel maritime s'étend le long du détroit de Georgia tout en englobant un couloir étroit du fleuve Fraser jusqu'à Yale sur le continent, qui comprend la zone du Projet proposé (Traités de C.-B. 2020a). La carte du territoire traditionnel collectif du groupe du traité Hul'qumi'num se trouve à la figure 1A de l'annexe A.

La Nation Ts'uubaa-asatx (Première Nation de Lake Cowichan) compte une réserve, Cowichan Lake (ou Ts'uubaa-asatx), située sur l'île de Vancouver, à environ 30 km à l'ouest de Duncan, à l'extrémité est de la localité de Lake Cowichan (AANC 2019), à environ 82,9 km de distance du Site du Projet proposé.

La Nation Ts'uubaa-asatx (Première Nation de Lake Cowichan) a signé un accord-cadre en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* (CRGTPN 2021).

11.3 Résumé de la mobilisation préliminaire

FortisBC accorde de l'importance aux commentaires des nations autochtones et reconnaît que l'information ainsi transmise favorise la réussite d'un projet. En Colombie-Britannique, le processus de mobilisation de FortisBC auprès des nations autochtones varie en fonction de leurs intérêts et du type d'activités que FortisBC se propose de mener à bien dans leurs territoires.

FortisBC a entamé son processus de mobilisation préliminaire pour le Projet proposé en juillet 2019. Pour commencer, elle s'est concentrée sur l'établissement des communications avec les nations autochtones, le partage d'information, le processus d'examen réglementaire, les commentaires sur l'ébauche de la DIP et l'aide financière aux fins de participation.

Après avoir déposé la DIP, FortisBC a poursuivi son processus de mobilisation des nations autochtones au sujet de l'ébauche de la DDP, de son ébauche de document de sélection des CV et de l'ébauche des exigences en informations liées à la demande (EID). Les premières ébauches de la DDP ont été remises aux nations autochtones en octobre 2020 et en mai 2021. L'ébauche du document de sélection des CV et l'ébauche des EID leur ont également été fournies en août 2020 et en août 2021 à des fins de commentaires.

L'annexe I de la DDP présente le résumé de l'exercice de mobilisation avec chacune des nations autochtones.

FortisBC continuera d'adhérer aux méthodes de mobilisation préconisées par les nations autochtones dans le cadre du processus de mobilisation du Projet proposé.

11.3.1 Principaux enjeux soulevés

Cette section présente le résumé des enjeux soulevés par les nations autochtones durant la phase de la mobilisation préliminaire du Projet proposé.

Les principaux enjeux soulevés par les nations autochtones du mois de juillet 2019 au 19 juillet 2021, enjeux qui revêtent de la pertinence dans le cadre de la décision relative à la demande et qui devront s'accompagner de solutions et de mesures d'atténuation potentielles, sont présentés au tableau 11-1. Par ailleurs, les réponses de FortisBC à l'égard des principaux enjeux énoncés au tableau 11-1 font l'objet de discussions suivies avec les nations autochtones.

Il est à noter que l'information présentée au tableau 11-1 se veut un résumé et non pas une description complète ou exhaustive de tous les enjeux signalés par les nations autochtones. L'annexe D de la DDP renferme la liste des enjeux et des réponses du Résumé conjoint des enjeux et activités de mobilisation.

L'annexe H de la DDP présente la liste des enjeux et des réponses découlant de la mobilisation préliminaire, par nation autochtone. FortisBC continuera de consulter les nations autochtones afin de comprendre leurs enjeux et leurs préoccupations relativement au Projet proposé. Elle répondra à tous les enjeux soulevés pendant le processus de mobilisation.

Tableau 11-1. Résumé des principaux enjeux soulevés par les nations autochtones

Enjeux soulevés	Réponses de FortisBC
Effets potentiels du Projet proposé sur le poisson et l'habitat du poisson, y compris les habitats de migration et les habitats rivulaires à proximité du Site du Projet proposé.	Les effets potentiels sur le poisson et l'habitat du poisson pour toutes les phases du Projet proposé seront évalués dans le cadre de la demande, plus précisément à la lumière de la CV du poisson et de l'habitat du poisson. Les détails des exigences relatives à l'évaluation des effets sont présentés dans l'ébauche des EID annexée à la DDP.
Effets potentiels sur la continuité et l'identité culturelles en ce qui a trait aux effets du Projet sur le poisson et l'habitat du poisson, plus particulièrement le saumon. Le saumon et la récolte du saumon sont étroitement liés à l'identité culturelle des nations autochtones touchées par la zone du Projet proposé.	FortisBC reconnaît l'importance culturelle du saumon pour les nations autochtones touchées par la zone du Projet proposé. Les effets potentiels sur la continuité culturelle et sur les liens culturels avec le saumon seront évalués dans les chapitres d'évaluation de la demande propres aux nations autochtones concernées. Les intérêts autochtones suivants seront également évalués : les activités de récolte et de subsistance, les sites et les zones d'usage culturel, la santé et le bien-être des Autochtones, et les activités économiques.
Utilisation des conditions actuelles, et non pas des conditions historiques ou préeuropéennes, pour caractériser les conditions de référence.	L'ébauche des EID a été mise à jour pour comprendre une description de chacune des CV d'activités et de projets actuels et antérieurs (contexte actuel et contexte historique) réalisés dans la zone d'étude et leurs effets sur les CV concernées, les évaluations des effets sur les Autochtones et les exigences de l'article 25 de la B.C. <i>Environmental Assessment Act</i> (Loi sur l'évaluation environnementale de la C.-B.) de 2018 (ou les exigences de l'article 22 de la <i>Loi d'évaluation d'impact</i> de 2019) afin d'étayer la considération des effets potentiels du Projet et des effets cumulatifs. FortisBC consultera le BEE de la C.-B., l'AEIC et les nations autochtones dans le cadre de l'élaboration de sa méthodologie d'évaluation des conditions historiques précédant les conditions de référence en vue de l'évaluation des effets cumulatifs sur les intérêts autochtones.
Changements en matière de qualité de l'air et effets potentiels sur la santé humaine, la faune, la continuité culturelle ainsi que sur l'usage de subsistance et l'usage culturel de la zone du Projet proposé.	FortisBC reconnaît l'importance de la qualité de l'air. La demande tiendra compte d'un scénario propre au Projet et d'un scénario cumulatif relativement aux émissions ayant des effets sur la qualité de l'air. Ces évaluations s'appuieront sur les données les plus récentes en matière de surveillance de la qualité de l'air pour les environs du Projet proposé, tant pour les conditions antérieures que pour les conditions actuelles. Dans le cadre de l'évaluation, la méthodologie employée pour évaluer la qualité de l'air répondra aux exigences de Metro Vancouver, du BEE de la C.-B., de l'AEIC et de l'Évaluation stratégique des changements climatiques.
Effets potentiels sur l'accessibilité et la disponibilité des terres et des ressources traditionnelles pendant les phases de la construction et de l'exploitation.	FortisBC reconnaît les préoccupations des nations autochtones en ce qui a trait aux activités du Projet qui sont susceptibles d'avoir des incidences sur les droits d'accès aux terres et aux ressources traditionnelles. Les effets sur la végétation locale et sur les sites de récolte seront évalués dans la section de la demande de Projet proposé portant sur la végétation. Les effets sur l'habitat de la faune seront inclus dans la section sur la faune et l'habitat de la faune.

Tableau 11-1. Résumé des principaux enjeux soulevés par les nations autochtones

Enjeux soulevés	Réponses de FortisBC
Préoccupations en matière d'augmentation du bruit et effets potentiels sur la santé humaine, la faune, y compris les mammifères marins, la continuité culturelle ainsi que sur l'usage de subsistance et l'usage culturel de la zone du Projet proposé.	Le bruit ambiant est abordé dans l'ébauche des EID. Les effets du bruit ambiant sur la santé humaine seront évalués à la lumière des <i>Conseils pour l'évaluation des impacts sur la santé humaine dans le cadre des évaluations environnementales : Le bruit</i> publiés par Santé Canada en 2017. FortisBC déterminera l'emplacement des sonomètres en consultation avec les nations autochtones et les comités consultatifs techniques (CCT) dans le cadre de l'EE. Les effets potentiels du bruit seront évalués dans la demande de Projet proposé, plus précisément à la lumière de la CV de l'environnement acoustique. Les effets potentiels sur les mammifères marins seront évalués en détail dans la demande de Projet proposé, plus précisément à la lumière de la CV de la faune et de l'habitat de la faune. Cela comprendra les effets potentiels découlant du bruit. Par ailleurs, chaque nation autochtone fera l'objet d'une sous-section dans la section 11 sur les intérêts autochtones afin d'aborder les enjeux propres à chaque nation autochtone, notamment en ce qui a trait à la continuité, à la subsistance et à l'usage culturel. L'évaluation des effets sur les intérêts autochtones sera éclairée par le CV de la santé humaine.
Suffisance de l'aide financière aux fins de participation afin de permettre une participation significative dans le cadre de l'EE.	FortisBC a abordé la question de l'aide financière aux fins de participation avec les nations autochtones.
La CV de la santé humaine devrait tenir compte des déterminants de la santé des Autochtones. Les CV liées à la santé devraient également tenir compte des indicateurs de risque pour la santé des Autochtones pouvant être utilisés pour évaluer les effets en matière d'usage culturel et de continuité culturelle.	La santé des Autochtones fera l'objet d'une considération distincte dans la demande de Projet proposé, plus précisément à la lumière de la CV de la santé humaine. Les informations seront compilées dans l'évaluation des CV. Elles s'appliqueront à toutes les nations autochtones susceptibles d'être touchées par le Projet proposé. Chaque nation autochtone fera l'objet d'une sous-section dans la section 11 sur les intérêts autochtones afin d'aborder les enjeux propres à chaque nation autochtone et les informations qui leur sont uniques.
Perturbation ou endommagement des sites, caractéristiques et objets de nature archéologique ou historique en raison des activités du Projet proposé.	FortisBC reconnaît qu'une nouvelle évaluation archéologique s'avère nécessaire pour les lieux qui seront perturbés durant la construction et l'exploitation du Projet proposé. FortisBC a réalisé une EAG pour l'ensemble du site de Tilbury et effectuera une EIA pour la phase 2 des activités du projet d'agrandissement.
Émissions de GES découlant du Projet, y compris l'apport cumulatif en émissions de GES dans la province, le pays et le secteur.	La DDP comprend une estimation préliminaire des GES du Projet proposé de même qu'une discussion et une comparaison de ceux-ci par rapport aux cibles du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral. FortisBC abordera les émissions de GES et leurs effets cumulatifs dans la demande de Projet proposé, ce qui comprendra une analyse détaillée des GES ainsi qu'une comparaison actualisée par rapport aux cibles du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral.

11.4 Résumé des activités de mobilisation planifiées avec les nations autochtones

FortisBC entretient des liens de longue date avec plusieurs nations autochtones des environs de l'installation de GNL à Tilbury. Les activités de mobilisation continue s'appuieront sur des liens pour faire en sorte que les nations autochtones soient tenues au courant du Projet proposé et de l'EE qui y est rattachée. FortisBC mènera à bien les activités de mobilisation suivantes :

- réunions permettant d'identifier ou de confirmer les politiques, les protocoles ou les préférences en matière de mobilisation propres à chaque nation autochtone;
- réunions pour discuter du Projet proposé, fournir des mises à jour sur le Projet et discuter de sujets d'intérêt;
- visites du Site du projet. FortisBC comprend que certains éléments dépendent des saisons et elle en tiendra compte dans la mesure du possible. FortisBC facilitera les visites du Site, sous réserve des exigences de sécurité de l'installation;
- sollicitation des commentaires des nations autochtones au sujet du choix des CV, de la méthodologie d'évaluation et du cadre de référence en matière d'incorporation des points de vue et des connaissances autochtones;
- sollicitation de la rétroaction des nations autochtones à l'égard de la conception du Projet proposé, du processus d'EE et des exigences d'étude. Cela comprend le partage des ébauches de la DIP, le plan de mobilisation, la DDP, l'ébauche du document de sélection des CV, l'ébauche des EID et la demande de Projet proposé;
- invitations à participer aux études archéologiques et à d'autres études et à fournir des commentaires à ce propos;
- attribution d'une aide financière aux fins de participation aux activités de mobilisation;
- attribution d'une aide financière aux fins du soutien aux évaluations ou aux études propres aux communautés;
- collaboration avec les nations autochtones pour déterminer les stipulations des études relatives aux connaissances autochtones et à l'usage des terres traditionnelles et pour déterminer comment les connaissances autochtones sont utilisées pour éclairer la demande de Projet proposé;
- offre d'animation de réunions pour chacune des nations autochtones identifiées;
- correspondance tout au long des phases de pré-demande et de demande au moyen de mises à jour sur le Projet proposé, de correspondance écrite (courriels, lettres) et de conversations téléphoniques. Tel qu'indiqué à la sous-section 11.3.2 de la DDP, la mobilisation est – et sera – guidée par les préférences des nations autochtones lorsque celles-ci auront été précisées à FortisBC;
- collaboration avec les nations autochtones pour déterminer les occasions de formation, d'affaires et d'emploi;
- sollicitation du point de vue des nations autochtones en matière de facilitation de l'accès aux appels d'offres et aux emplois;
- en plus des activités et des outils de mobilisation à la disposition de FortisBC pour mobiliser les nations autochtones, FortisBC mènera à bien un programme de consultation publique. Les nations autochtones seront les bienvenues à ces séances publiques.

Les nations autochtones avec lesquelles FortisBC est entrée en interaction jusqu'à présent ont exprimé des intérêts variés quant à leur niveau de participation à la mobilisation avec FortisBC au sujet du Projet

proposé. Les nations autochtones ont indiqué qu'elles prévoient de collaborer avec FortisBC de la manière indiquée ci-dessous.

- 1) Rencontrer le personnel de FortisBC pour discuter du Projet proposé.
 - Formuler des commentaires au sujet des documents de la demande de Projet proposé et de la méthodologie employée.
 - Collaborer avec FortisBC pour élaborer les programmes de surveillance et les exécuter.
 - Collaborer avec FortisBC relativement à l'utilisation et à l'intégration des connaissances autochtones dans la demande de Projet proposé.
 - Participer avec FortisBC au sujet des méthodes d'évaluation des CV.
 - S'impliquer, avec FortisBC, pendant la durée du Projet proposé, de la construction jusqu'à la mise hors service.
- 2) Collaborer avec FortisBC pour déterminer la démarche à adopter pour les évaluations menées par les Autochtones.
 - Collaborer avec FortisBC au sujet de la méthodologie de l'EEC et de l'élaboration d'un cadre de référence en vue de l'évaluation des effets sur les intérêts autochtones.
 - Explorer avec FortisBC les occasions d'affaires potentielles pour les entreprises autochtones.

11.5 Évaluation préliminaire des effets potentiels sur les nations autochtones découlant des activités du Projet

Cette section énonce la compréhension préliminaire de FortisBC au sujet des effets potentiels sur les intérêts autochtones découlant du Projet proposé, d'après les exigences réglementaires et la mobilisation avec les nations autochtones. Les intérêts autochtones comprennent, sans s'y limiter, l'usage actuel des terres et des ressources à des fins traditionnelles, le patrimoine physique et culturel ainsi que les conditions environnementales, sanitaires, sociales et économiques des nations autochtones. La mobilisation avec les nations autochtones dans le cadre du processus d'évaluation devrait permettre de mieux comprendre ces intérêts autochtones et les effets potentiels du Projet sur ceux-ci.

Le tableau 11-2 résume les effets potentiels des activités du Projet sur les intérêts autochtones

Tableau 11-2. Détermination préliminaire des effets potentiels des activités du Projet sur les intérêts autochtones

Activités du Projet	Intérêts autochtones	Effets potentiels
Préparation du site et construction		
▪ Mobilisation de l'équipement de construction, des bureaux temporaires, du matériel et des matériaux par camion sur le site ▪ Défrichage, remplissage et nivellement du site principalement pavé ou perturbé ▪ Déplacement et amélioration des mesures de contrôle des eaux pluviales, de l'érosion et des sédiments ▪ Préparation du terrain ▪ Infrastructures de construction du Projet, tel qu'indiqué au tableau 7-1 ▪ Nettoyage du site, mise en place du dispositif de sécurité ▪ Émissions, rejets et déchets	Récoltes et activités de subsistance Sites et zones d'usage culturel Conditions économiques Santé et bien-être des Autochtones Continuité culturelle Systèmes de gouvernance autochtone	Effets sur les récoltes et les activités de subsistance ▪ Effets sur les droits autochtones en matière de pêche, de récolte et de chasse à des fins alimentaires, cérémonielles et sociales : – Changements aux méthodes et aux pratiques de récolte (comme le moment des récoltes, la saisonnalité) – Changements à l'usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles – Altération des modes de vie basés sur la récolte ▪ Changements en matière d'expérience de la pratique des droits de récolte et effets sur la qualité, la quantité et la disponibilité des ressources – Perte ou altération de l'habitat propice à la récolte de la faune, des poissons, des oiseaux ou des espèces végétales, y compris les espèces d'importance culturelle ou médicinale – Changement de la qualité ou de la quantité de l'eau de surface, changements sur le plan hydraulique ou de la turbidité) – Perturbations sensorielles (comme le bruit, les odeurs, la poussière, le paysage visuel) ▪ Effets sur l'accessibilité et la disponibilité des terres et des ressources traditionnelles : – Changements sur le plan des déplacements dans les zones actuellement utilisées ou entre ces zones Sites et zones d'usage culturel ▪ Effets sur le patrimoine culturel, les structures, les sites ou les choses d'importance archéologique, paléontologique ou architecturale : – Effets sur les sites culturels, notamment les lieux légendaires, les lieux d'habitation, les noms de lieux et les sites archéologiques le long du bras sud du fleuve Fraser, de l'île Tilbury, de l'île Lulu et du lieu du Village Tl'uqtinus – Effets des activités du Projet proposé sur les ressources culturelles et archéologiques – Changement en matière d'expérience quant aux sites et zones d'usage culturel ▪ Perte d'accès et privation des droits aux sites culturels, notamment : – Modification des sites ou des zones physiques, culturels ou spirituels – Perturbation ou altération des sentiers, des voies de déplacement, des voies navigables et des cours d'eau – Perturbations sensorielles (comme le bruit, les odeurs, la poussière, le paysage visuel) ▪ Effets sur les pratiques culturelles et spirituelles en raison de dommages aux sites et zones d'usage culturel ou de la perte de l'accès à ces sites ou zones Conditions socioéconomiques ▪ Effets sur la possibilité pour les nations autochtones d'améliorer leurs conditions économiques ▪ Effets sur les aspirations futures des nations autochtones à l'égard de sites ou de zones entourant le Projet proposé

Tableau 11-2. Détermination préliminaire des effets potentiels des activités du Projet sur les intérêts autochtones

Activités du Projet	Intérêts autochtones	Effets potentiels
		▪ Changements sur les occasions d'emploi, les entreprises autochtones et les revenus des gouvernements autochtones ▪ Effets sur le commerce et les relations intercommunautaires ▪ Effets sur la pêche, la chasse, le piégeage et la cueillette de nature commerciale et non commerciale de même que sur les activités et les pratiques culturelles ou cérémonielles ▪ Effets sur les infrastructures et les services Santé et bien-être des Autochtones ▪ Effets sur la qualité, la quantité et la disponibilité des aliments traditionnels ▪ Effets sur la valeur et la qualité perçue des aliments traditionnels ▪ Effets sur la qualité de l'air, le bruit et la qualité de l'eau ▪ Effets sur la santé et le bien-être des impacts sur les modes de vie traditionnels et les sites culturels Continuité culturelle ▪ Effets sur l'aptitude de revitaliser et de développer la transmission culturelle entre les générations et d'y prendre part ▪ Expériences de vie sur la terre (comme des changements sur le plan de la qualité de l'air, du bruit, des expositions, de l'effet des vibrations du dynamitage ou d'autres activités) ▪ Disponibilité et qualité actuelles et futures des aliments traditionnels ▪ Perte des liens avec le patrimoine culturel pour ces raisons : – Changement du sens du lieu et de l'identité découlant de la modification de l'accessibilité et des perturbations, réelles ou perçues, de l'environnement – Interruption de l'usage des voies de déplacement, des voies navigables et des cours d'eau Systèmes de gouvernance autochtone ▪ Changement aux traditions, lois et systèmes de gouvernance des nations autochtones qui éclairent leur façon d'exercer leurs droits ancestraux – Effets sur l'aptitude à utiliser, mettre en valeur et contrôler les terres, ressources et territoires traditionnels – Effets sur l'aptitude à mettre en œuvre les lois, les coutumes et les protocoles autochtones – Participation à la prise de décisions concernant des questions faisant appel aux droits ancestraux dans la zone du Projet proposé – Changements aux efforts de conservation continus visant à rétablir d'importantes espèces de poissons et leurs habitats tout aussi importants – Aptitude à participer à la gérance des terres et des ressources

Tableau 11-2. Détermination préliminaire des effets potentiels des activités du Projet sur les intérêts autochtones

Activités du Projet	Intérêts autochtones	Effets potentiels
Exploitation		
▪ Réception du gaz naturel ▪ Traitement et liquéfaction du gaz naturel ▪ Stockage du GNL ▪ Contrôle, inspection et entretien des composants du Projet	▪ Les intérêts autochtones devraient ressembler à ceux de la phase de préparation du site et de construction (ci-dessus).	▪ Les effets potentiels sur les intérêts autochtones devraient ressembler à ceux de la phase de préparation du site et de construction (ci-dessus).
Mise hors service		
▪ Désactivation, mise hors service, purge et démantèlement des installations de GNL ▪ Réorientation, recyclage et élimination des matériaux et de l'équipement ▪ Remise en état du Site du Projet proposé pour un autre usage	▪ Les intérêts autochtones devraient ressembler à ceux de la phase de préparation du site et de construction (ci-dessus).	▪ Les effets potentiels sur les intérêts autochtones devraient ressembler à ceux de la phase de préparation du site et de construction (ci-dessus).

* Les intérêts ont été déterminés au moyen des activités de mobilisation avec les nations autochtones (voir la sous-section 11.3), tableau 1 du Résumé conjoint des enjeux et des activités de mobilisation, et de l'examen du site Web EPIC du BEE de la C.-B (BEE de la C.-B 2020).

12. Mobilisation avec les gouvernements, le public et d'autres parties

12.1 Résumé des activités de mobilisation préliminaire

Tel qu'indiqué dans le plan de mobilisation préliminaire, FortisBC a entamé des activités de mobilisation avec ses parties prenantes à l'égard du Projet proposé à l'automne de 2019 (FortisBC 2020). Dans cette optique, FortisBC a envoyé des lettres de notification aux entreprises et aux résidents de la région avoisinante à l'installation de GNL à Tilbury et des courriels de notification aux représentants du gouvernement provincial et des gouvernements locaux ainsi qu'aux intervenants de l'industrie.

FortisBC a également pris part à des réunions avec le gouvernement local et d'autres groupes, tel que demandé. Les clients de FortisBC et le grand public ont été informés du Projet proposé de plusieurs manières, dont les médias sociaux, les moyens de communication habituels avec la clientèle et les séances de portes ouvertes au public dans le cadre desquels FortisBC a présenté de l'information et encouragé la communauté à s'exprimer au sujet du Projet.

En raison des circonstances exceptionnelles entourant la pandémie de la COVID-19, FortisBC a modifié son processus pour l'étape de la mobilisation préliminaire du Projet proposé. Grand nombre des événements communautaires auxquels FortisBC aurait normalement participé ont été annulés. Cependant, FortisBC poursuit ses efforts de mobilisation concernant des projets d'importance vitale à son infrastructure énergétique, notamment le Projet proposé. En outre, FortisBC a pris diverses mesures pour assurer la sécurité des clients de FortisBC, des employés de FortisBC et du grand public :

- FortisBC a annulé, temporairement, les réunions et les activités de mobilisation en personne afin de respecter les mesures de distanciation physique. Par conséquent, elle a recouru à des options de rechange comme les téléconférences, les portes ouvertes virtuelles et d'autres outils numériques pour consulter les gouvernements, le public et d'autres parties.
- FortisBC collabore avec les organismes réglementaires pour s'assurer que les activités de mobilisation sont sécuritaires et qu'elles sont propices à des dialogues significatifs.
- FortisBC a demandé au BEE de la C.-B de prolonger la période de mobilisation préliminaire, la faisant ainsi passer de 90 jours à 150 jours, et elle a demandé à l'AEIC d'interrompre temporairement le processus de planification afin d'accorder plus de temps à la mobilisation et de faire en sorte qu'elle porte fruit.

Les principaux objectifs du processus de mobilisation de FortisBC consistent à sensibiliser les gens des communautés avoisinantes au Projet proposé, à recueillir leurs commentaires et à réagir à toutes les questions relatives au Projet proposé. Les sections suivantes font état des activités de mobilisation qui ont eu lieu pendant la phase de la mobilisation préliminaire. La mobilisation continue s'appuiera sur les relations existantes et sur les activités de mobilisation.

12.2 Gouvernements

Le tableau 12-1 fait état des gouvernements locaux, du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et des organismes réglementaires avec lesquels FortisBC communique régulièrement afin de leur faire des mises à jour et de répondre à leurs questions au sujet de l'installation de GNL à Tilbury et du Projet proposé.

Tableau 12-1. Organismes gouvernementaux visés par les activités de mobilisation de FortisBC

Gouvernements locaux	Gouvernement provincial	Gouvernement fédéral
▪ Delta ▪ Richmond ▪ Metro Vancouver ▪ Autorité de la santé Fraser	▪ Membre de l'Assemblée législative représentant Delta-Sud ▪ Membre de l'Assemblée législative représentant Delta-Nord ▪ AML représentant Richmond Centre-Nord ▪ Membre de l'Assemblée législative représentant Richmond-Queensborough ▪ Membre de l'Assemblée législative représentant Richmond Centre-Sud ▪ Membre de l'Assemblée législative représentant Richmond-Steveston ▪ BEE de la C.-B B.C. OGC ▪ BCUC ▪ Ministère des Forêts, des Terres, de l'Exploitation des ressources naturelles et du Développement rural de la Colombie-Britannique ▪ Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Innovation à faibles émissions de carbone de la Colombie-Britannique ▪ Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches de la Colombie-Britannique ▪ Ministère de la Santé de la Colombie-Britannique ▪ Ministères des Transports et de l'Infrastructure de la Colombie-Britannique ▪ Ministère de l'Environnement et de la Stratégie du changement climatique de la Colombie-Britannique, Programme de prévention des déversements, de préparation et d'intervention du ministère de l'Écologie de l'État de Washington	▪ Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada ▪ Député fédéral de Delta ▪ Député fédéral de Richmond ▪ AEIC ▪ Pêches et Océans Canada ▪ Transports Canada ▪ Autorité portuaire Vancouver Fraser ▪ Environnement et Changement climatique Canada ▪ Femmes et Égalité des genres Canada ▪ Services aux Autochtones Canada ▪ Ressources naturelles Canada

Grâce à ses activités de mobilisation avec ces représentants, FortisBC s'est familiarisée avec les valeurs communautaires et est parvenue à demander des recommandations sur les méthodes de mobilisation préférées et d'autres questions relatives à sa mobilisation.

Depuis le dépôt de la DIP, FortisBC a poursuivi ses activités de mobilisation avec les représentants des gouvernements locaux, du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral. Parmi ces activités de mobilisation, notons des courriels de notification au sujet du processus réglementaire, des réunions, des ateliers et des présentations techniques portant sur des questions particulières, des portes ouvertes virtuelles et une période de consultation publique.

Pendant la période allant du 4 avril 2020 au 15 juin 2020, les conseillers techniques suivants d'organismes réglementaires ont formulé des commentaires au sujet de la DIP :

- B.C. OGC
- Richmond
- ECCC, Secrétariat du Changement climatique
- Autorité de la santé Fraser
- Metro Vancouver
- Ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles de la Colombie-Britannique, Initiatives régionales de la côte sud
- Ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles de la Colombie-Britannique, Direction de l'archéologie
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches de la Colombie-Britannique
- Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Innovation à faibles émissions de carbone de la Colombie-Britannique
- Ministère de la Santé de la Colombie-Britannique
- Programme de prévention des déversements, de préparation et d'intervention du ministère de l'Écologie de l'État de Washington

Pendant la période allant du 30 septembre 2020 au 19 juillet 2021, les conseillers techniques suivants d'organismes réglementaires ont formulé des commentaires au sujet des ébauches de la DDP, du document de sélection des CV et des EID :

- BEE de la C.-B Delta
- Pêches et Océans Canada
- Femmes et Égalité des genres
- Richmond
- Autorité de la santé Fraser
- Santé Canada
- AEIC
- Metro Vancouver
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches de la Colombie-Britannique
- Environnement et Changement climatique Canada, Secrétariat du Changement climatique
- Ministère de la Santé de la Colombie-Britannique
- Ressources naturelles Canada
- B.C. OGC
- Ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles de la Colombie-Britannique, Direction de l'archéologie
- Ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles de la Colombie-Britannique, Initiatives régionales de la côte sud
- Autorité portuaire Vancouver-Fraser
- Programme de prévention des déversements, de préparation et d'intervention du ministère de l'Écologie de l'État de Washington

Leurs commentaires ont été intégrés aux ébauches de la DDP, du document de sélection de CV et des EID, le cas échéant, ou ils ont été tenus en considération dans les réponses aux principaux enjeux soulevés. L'annexe G de la DDP présente la liste des principaux enjeux soulevés par les réviseurs des ébauches de la DDP, du document de sélection des CV et des EID, ainsi que les réponses de FortisBC.

12.3 Public et autres parties intéressées

Le Projet proposé a été annoncé au grand public le 27 février 2020. FortisBC a posté des lettres de notification aux entreprises et aux résidents se trouvant dans un rayon de 2 km de l'installation de GNL à Tilbury le 29 mai 2020 et en janvier 2021 afin de les mettre au courant du dépôt de la demande de CCNP auprès de BCUC. Dans le cadre du cycle de facturation de juin 2020, FortisBC a informé ses clients résidentiels et commerciaux du Projet proposé en insérant des dépliants dans les enveloppes ou dans les courriels. Elle a aussi annoncé le Projet dans le portail électronique de ses clients, qui est consulté par environ 20 000 clients par mois.

Une période de consultation publique de 45 jours s'est déroulée du 1^{er} juin 2020 au 16 juillet 2020. En raison de la pandémie de la COVID-19 et des exigences de distanciation physique connexes, deux séances de portes ouvertes organisées par l'AEIC et BEE de la C.-B ont eu lieu virtuellement par Webémission et téléconférence les 18 et 23 juin 2020. La formule de ces portes ouvertes consistait en des présentations de l'AEIC, du BEE de la C.-B et de l'équipe de projet de FortisBC, suivies d'une période de questions. Environ 150 et 100 participants, respectivement, ont participé aux portes ouvertes virtuelles, et environ 80 commentaires et questions ont été reçus en tout. Les sujets soulevés pendant les portes ouvertes virtuelles ressemblent aux enjeux qui ont été soumis au BEE de la C.-B par écrit durant la période de consultation publique, notamment :

- les détails du Projet;
- a raison d'être et la nécessité du Projet proposé;
- les accidents, les dysfonctionnements et la sécurité du public;
- le bruit et la luminosité;
- le changement climatique et les émissions de GES;
- les effets cumulatifs;
- les données économiques relatives au Projet proposé;
- les effets potentiels sur l'environnement, y compris les mammifères marins, le poisson et l'habitat du poisson.

Dans l'ensemble, plus de 2 500 commentaires ont été reçus de la part du public pendant la période de consultation publique. L'AEIC et BEE de la C.-B ont classé ces commentaires par grands thèmes dans le Résumé conjoint des enjeux et activités de mobilisation relativement à la phase 2 du projet d'agrandissement de l'installation de GNL à Tilbury (Résumé conjoint des enjeux et des activités de mobilisation). Les réponses de FortisBC aux principaux enjeux soulevés figurent au tableau 2 de l'annexe D de la DDP.

12.4 Résumé des activités de mobilisation planifiées avec les gouvernements, le grand public et d'autres parties intéressées

La mobilisation entreprise par FortisBC avec les gouvernements, le grand public et d'autres parties intéressées vise à faire en sorte qu'ils soient informés, qu'ils aient accès à l'information et qu'ils aient de nombreuses occasions de formuler des commentaires à toutes les phases du Projet proposé.

Voici le résumé des activités de mobilisation planifiées avec les gouvernements :

- Faire des mises à jour régulières aux gouvernements locaux et aux représentants élus afin de les tenir au courant du Projet proposé et de solliciter leurs commentaires.
- Dans la mesure du possible, organiser des visites du site aux représentants des gouvernements pour qu'ils puissent obtenir des renseignements sur place et avoir l'occasion de poser des questions et d'offrir leur rétroaction.
- Solliciter la participation du personnel des gouvernements locaux et des premiers intervenants à l'égard des futurs exercices de préparation en cas d'urgence.
- Participer aux activités de mobilisation menées à bien par BEE de la C.-B avec les représentants des gouvernements locaux, du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et des organismes, le cas échéant.
- Travailler en collaboration avec les conseillers techniques dans le cadre du processus de demande de Projet proposé.
- Travailler en collaboration avec les gouvernements locaux, B.C. OGC et d'autres organismes relativement aux exigences en matière de permis afin de viser la transparence, d'assurer la conformité, de solliciter des commentaires et d'y remédier.

Voici le résumé des activités de mobilisation planifiées avec le grand public et d'autres parties intéressées :

- Fournir des mises à jour régulières à TalkingEnergy.ca et vérifier le compte courriel et la ligne téléphonique consacrés au Projet proposé afin de répondre aux questions et aux demandes d'information.
- Continuer à participer aux événements en ligne avec les chambres de commerce de la Colombie-Britannique, de Richmond et de Delta, et soutenir virtuellement les événements communautaires locaux.
- Explorer les possibilités d'organiser des activités en mode virtuel ou, dans la mesure du possible, en mode présentiel pour informer les parties intéressées et aider le grand public à comprendre les propriétés du GNL.
- Promouvoir du matériel informatif, comme des vidéos et des articles, à l'aide des médias sociaux.

Lorsque le BEE de la C.-B aura confirmé son processus, FortisBC communiquera les prochaines étapes de la mobilisation avec le grand public et les autres parties intéressées. Parmi les méthodes de notification choisies, notons l'envoi de lettres par la poste et de courriels, des appels téléphoniques, des mises à jour à TalkingEnergy.ca et des demandes de réunions. L'engagement de FortisBC en matière de mobilisation va au-delà du Projet proposé. Il se poursuivra tant que FortisBC exploitera et livrera des services essentiels aux communautés de la Colombie-Britannique.

13. Bibliographie

Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC). 2019. *Profils des Premières nations*. Consulté en octobre 2020. <https://fnp-ppn.aadnc-aandc.gc.ca/fnp/Main/Search/FNListGrid.aspx?lang=fra>

Bigg, M. A. 1985. *Status of Steller sea lion (Eumetopias jubatus) and California sea lion (Zalophus californianus) in British Columbia*. Can. Spec. Publ. Fish. Aquat. Sci. 77:1-20.

British Columbia Assembly of First Nations (B.C. AFN). 2021a. Tsartlip First Nation. Consulté en mai 2021. <https://www.bcafn.ca/first-nations-bc/vancouver-island-coast/tsartlip>

British Columbia Assembly of First Nations (B.C. AFN). 2021b. Tsawout First Nation. Consulté en mai 2021. <https://www.bcafn.ca/first-nations-bc/vancouver-island-coast/tsawout-first-nation>

British Columbia Assembly of First Nations (B.C. AFN). 2021c. Tseycum First Nation. Consulté en mai 2021. <https://www.bcafn.ca/first-nations-bc/vancouver-island-coast/tseycum>

British Columbia Conservation Data Centre (B.C. CDC). 2021. *B.C. Species and Ecosystems Explorer*. Consulté le 24 mars 2021. <http://a100.gov.bc.ca/pub/eswp/search.do?method=reset>

British Columbia Environmental Assessment Office (BEE de la C.-B). 2020. *Effects Assessment Policy*. Version 1.0. Consulté le 8 juillet 2020. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/natural-resource-stewardship/environmental-assessments/guidance-documents/2018-act/effects_assessment_policy_v1_-_april_2020.pdf

British Columbia Treaty Commission (B.C. Treaty). 2020a. *Hul'qumi'num Treaty Group*. Consulté en octobre 2020. <http://www.bctreaty.ca/map?title=Hul%27qumi%27num+Treaty+Group>

British Columbia Treaty Commission (B.C. Treaty). 2020b. *Katzie First Nation*. Consulté en mai 2019. <http://www.bctreaty.ca/map?title=Katzie+First+Nation>

British Columbia Treaty Commission (B.C. Treaty). 2020c. *Stó:lō Xwexwilmexw Treaty Association*. Consulté en septembre 2019. <http://www.bctreaty.ca/map?title=St%C3%B3%3A%27l%C5%8D+Xwexwilmexw+Treaty+Association>

British Columbia Treaty Commission (B.C. Treaty). 2020d. *Stó:lō Xwexwilmexw Treaty Association*. Consulté en septembre 2019. <http://www.bctreaty.ca/map?title=St%C3%B3%3A%27l%C5%8D+Xwexwilmexw+Treaty+Association>

British Columbia Treaty Commission (B.C. Treaty). 2020e. *Squamish Nation*. Consulté en octobre 2020. <http://www.bctreaty.ca/map?title=Squamish+Nation>

British Columbia Treaty Commission (B.C. Treaty). 2020f. *Tsawwassen First Nation*. Consulté en mai 2019. <http://www.bctreaty.ca/map?title=Tsawwassen+First+Nation>

British Columbia Utilities Commission (BCUC). 2021. FortisBC Energy Inc. Application for a Certificate of Public Convenience and Necessity for the Tilbury Liquefied Natural Gas Storage Expansion Project. Consulté en janvier 2021. https://www.bcuc.com/Documents/Proceedings/2021/DOC_60434_B-1-FEITilbury-LNG-CPCN-Application-REDACTED.pdf

Résumé de la description détaillée du Projet

Brown, J. 2014. *Surrey History: The Territory of Semiahmoo*. Consulté en juillet 2020.

<http://surreyhistory.ca/territory.html>

Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations (CRGTPN). 2021. *Premières Nations signataires*. Consulté en octobre 2021. <https://labrc.com/fr/premieres-nations-signataires/>

CH2M HILL Energy Canada, Ltd. (CH2M). 2015. *Application for an Environmental Assessment Certificate for the Proposed FortisBC Energy Inc. Eagle Mountain – Woodfibre Gas Pipeline Project*. Section 18.1.2.

Chawathil First Nations. s.d. *Welcome to Chawathil First Nations*. Consulté en septembre 2020.

Consultable à <http://chawathil.org/about-us/>.

Cheam Enterprises Inc. 2019. *Our Territory*. Consulté en juillet 2020.

<https://www.cheamenterprises.ca/our-territory>

City of Delta (Delta). 2019. *Official Community Plan*. Consulté en mai 2019.

<https://delta.civicweb.net/filepro/documents/37999?expanded=39403,39381&preview=39403>.

Commission d'enquête sur le déclin des populations de saumon rouge du fleuve Fraser (Canada). 2012. *L'avenir incertain du saumon rouge du fleuve Fraser – Volume 1 : La pêche au saumon rouge*. Consulté en septembre 2020. https://publications.gc.ca/collections/collection_2012/bcp-pco/CP32-93-2012-1-fra.pdf

Cour suprême du Canada. 1990. *R. c. Sparrow*. 1 R.C.S. 1075 (20311) CSC. Consulté en février 2020.

<https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/609/index.do>

Cowichan Nation Alliance (CNA). 2019. *Cowichan Nation Seeks Land & Fishery Recovery on Fraser River in British Columbia*. 29 avril 2019. Consulté en février 2020. <http://www.woodwardandcompany.com/wp-content/uploads/pdfs/2019%2004%2029%20Cowichan%20Nation%20Alliance%20Media%20Release%20%2800218690xE1C2E%29.pdf>

Cowichan Tribes. 2020. *About Cowichan Tribes*. Consulté en octobre 2020.

<https://www.cowichantribes.com/about-cowichan-tribes>

DeLong, C., R.M. Annas, et A.C. Stewart (DeLong et al.). 1991. « Chapter 5: Coastal Douglas-Fir Zone ». *Ecosystems of British Columbia*. D.V. Meidinger et J. Pojar (éd.). B.C. Ministry of Forests, Research Branch, Victoria, C.-B.

Delta Deas Rowing Club. 2020. *About Us*. Consulté en juillet 2020. <https://www.deltadeas.com/about-us>

Delta Outrigger Canoe Club. 2020. *About Us*. Consulté en juillet 2020. <http://www.deltaracingcanoe.com/>

FortisBC Energy Inc. (FortisBC). 2020. *Engagement Plan*. Consulté en septembre 2020.

https://projects.eao.gov.bc.ca/api/public/document/5f079ac13a147c00223d739e/download/FortisBCTilbury_Engagement%20Plan_Jun_2020_update.pdf

Golder Associates Ltd. (Golder). 2013. *Tilbury LNG Additions – Front End Engineering Design*. Préparé pour FEI. Vancouver, C.-B.

Government of British Columbia (Government of B.C.). 2007. *Tsawwassen Final Agreement Act*. Consulté en mai 2021. https://www.bclaws.gov.bc.ca/civix/document/id/complete/statreg/07039_29

Government of British Columbia (Government of B.C.). 2018. *B.C. Environmental Assessment Act*. À jour au 22 juillet 2020. Consulté en juillet 2020.

<https://www.bclaws.ca/civix/document/id/complete/statreg/18051>

Government of British Columbia (Government of B.C.). 2020. *Snuneymuxw First Nation*. Consulté en mars 2021. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/natural-resource-stewardship/consulting-with-first-nations/first-nations-negotiations/first-nations-a-z-listing/snuneymuxw-first-nation>

Government of British Columbia (Government of B.C.). 2021a. *Kwikwetlem First Nation*. Consulté en mai 2021. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/natural-resource-stewardship/consulting-with-first-nations/first-nations-negotiations/first-nations-a-z-listing/kwikwetlem-first-nation>

Government of British Columbia (Government of B.C.). 2021b. *Malahat Nation*. Consulté en mai 2021. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/natural-resource-stewardship/consulting-with-first-nations/first-nations-negotiations/first-nations-a-z-listing/malahat-nation>

Government of British Columbia (Government of B.C.). 2021c. *Matsqui First Nation*. Consulté en mai 2021. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/natural-resource-stewardship/consulting-with-first-nations/first-nations-negotiations/first-nations-a-z-listing/matsqui-first-nation>

Government of British Columbia (Government of B.C.). 2021d. *Popkum First Nation*. Consulté en mai 2021. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/natural-resource-stewardship/consulting-with-first-nations/first-nations-negotiations/first-nations-a-z-listing/popkum-indian-band>

Government of Canada. 2019. *Physical Activities Regulations*. À jour au 5 octobre 2020. Consulté en octobre 2020. <https://laws.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-2019-285/page-1.html>

Green, R. et K. Klinka. 1994. *A field guide to site identification and Interpretation for the Vancouver Forest Region*. Province de la Colombie-Britannique. Victoria, C.-B.

Kwantlen First Nation. s.d. *Kwantlen First Nation*. Consulté en décembre 2019.

<https://www.kwantlenfn.ca/>

Métis Nation British Columbia. 2019. *Chartered Communities Map*. https://www.mnbc.ca/wp-content/uploads/2020/10/Chartered_Communities_Map_April2020-reduced.pdf

Métis Nation British Columbia. 2020. *Métis Nation British Columbia*. Consulté en octobre 2020. <https://www.mnbc.ca/>

Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (MTPSGC). 2010. *Appendices de l'Accord définitif de la Première Nation de Tsawwassen*. Consulté en décembre 2019. https://publications.gc.ca/collections/collection_2010/ainc-inac/R3-129-2-2010-fra.pdf

Musqueam Indian Band (Musqueam). 1976. *Musqueam Declaration*. Consulté en février 2020. <https://www.musqueam.bc.ca/our-story/musqueam-territory/>

Pauquachin First Nation. 2020. *Pauquachin Lands – Traditional Territories*. Consulté en mai 2021. <https://www.pauquachin.ca/traditional-territories>

Province of British Columbia (Province of B.C.). 2019. *Risk Management Guideline for the B.C. Public Sector*. Consulté en octobre 2020. <https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/british-columbians-our-governments/services-policies-for-government/internal-corporate-services/risk-management/risk-management-guideline.pdf>

Ressources naturelles Canada (RNC). 2010. *Carte de l'aléa sismique, Commission géologique du Canada*. Consulté en mai 2019. <https://earthquakescanada.nrcan.gc.ca/hazard-alea/zoning-zonage/NBCC2010maps-fr.php>

Ronson, Jacqueline. 2020. *Cowichan Nation Alliance's land rights case comes to Duncan*. Consulté le 26 mars 2021. <https://thediscourse.ca/cowichan-valley/cowichan-nation-alliance-lawsuit-duncan>

Skowkale First Nation. s.d. *Skowkale First Nation*. Consulté en juin 2020. <http://www.skowkalefn.com/>

S'ólh Téméxw Stewardship Alliance (STSA). 2020. *People of the Referrals Office*. Consulté en juillet 2020. <https://thestsa.ca/stsa-operations/prro/>

Squamish Nation. 2020. *Skwxwú7mesh Úxwumixw - Squamish Nation*. Consulté en octobre 2020. <https://www.squamish.net/>

Statistique Canada. 2017a. *Delta [circonscription électorale fédérale], Colombie-Britannique et Colombie-Britannique [Province](tableau). Profil du recensement. Recensement de 2016*. Catalogue de Statistique Canada n° 98-316-X2016001. Ottawa. Publié le 29 novembre 2017. Consulté en juillet 2020. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

Statistique Canada. 2017b. *Greater Vancouver, RD [division de recensement], Colombie-Britannique et Colombie-Britannique [Province](tableau). Profil du recensement. Recensement de 2016*. Catalogue de Statistique Canada n° 98-316-X2016001. Ottawa. Publié le 29 novembre 2017. Consulté en mai 2019. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

Statistique Canada. 2017c. *Delta, DM [subdivision de recensement], Colombie-Britannique et Greater Vancouver, RD [division de recensement], Colombie-Britannique [Province](tableau). Profil du recensement. Recensement de 2016*. Catalogue de Statistique Canada n° 98-316-X2016001. Ottawa. Publié le 29 novembre 2017. Consulté en juillet 2020. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

Stó:lō Nation. 2018. *About Stó:lō Service Agency*. Consulté en octobre 2020. <https://www.stolonation.bc.ca/index.php?pageId=18>

Stó:lō Service Agency. s.d. *Welcome*. Consulté en septembre 2019. <http://www.stolonation.bc.ca/>

Stz'uminus First Nation. 2020. *Community Map*. Consulté en juillet 2020. <http://www.stzuminus.com/our-story/community-map/>

Tourism Vancouver. 2020. *Great River Fishing Adventures*. Consulté en juillet 2020. <https://www.tourismvancouver.com/listings/great-river-fishing-adventures/37235/>

Tsawwassen First Nation. s.d. *Treaty and Constitution*. Consulté en octobre 2020. <https://tsawwassenfirstnation.com/governance-overview/treaty-and-constitution/>

Tsleil-Waututh Nation. s.d. *About Tsleil-Waututh Nation*. Consulté en octobre 2020. <https://twnation.ca/about/>

WesPac Midstream Ltd. (WesPac). 2015. *Tilbury Marine Jetty Project Description*. Consulté en février 2020. <https://iaac-aeic.gc.ca/050/documents/p80105/101701E.pdf>

WorkBC. 2020. Labour Market Snapshot. Consulté en juillet 2020. <https://www.workbc.ca/Labour-Market-Industry/B-C-s-Economy/Labour-market-snapshots.aspx>

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (IBA Canada). 2021. *Zones importantes pour la conservation des oiseaux et de la biodiversité au Canada*. Consulté en avril 2021. <https://www.ibacanada.org/?lang=fr>

Annexe A

**Emplacements des territoires autochtones
traditionnels, des terres visées par des traités
et des réserves**

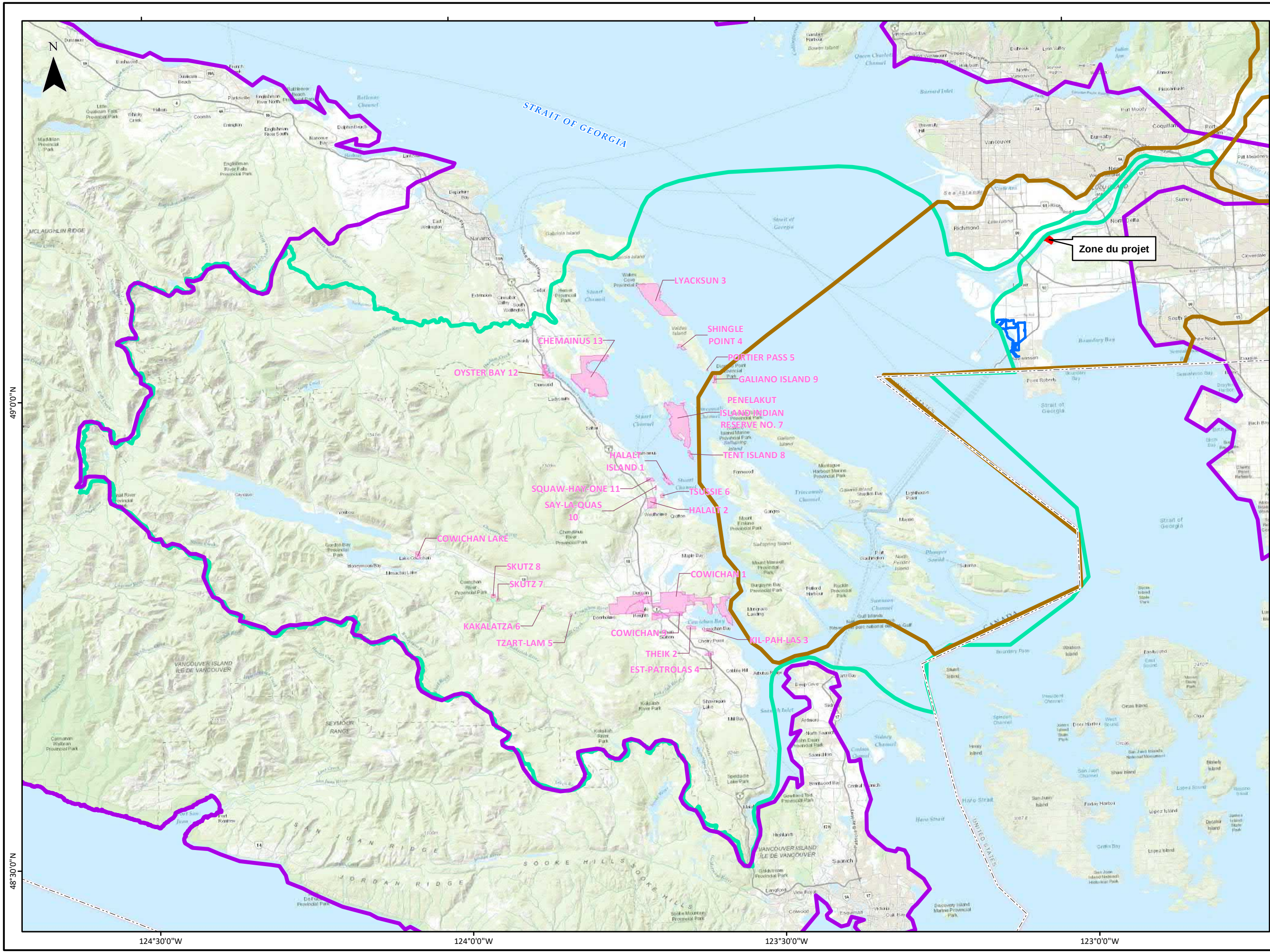


FIGURE 1A
NATIONS AUTOCHTONES PARTICIPANTES PAR RAPPORT AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS GNL À TILBURY, PHASE 2

- Groupe du traité Hul'qumi'num
 - Tribus Cowichan (groupe du traité Hul'qumi'num; Quw'utsun Nation)
 - Première Nation Halalt (groupe du traité Hul'qumi'num; Quw'utsun Nation)
 - Ts'uubaa-asatx [Première Nation de Lake Cowichan] (groupe du traité Hul'qumi'num)
 - Première Nation de Lyackson (groupe du traité Hul'qumi'num; Quw'utsun Nation)
 - Tribu Penelakut (groupe du traité Hul'qumi'num; Quw'utsun Nation)
- Première Nation Stz'uminus (Quw'utsun Nation)
- Première Nation de Tsawwassen
- Terres visées par le traité de Tsawwassen

Carte de base

- Zone du projet
- Réserve des Premières Nations
- Frontière internationale

Site du projet au Système national de référence cartographique (SNRC): 092G03
49° 8' 27.4" N 123° 2' 4.8" O

Échelle: 1:425 000
0 4.5 9 13.5 18 km
(Tous les emplacements sont approximatifs.)

Jacobs

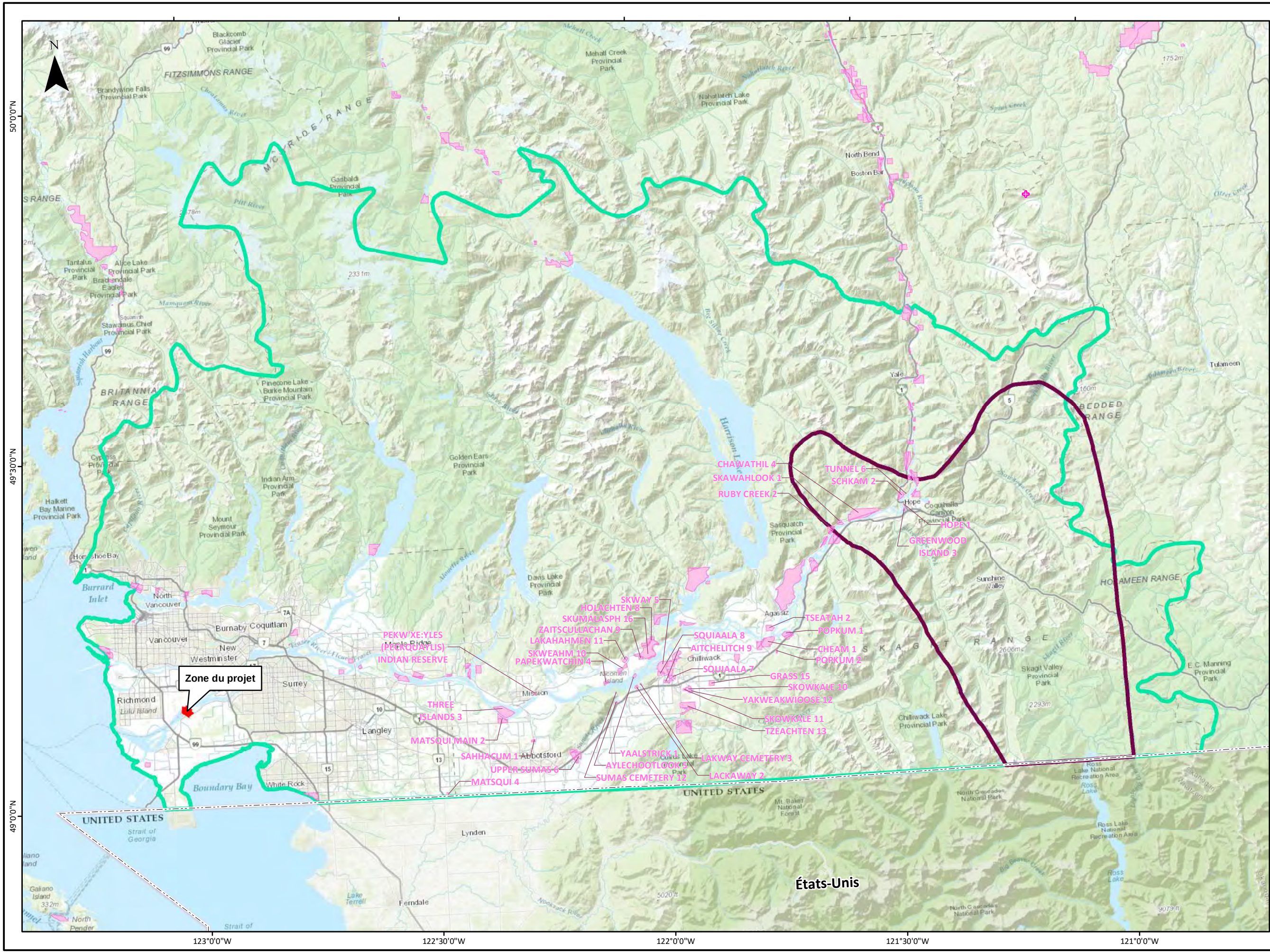
Numéro de projet CE778100

Projection Albers en C-S, NAD83. Graticule: UTM Zone 10 Nord.
Territoire traditionnel - Déclaration d'intention: BC MFNRO 2013, TERA Environmental Consultants 2009, Réserves de Premières Nations: Gouvernement du Canada 2018; Frontière internationale: ESR 2005; Crédit de la couche de service: Sources: ERI, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap

Bien qu'il n'existe aucune raison de croire qu'il existe des erreurs dans les données utilisées pour générer ce produit ou dans le produit même, les utilisateurs de ces données sont informés du fait que les données pourraient contenir des erreurs.

Cartographié par : SL Vérifié par : DN





Janvier 2022

FIGURE 1B

NATIONS AUTOCHTONES
PARTICIPANTES PAR RAPPORT
AU PROJET D'AGRANDISSEMENT
DES INSTALLATIONS
GNL À TILBURY, PHASE 2

Première Nation de Chawathil

Territoire S'olh Téméxw

-Première Nation Cheam

-S'olh Téméxw Stewardship Alliance

Carte de base

Zone du projet

Réserve des Premières Nations

Frontière internationale

Site du projet au Système national de
référence cartographique (SNRC): 092G03
49° 8' 27.4" N 123° 2' 4.8" O

Echelle : 1:570 000

06121824

Km

(Tous les emplacements sont approximatifs.)

Jacobs

Número de projet CE778100

Projection Albers en C.-S., NAD83. Graticule : UTM Zone 10 Nord.
Territoire traditionnel – Déclaration d'intention : BC MFLNRO 2013, TERA
Environmental Consultants 2009; Réserves de Premières Nations : Gouvernement
du Canada 2018; Frontière internationale : ESRI 2005; Crédit de la couche de service
: Sources : Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO,
NPS, RNCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri
China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap

Bien qu'il n'existe aucune raison de croire qu'il existe des erreurs dans les
données utilisées pour générer ce produit ou dans le produit même, les
utilisateurs de ces données sont informés du fait que les données
pourraient contenir des erreurs.

Cartographié par : SL

Vérifié par : DN

COLOMBIE-BRITANNIQUE

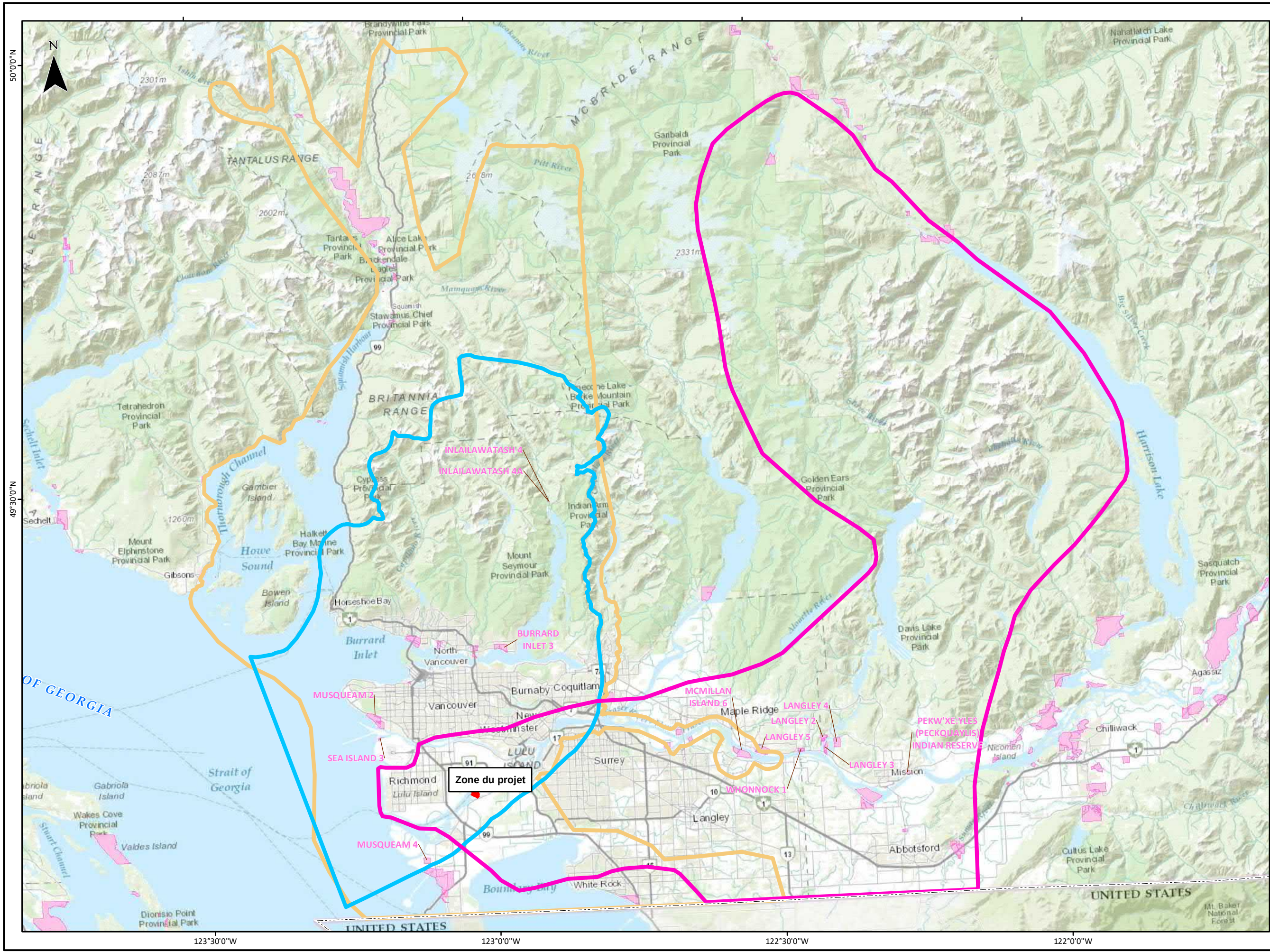
Kamloops

Squamish

Vancouver

Victoria

États-Unis



Janvier 2022

FIGURE 1C
NATIONS AUTOCHTONES PARTICIPANTES PAR RAPPORT AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS GNL À TILBURY, PHASE 2

Première Nation de Kwantlen

Bande indienne de Musqueam

Nation Tsleil-Waututh

Carte de base

Zone du projet

Réserve des Premières Nations

Frontière internationale

Site du projet au Système national de référence cartographique (SNRC): 092G03
49° 8' 27.4" N 123° 2' 4.8" O

Echelle : 1:460 000
0 5 10 15 20 km
(Tous les emplacements sont approximatifs.)

Jacobs

Numéro de projet CE778100

Projection Albers en C-8, NAD83. Graticule : UTM Zone 10 Nord.
Territoire traditionnel – Déclaration d'intention : BC MFLNRO 2013, TERA
Environmental Consultants 2009; Réserves de Premières Nations : Gouvernement
du Canada 2018; frontière internationale : ESRI 2005; Crédit de la couche de service
Sources : Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO,
NPS, NRCAN, Geobase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri
China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap

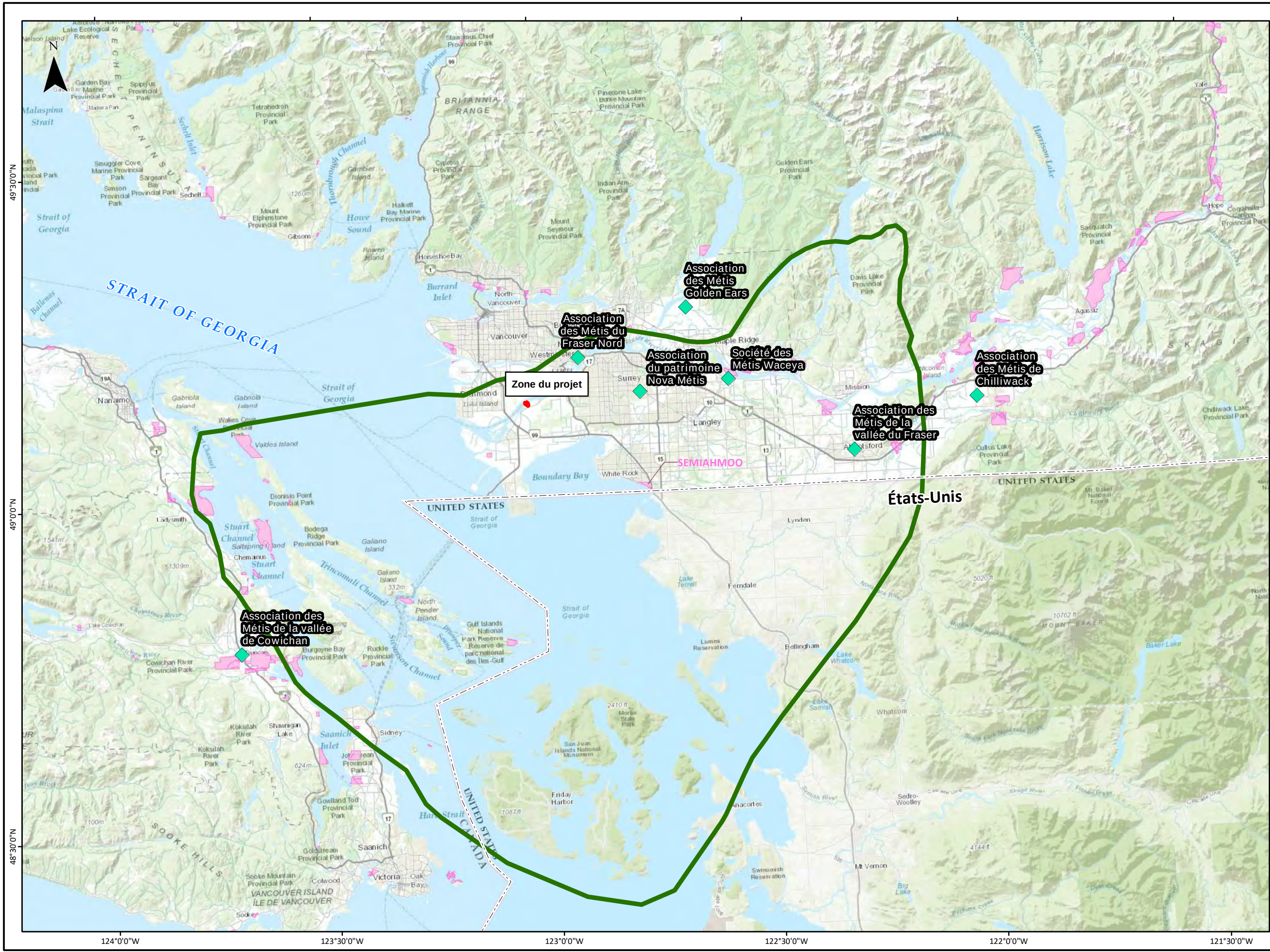
Bien qu'il n'existe aucune raison de croire qu'il existe des erreurs dans les
données utilisées pour générer ce produit ou dans le produit même, les
utilisateurs de ces données sont informés du fait que les données
pourraient contenir des erreurs.

Cartographié par : SL

Vérifié par : DN

COLOMBIE-BRITANNIQUE

États-Unis



Janvier 2022

FIGURE 2A

NATIONS AUTOCHTONES NON OFFICIELLEMENT IDENTIFIÉES
COMME NATIONS AUTOCHTONES PARTICIPANTES PAR RAPPORT
AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS
GNL À TILBURY, PHASE 2

Première Nation Semiahmoo

Communautés à charte de la Nation métisse de la Colombie-Britannique

- Association des Métis de Chilliwack
- Association des Métis de la vallée de Cowichan
- Association des Métis de la vallée du Fraser
- Association des Métis Golden Ears
- Association des Métis du Fraser Nord
- Association du patrimoine Nova Métis
- Société des Métis Waceya

Carte de base

Zone du projet

Réserve des Premières Nations

Frontière internationale

Site du projet au Système national de référence cartographique (SNRC): 092G03
49° 8' 27.4" N 123° 2' 4.8" O

Echelle : 1:600 000

(Tous les emplacements sont approximatifs.)

Jacobs

Numéro de projet CE778100

Projection Albers en C.S., NAD83. Graticule : UTM Zone 10 Nord.
Territoire traditionnel - Déclaration d'intention : BC MFLNRO 2013, TERA
Environmental Consultants 2009; Réserves de Premières Nations : Gouvernement
du Canada 2018; Frontière internationale : ESRI 2005; Crédit de la couche de service
Sources : ESRI HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO,
NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri
China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap

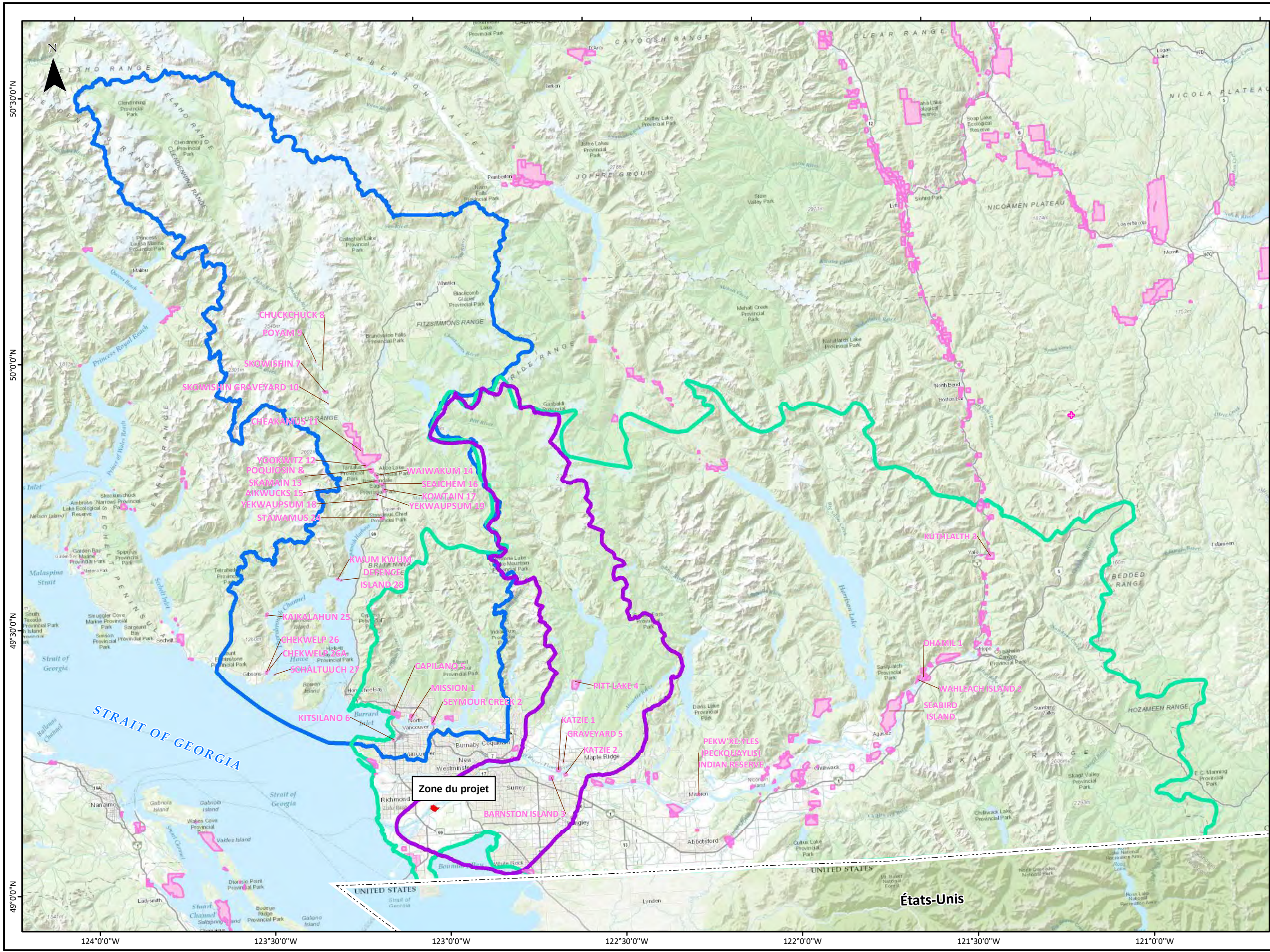
Bien qu'il n'existe aucune raison de croire qu'il existe des erreurs dans les
données utilisées pour générer ce produit ou dans le produit même, les
utilisateurs de ces données sont informés du fait que les données
pourraient contenir des erreurs.

Cartographié par : SL

Vérifié par : DN

COLOMBIE-BRITANNIQUE

États-Unis



Janvier 2022

FIGURE 2B
NATIONS AUTOCHTONES NON OFFICIELLEMENT IDENTIFIÉES COMME NATIONS AUTOCHTONES PARTICIPANTES PAR RAPPORT AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS GNL À TILBURY, PHASE 2

Première Nation de Katzie

Territoire S'olh Téméxw

Nation Squamish

Carte de base

Zone du projet

Réserve des Premières Nations

Frontière internationale

Site du projet au Système national de référence cartographique (SNRC): 092G03
49° 8' 27.4" N 123° 2' 4.8" O

Echelle : 1:750 000
0 8 16 24 32 km
(Tous les emplacements sont approximatifs.)

Jacobs

Numéro de projet CE778100

Projection Albers en C-8, NAD83. Graticule : UTM Zone 10 Nord.
Territoire traditionnel – Déclaration d'intention : BC MFLNRO 2013, TERA
Environnemental Consultants 2009; Réserves de Premières Nations : Gouvernement du Canada 2018; frontière internationale : ESRI 2005; Crédit de la couche de service : Sources : Esri HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap

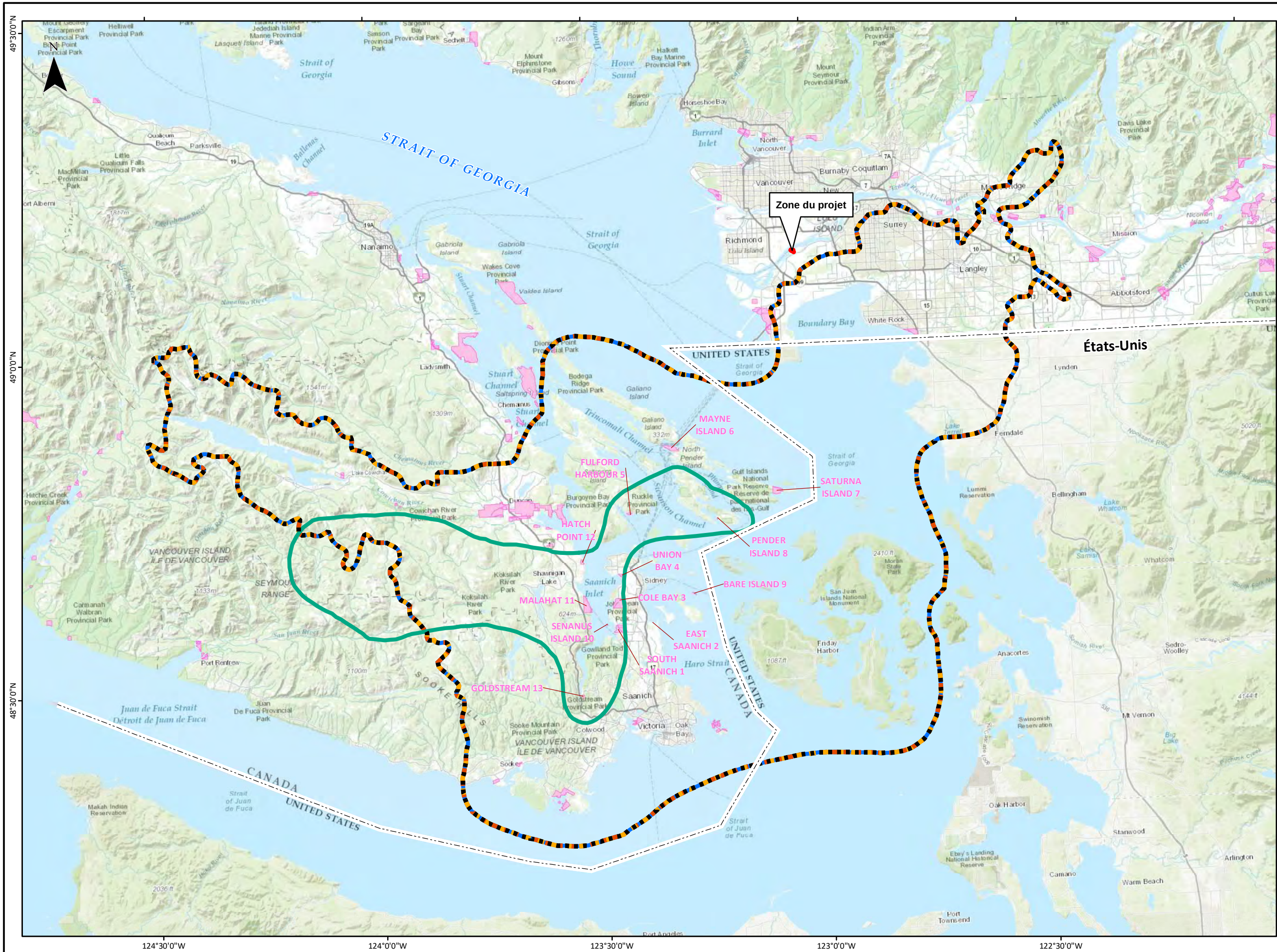
Bien qu'il n'existe aucune raison de croire qu'il existe des erreurs dans les données utilisées pour générer ce produit ou dans le produit même, les utilisateurs de ces données sont informés du fait que les données pourraient contenir des erreurs.

Cartographié par : SL

Vérifié par : DN

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Squamish
Vancouver
Victoria
États-Unis



**NATIONS AUTOCHTONES
SUPPLÉMENTAIRES IDENTIFIÉES
DANS LE RÉSUMÉ CONJOINT DES
ENJEUX ET DES ACTIVITÉS DE
MOBILISATION PAR RAPPORT
AU PROJET D'AGRANDISSEMENT
DES INSTALLATIONS
GNL À TILBURY, PHASE 2**

- Nation de Malahat
- Première Nation Pauquachin
- Première Nation Tsartlip
- Première Nation Tsawout
- Première Nation Tseycum

Carte de base

- Zone du projet
- Réserve des Premières Nations
- Frontière internationale

Site du projet au Système national de
référence cartographique (SNRC): 092G03
49° 8' 27.4" N 123° 2' 4.8" O

Échelle : 1:600 000
0 5 10 15 20 km
(Tous les emplacements sont approximatifs.)

Jacobs

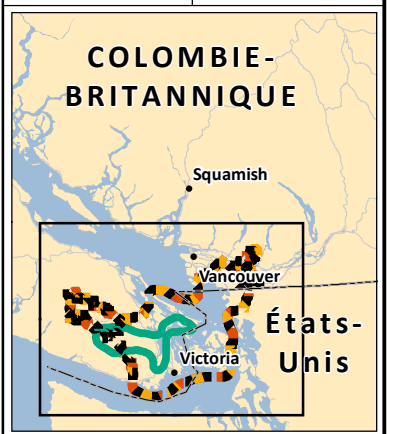
Numéro de projet CE778100

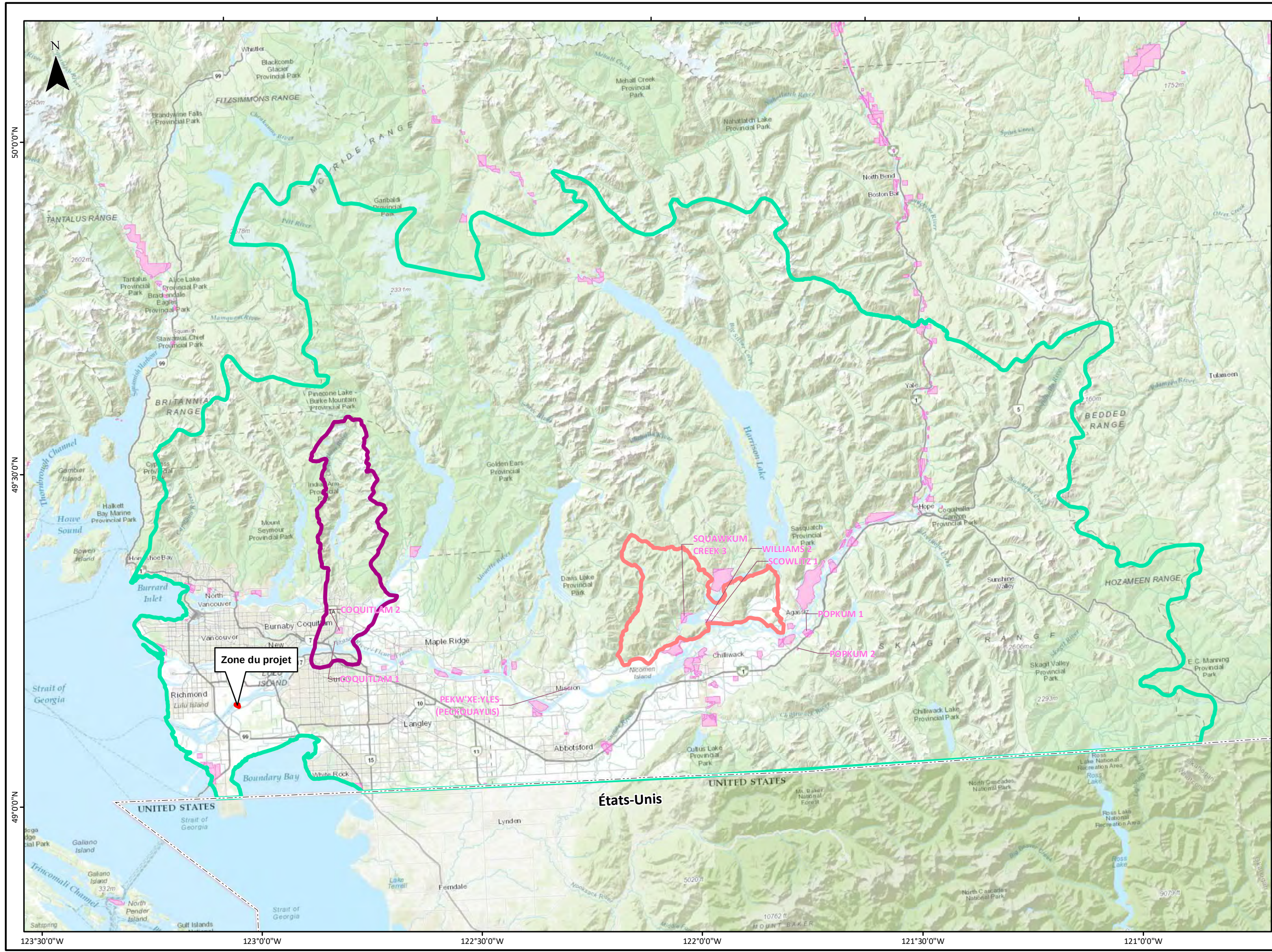
Projection Albers en C.S., NAD83. Graticule : UTM Zone 10 Nord.
Territoire traditionnel – Déclaration d'intention : BC MFLNRO 2013, TERA
Environnemental Consultants 2009; Réserves de Premières Nations : Gouvernement
du Canada 2018; Frontière internationale : ESRI 2005; Crédit de la couche de service
: Sources : Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO,
NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri
China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap

Bien qu'il n'existe aucune raison de croire qu'il existe des erreurs dans les
données utilisées pour générer ce produit ou dans le produit même, les
utilisateurs de ces données sont informés du fait que les données
pourraient contenir des erreurs.

Cartographié par : SL

Vérifié par : DN





NATIONS AUTOCHTONES
SUPPLÉMENTAIRES IDENTIFIÉES
DANS LE RÉSUMÉ CONJOINT DES
ENJEUX ET DES ACTIVITÉS DE
MOBILISATION PAR RAPPORT AU
PROJET D'AGRANDISSEMENT
DES INSTALLATIONS
GNL À TILBURY, PHASE 2

- Première Nation Kwikwetlem
- Première Nation Sq'ewlets (Scowlitz)
- Territoire S'olh Téméxw
- Première Nation de Popkum

Carte de base

- Zone du projet
- Réserve des Premières Nations
- Frontière internationale

Site du projet au Système national de
référence cartographique (SNRC): 092G03
49° 8' 27.4" N 123° 2' 4.8" O

Échelle : 1:600 000

0 5 10 15 20 km

(Tous les emplacements sont approximatifs.)

Jacobs

Numéro de projet CE778100

Projection Albers en C.S., NAD83. Graticule : UTM Zone 10 Nord.
Territoire traditionnel – Déclaration d'intention : BC MFLNRO 2013, TERA
Environnemental Consultants 2009; Réserves de Premières Nations : Gouvernement
du Canada 2018; Frontière internationale : ESRI 2005; Crédit de la couche de service
Sources : Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO,
NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri
China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap

Bien qu'il n'existe aucune raison de croire qu'il existe des erreurs dans les
données utilisées pour générer ce produit ou dans le produit même, les
utilisateurs de ces données sont informés du fait que les données
pourraient contenir des erreurs.

Cartographié par : SL Vérifié par : DN

